EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 29, 2026

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met with videoconference this day at 6:31 p.m. [ET] to study the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

Senator John McNair (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: I'm John McNair, and I am the deputy chair of this committee. Welcome to the members of the committee, our witnesses tonight and those watching this meeting on the web.

I would like to start by acknowledging the land on which we gather is on the unceded traditional territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

Before we hear from the witnesses today, I would like to start by asking senators around the table to introduce themselves.

Senator Muggli: Tracy Muggli, senator for Saskatchewan from Treaty 6 territory.

Senator McBean: Marnie McBean, senator from Ontario.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Banff National Park, Treaty 7 territory.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator Burey: Sharon Burey from Ontario.

The Deputy Chair: Thank you. I would also like to ask senators and witnesses tonight to consult the cards on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. I would also like to remind all those participating to refrain from switching languages mid-sentence and to not speak too quickly. Clear audio supports accurate interpretation, transcription and captioning.

Today, the committee is starting its study of the subject matter of those elements contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-31, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on November 4, 2025.

For our first panel this evening, we have the pleasure of welcoming, from Health Canada, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Matt Jones, Assistant Deputy Minister; Frédéric Bissonnette, Director General; and Shannon Laforce, Executive Director, Policy and Operations Bureau. From the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 29 septembre 2026

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 18 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner la teneur des éléments de lasans danger pour les personnes qui les consomment section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi nº 2 d'exécution du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Le sénateur John McNair (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Je m'appelle John McNair, et je suis le vice-président du comité. Bienvenue aux membres du comité, aux témoins et à tous ceux qui regardent la réunion en ligne.

Je tiens tout d'abord à rappeler que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Avant d'entendre les témoins, je demanderais aux sénateurs de se présenter.

La sénatrice Muggli : Tracy Muggli, du territoire visé par le Traité nº 6, en Saskatchewan.

La sénatrice McBean : Marnie McBean, de l'Ontario.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, du parc national Banff, sur le territoire visé par le Traité nº 7, en Alberta.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Burey : Sharon Burey, de l'Ontario.

Le vice-président : Merci. J'aimerais aussi demander aux sénateurs et aux témoins de consulter les cartes sur la table pour prendre connaissance des directives visant à éviter les incidents de rétroaction acoustique. Je rappelle aussi à tous les participants de ne pas changer de langue au milieu d'une phrase et de ne pas parler trop rapidement. En vous exprimant de façon claire et audible, vous contribuerez à l'exactitude de l'interprétation, de la transcription et du sous-titrage.

Aujourd'hui, le comité amorce son étude de la teneur des éléments de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi nº 2 d'exécution du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Dans le premier groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir, de Santé Canada, M. Matt Jones, sous-ministre adjoint, et M. Frédéric Bissonnette, directeur général, tous deux à la Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Du même ministère, nous recevons

Canadian Food Inspection Agency, we welcome Evelyn Soo, Director General, Food Safety and Consumer Protection. From Agriculture and Agri-Food Canada, we welcome Tom Rosser, Assistant Deputy Minister, Market and Industry Services Branch.

Thank you all for agreeing to appear before our committee tonight. You will have five minutes for your opening remarks. They will be followed by questions from the senators. I will signal that your time is running out by trying to get your attention, and I will do that when you have about one minute left to give you a heads-up.

Mr. Jones, we'll start with you. The floor is yours.

Matt Jones, Assistant Deputy Minister, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: Thank you for the opportunity to speak to the committee today about this bill and the proposed amendments to the Pest Control Products Act.

I'd like to start by saying that re-evaluations are and will continue to be an important part of the pesticide program. They help ensure that pesticides continue to meet modern scientific standards for protecting human health and the environment. However, not all pesticides warrant the same level of oversight. Pesticides span from synthetic chemicals designed to kill pests to natural, readily available household substances that attract or repel pests, like garlic oil.

The Pest Control Products Act currently requires Health Canada to conduct expensive and time-consuming re-evaluations of all registered products every 15 years, regardless of their risk profile. There are approximately 7,000 registered pesticide products and 700 active ingredients currently in the system. The workload has resulted in a growing backlog and delays in completing regulatory reviews.

[*Translation*]

The proposed amendments would replace this automatic 15-year re-evaluation initiation trigger with a targeted, risk-based approach. The objective is to focus regulatory attention and resources on products where new information or emerging risks warrant further review, rather than automatically initiating a full re-evaluation where there has been no meaningful change in a product's risk profile.

Mme Shannon Laforce, directrice générale, Bureau des politiques et des opérations. Nous avons aussi Mme Evelyn Soo, directrice générale, Salubrité des aliments et de la protection des consommateurs à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Nous recevons enfin M. Tom Rosser, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Merci aux témoins d'avoir accepté notre invitation. Vous disposerez de cinq minutes chacun pour votre déclaration liminaire. Nous passerons ensuite aux questions des sénateurs. Je vous ferai signe environ une minute avant la fin de votre temps de parole.

Monsieur Jones, nous commençons avec vous. Vous avez la parole.

Matt Jones, sous-ministre adjoint, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada : Merci de me donner l'occasion de m'adresser au comité au sujet du projet de loi et des modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires qui y sont proposées.

J'aimerais commencer par souligner que la réévaluation est une partie importante du programme des pesticides, et que cela ne changera pas. La réévaluation permet de garantir que les pesticides continuent à satisfaire aux normes scientifiques modernes qui visent à protéger la santé humaine et l'environnement. Cela dit, nous sommes d'avis qu'il n'est pas justifié d'accorder le même niveau de surveillance à tous les pesticides. Il existe toute une variété de pesticides allant des produits chimiques synthétiques conçus pour tuer les ravageurs aux produits ménagers naturels vendus en magasin qui attirent ou repoussent les ravageurs, comme de l'huile d'ail.

À l'heure actuelle, Santé Canada est tenu par la Loi sur les produits antiparasitaires de mener tous les 15 ans une réévaluation coûteuse et chronophage pour chaque produit homologué, peu importe le profil de risque. Il existe aujourd'hui environ 7 000 pesticides et 700 principes actifs homologués au Canada. Cette charge de travail occasionne un arriéré croissant et des retards dans le programme d'examen réglementaire du ministère.

[*Français*]

Les modifications proposées remplaceraient ainsi cette obligation de procéder, tous les 15 ans, à une réévaluation du pesticide par une approche ciblée et fondée sur les risques. Elles viseraient à centrer l'attention et les ressources réglementaires sur les produits pour lesquels de nouveaux renseignements ou des risques émergents demandent un examen plus poussé, plutôt que sur le lancement systématique de réévaluations complètes de produits à faible risque et dont les propriétés n'ont pas changé de façon considérable.

[*English*]

This does not eliminate re-evaluations, reduce oversight or remove the requirement to assess pesticide risks. Health Canada would continue to assess the safety of pest control products, monitor for new scientific information, require data and information from registrants when needed and take action when risks to human health or the environment are identified.

With this change, a preliminary assessment will be conducted to determine the degree to which a product's risk profile has changed, if at all. Re-evaluation would remain an important oversight tool and would be initiated where such an assessment provides reasonable grounds to believe that the health or environmental risks of a product have significantly increased since the last assessment or re-evaluation of that product.

[*Translation*]

These assessments would still be conducted at least every 15 years, as re-evaluations are currently. The difference would be that the results of those assessments would allow Health Canada to determine whether a full re-evaluation was needed. This would in turn allow the department to direct its scientific and regulatory capacity toward the products and risks requiring the greatest attention.

[*English*]

These provisions would also help reduce unnecessary duplication, allowing Health Canada to better coordinate related review activities and address risks more quickly. This improved regulatory efficiency would allow Health Canada to reduce its significant backlog of re-evaluations and address risks in a timely manner, while creating more predictability for industry.

Transparency would also remain a priority. The proposed amendments would require the timely public disclosure of significant regulatory decisions, including the results of our assessments and of decisions taken to avoid the duplication of review processes.

Health Canada would continue to maintain robust tools to monitor a pesticide's risks and intervene when necessary. For example, in addition to the new periodic assessments and re-evaluations, Health Canada would continue to have the power to initiate a special review at any time if the risks of a product are believed to be unacceptable. Health Canada would likewise continue to have the power to require registrants to submit data regarding a product's effects on human health and safety and the environment.

[*Traduction*]

Cette nouvelle approche ne supprimerait pas la réévaluation. Elle ne réduirait pas non plus la surveillance ni n'éliminerait l'exigence d'évaluer les risques que posent les pesticides. Santé Canada continuerait à évaluer l'innocuité des produits antiparasitaires, à dépister les nouveaux renseignements scientifiques, à exiger des données et des renseignements auprès des titulaires, et à prendre toute mesure nécessaire pour contrer les risques à la santé humaine et à l'environnement qui sont relevés.

Selon ces modifications, une évaluation préliminaire serait réalisée pour déterminer dans quelle mesure, le cas échéant, le profil de risque d'un produit a changé. La réévaluation resterait un outil de surveillance important, notamment lorsque l'évaluation en question fournit un motif raisonnable de croire que les risques posés par un produit pour la santé ou l'environnement ont augmenté de façon considérable depuis la dernière évaluation ou réévaluation.

[*Français*]

Ces évaluations seraient réalisées au moins tous les 15 ans, comme la réévaluation actuelle. La différence repose sur le fait que les résultats des évaluations permettraient à Santé Canada de déterminer si une réévaluation complète est nécessaire. De cette manière, le Ministère pourrait affecter ses ressources scientifiques et réglementaires aux produits et aux risques les plus pressants.

[*Traduction*]

Ces dispositions aideraient aussi à réduire le dédoublement des tâches, pour que Santé Canada puisse mieux coordonner les activités d'examen connexe et répondre aux risques dans les meilleurs délais. Ces gains d'efficacité réglementaires permettraient aussi à Santé Canada de résorber l'important arriéré des réévaluations et de répondre aux risques plus rapidement, tout en accordant une plus grande prévisibilité à l'industrie.

La transparence demeurerait aussi une priorité. Les modifications proposées nécessiteraient la publication des grandes décisions réglementaires dans un délai raisonnable, y compris les résultats de nos évaluations et les décisions prises pour éviter la répétition inutile d'examens.

Santé Canada continuerait à recourir à des outils robustes pour surveiller les risques des pesticides et pour intervenir au besoin. Par exemple, en plus des nouvelles évaluations et réévaluations périodiques, Santé Canada aurait toujours à sa disposition l'examen final s'il juge que les risques d'un produit sont inacceptables. Santé Canada conserverait d'ailleurs le pouvoir de demander aux titulaires de lui soumettre des données au sujet des effets de leurs produits sur la santé humaine, la sécurité et l'environnement.

Finally, Health Canada's new, continuous oversight policy approach that includes looking at incident reports, chemistry, literature and real-world water monitoring data will enable the pesticide program to identify and respond to emergent scientific concerns in a timely manner.

Evelyn Soo, Director General, Food Safety and Consumer Protection, Canadian Food Inspection Agency: Thank you, chair and honourable senators, for inviting the Canadian Food Inspection Agency, or CFIA, to appear before you today to discuss the provisions contained in Division 13 of Part 4 of Bill C-31, the Budget 2025 implementation act, No. 2.

As you know, Health Canada is responsible for the administration of the Pest Control Products Act and for ensuring the safe and effective use of pesticides in Canada. This includes conducting safety assessments, establishing conditions of use and setting maximum residue limits for pesticides in food.

Within this broader system, the CFIA plays a complementary role by safeguarding Canada's food supply and maintaining confidence in Canada's agricultural sector.

With respect to pesticides, the CFIA enforces the safety standards set by Health Canada through monitoring, inspection and enforcement activities.

The CFIA uses risk-based monitoring and inspection activities to verify that both domestic and imported foods meet the requirements of the Food and Drugs Act, the Safe Food for Canadians Act and their associated regulations.

We conduct extensive surveillance for chemical contaminants, including pesticide residues, through programs such as the annual National Chemical Residue Monitoring Program, targeted surveys and the Children's Food Project.

These activities help verify that foods in Canada meet established safety standards and guidelines. Compliance with pesticide maximum residue limits, or MRLs, is consistently very high, providing strong assurance that food remains safe for consumers.

En conclusion, la nouvelle politique de surveillance continue, qui vise notamment les rapports d'incident, les données sur les propriétés chimiques, les publications scientifiques et les données du monde réel sur la surveillance des eaux permet au programme des pesticides de repérer rapidement les éléments scientifiques préoccupants émergents et d'y répondre dans un délai raisonnable.

Evelyn Soo, directrice générale, Salubrité des aliments et de la protection des consommateurs, Agence canadienne d'inspection des aliments : Monsieur le vice-président, honorables sénateurs, je vous remercie d'avoir invité l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA, à venir vous parler aujourd'hui des dispositions énoncées dans la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, Loi n^{o} 2 d'exécution du budget de 2025.

Comme vous le savez, Santé Canada est chargé de l'application de la Loi sur les produits antiparasitaires et de veiller à ce que les pesticides soient utilisés de façon sécuritaire et efficace au Canada. Pour ce faire, le ministère procède notamment à des évaluations de la sécurité, définit des conditions d'utilisation et fixe des limites maximales de résidus pour les pesticides dans les aliments.

L'ACIA joue un rôle complémentaire au sein de ce vaste système en protégeant l'approvisionnement alimentaire du Canada et en maintenant la confiance dans le secteur agricole canadien.

En ce qui concerne les pesticides, l'ACIA fait observer les normes de sécurité établies par Santé Canada au moyen d'activités de surveillance, d'inspection et d'application de la loi.

L'ACIA mène des activités de surveillance et d'inspection fondées sur les risques pour vérifier que les aliments canadiens et importés satisfont aux exigences de la Loi sur les aliments et drogues et de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et de leurs règlements d'application respectifs.

L'agence effectue une surveillance étroite des contaminants chimiques, y compris les résidus de pesticides, dans le cadre de programmes comme le Programme national annuel de surveillance des résidus chimiques, d'enquêtes ciblées et du Projet sur les aliments destinés aux enfants.

Ces activités permettent de vérifier que les aliments vendus au pays respectent les normes et lignes directrices établies en matière de salubrité. Les niveaux de conformité aux limites maximales de résidus de pesticides sont systématiquement très élevés, ce qui donne la ferme assurance que les aliments sont sans danger pour les personnes qui les consomment.

Industry also plays a key role. Safe Food for Canadians, or SFC, licence holders are responsible for establishing preventive controls and implementing a preventive control plan that demonstrates how food safety hazards are identified and controlled.

Businesses must document how they verify that pesticides used on foods they grow, import or further process are approved and applied in accordance with regulatory requirements.

When CFIA monitoring or inspection activities identify a potential food safety issue, we follow up with SFC licence holders to ensure they have appropriate controls in place to manage pesticide residues.

Depending on the level of risk, our response may include additional inspections, further sampling and testing, public notifications or, when necessary, the removal of affected products from the Canadian marketplace. This risk-based approach helps ensure that food sold in Canada meets our stringent food safety standards.

The CFIA also supports Health Canada on pesticide assessments and regulatory decisions by providing pesticide residue data collected through our surveillance programs. This information helps inform regulatory decisions, setting the MRLs and other risk management approaches.

Pesticides can also intersect with other elements of CFIA's mandate. We contribute expertise from our plant and animal health and agricultural input programs to support federal pesticide oversight.

For example, CFIA inspectors verify compliance of fertilizer-pesticide products, such as composts, for pesticide residues.

We also monitor pesticide residues in grains and oilseed-based livestock feeds through the National Feed Inspection Program to support feed safety.

When the CFIA approves feeds made from plant species that have not previously been used as livestock feed, we notify Health Canada so they can consider any potential implications for livestock exposure to pesticides used on these crops.

L'industrie joue également un rôle clé. Les titulaires d'une licence pour la salubrité des aliments au Canada sont responsables de mettre en place des contrôles préventifs et un plan décrivant les mesures prises pour déterminer et maîtriser les dangers liés à la salubrité des aliments.

Les entreprises doivent consigner la manière dont elles vérifient que les pesticides utilisés sur les aliments qu'elles cultivent, importent ou transforment sont approuvés et utilisés conformément aux exigences réglementaires.

Si les activités de surveillance ou d'inspection menées par l'ACIA révèlent un problème potentiel de salubrité des aliments, l'Agence effectue un suivi auprès des titulaires de licence SAC afin de s'assurer qu'ils ont mis en place les mesures de contrôle appropriées pour gérer les résidus de pesticides.

Selon le niveau de risque, l'Agence peut décider de procéder à d'autres inspections, d'effectuer un échantillonnage et des analyses supplémentaires, d'émettre des avis publics ou, s'il y a lieu, de retirer les produits touchés du marché canadien. Cette approche fondée sur le risque permet de s'assurer que les aliments vendus au Canada respectent nos normes rigoureuses en matière de salubrité alimentaire.

L'ACIA appuie également Santé Canada dans ses évaluations des pesticides et ses décisions réglementaires en lui fournissant des données sur les résidus de pesticides recueillies dans le cadre de ses programmes de surveillance. Ces renseignements permettent d'éclairer les décisions réglementaires, y compris celles relatives à l'établissement des limites maximales de résidus et à d'autres approches de gestion des risques.

Les pesticides peuvent également être liés à d'autres aspects du mandat de l'ACIA. Nous mettons l'expertise issue de nos programmes de protection des végétaux, de santé des animaux et d'intrants agricoles au service de la surveillance des pesticides à l'échelle fédérale.

Par exemple, les inspecteurs de l'ACIA vérifient la conformité des engrais antiparasitaires et effectuent des tests pour détecter la présence de résidus de pesticides dans les produits réglementés, comme les composts.

L'ACIA surveille également les résidus de pesticides dans les aliments du bétail à base de céréales et d'oléagineux par l'entremise du Programme national d'inspection des aliments du bétail, afin de favoriser la salubrité de ces aliments.

Lorsque l'ACIA approuve des aliments pour animaux fabriqués à partir d'espèces végétales qui n'ont jamais été utilisées à cette fin auparavant, elle en informe Santé Canada afin qu'il puisse examiner les incidences potentielles sur l'exposition du bétail aux pesticides utilisés sur ces cultures.

Taken together, these activities, in collaboration with Health Canada and industry, help ensure the health and safety of Canadians and maintain confidence in Canada's food supply.

Thank you, chair. I will be pleased to respond to the committee's questions.

Tom Rosser, Assistant Deputy Minister, Market and Industry Services Branch, Agriculture and Agri-Food Canada: Thank you, Mr. Chair, and good evening, senators. Thank you for the opportunity to join you this evening.

At Agriculture and Agri-Food Canada, we understand that access to safe, effective and innovative crop protection tools is essential for Canadian farmers.

Pesticides help manage weeds, insects and disease, supporting productivity and crop quality and contributing to a reliable and affordable food supply for Canadians.

We recognize that delays in access to crop protection products can impact yields, increase production costs and contribute to higher food prices for Canadian families.

Bill C-30 introduces economic considerations into Health Canada's mandate and helps ensure regulatory decisions support both a strong agricultural sector and Canada's food security.

By replacing the mandatory 15-year cyclical re-evaluations under the Pest Control Products Act, or PCPA, with a continuous oversight model, Bill C-31 will enable the Pesticides Regulatory Directorate, or PRD, to assess new scientific evidence as it becomes available rather than waiting for a fixed review cycle.

The more agile, risk-based approach will allow PRD to respond more quickly to emerging safety information, prioritize resources to products and issues of greatest concern and reduce the regulatory burden where risks are well understood, while continuing to uphold robust health and environmental protections.

These proposed changes are important because they support timely access to innovation, helping farmers to manage evolving pest pressures, maintain productivity and adapt to increasingly challenging growing conditions.

Ensemble, ces activités de même que la collaboration avec Santé Canada et l'industrie contribuent à assurer la santé et la sécurité de la population canadienne ainsi qu'à maintenir la confiance dans l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Merci, monsieur le président. Je répondrai avec plaisir aux questions des membres du comité.

Tom Rosser, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, Agriculture et Agroalimentaire Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour, et merci de me donner l'occasion de me joindre à vous aujourd'hui.

À Agriculture et Agroalimentaire Canada, communément, nous comprenons que l'accès à des outils de protection des cultures sécuritaires, efficaces et novateurs est essentiel pour les agriculteurs canadiens.

Les pesticides aident les agriculteurs à lutter contre les mauvaises herbes, les insectes et les maladies, ce qui favorise la productivité et la qualité des récoltes et contribue à garantir aux Canadiens un approvisionnement alimentaire fiable et abordable.

Nous sommes conscients que les retards dans l'accès aux produits de protection des cultures peuvent avoir une incidence sur les rendements, augmenter les coûts de production et contribuer à la hausse des prix des aliments pour les familles canadiennes.

Le projet de loi C-30 intègre des facteurs économiques dans le mandat de Santé Canada et contribue à garantir que les décisions réglementaires favorisent à la fois la vigueur du secteur agricole et la sécurité alimentaire du Canada.

En remplaçant les réévaluations cycliques obligatoires tous les 15 ans prévues par la Loi sur les produits antiparasitaires, ou LPA, par un modèle de surveillance continue, le projet de loi C-31 permettra à la Direction de la réglementation des pesticides, ou DRP, d'évaluer les nouvelles données scientifiques dès leur publication, plutôt que d'attendre la fin d'un cycle de révision fixe.

Cette approche plus souple et fondée sur les risques permettra à la DRP de réagir plus rapidement aux nouvelles données en matière de sécurité, d'affecter en priorité ses ressources aux produits et aux problèmes les plus préoccupants, et d'alléger les contraintes réglementaires superflues lorsque les risques sont bien cernés, tout en continuant à garantir une bonne protection de la santé et de l'environnement.

Ces modifications proposées sont importantes, car elles favorisent un accès rapide à l'innovation, aidant ainsi les agriculteurs à faire face à l'évolution des pressions parasitaires, à maintenir leur productivité et à s'adapter à des conditions de culture de plus en plus difficiles.

[*Translation*]

While responsibility for pesticide regulation rests with Health Canada's Pesticides Regulatory Directorate, Agriculture and Agri-Food Canada plays a critical supporting role. We work closely with provinces, territories, producers, commodity groups, researchers and industry partners to identify emerging challenges and ensure that regulatory processes reflect agricultural realities on the ground.

We help convene stakeholders, facilitate dialogue and support the development of practical, science-based solutions that address real-world challenges facing Canadian agriculture.

While respecting regulatory independence, Agriculture and Agri-Food Canada contributes scientific expertise and research that supports evidence-based decision making and innovation in the agricultural sector.

Through the Minor Use Pesticide Program, Agriculture and Agri-Food Canada scientists generate data that is used by the Pesticides Regulatory Directorate to assess new pesticide uses for specialty crops known as minor use crops.

This work helps ensure Canadian farmers have access to essential crop protection tools that may not otherwise be commercially available in Canada, enabling them to remain productive and competitive, while maintaining Canada's high standards for health and environmental protection.

Another example of our work in pesticides is Agriculture and Agri-Food Canada's recent contribution to advancing drone-based pesticide application. By generating critical scientific data, Agriculture and Agri-Food Canada helped support the Pesticides Regulatory Directorate's development of a new regulatory policy that allows registered products to be applied using drones.

Agriculture and Agri-Food Canada remains committed to working with the Pesticides Regulatory Directorate, provinces, territories, industry and producers to support farmers' access to pest control products through a modern, agile regulatory framework that reduces unnecessary administrative burden while maintaining strong health and environmental protections.

[*Français*]

Bien que la responsabilité de la réglementation des pesticides incombe à la Direction de la réglementation des pesticides de Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada joue un rôle de soutien essentiel. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les producteurs, les groupements de producteurs spécialisés, les chercheurs et les partenaires de l'industrie afin de cerner les défis émergents et de veiller à ce que les processus réglementaires tiennent compte des réalités agricoles sur le terrain.

Nous contribuons à rassembler les intervenants, à faciliter le dialogue et à soutenir l'élaboration de solutions pratiques et fondées sur la science, destinées à relever les défis concrets auxquels est confronté le secteur agricole canadien.

Tout en respectant l'indépendance réglementaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada fournit une expertise scientifique et des travaux de recherche qui favorisent la prise de décision fondée sur des données probantes et l'innovation dans le secteur.

Dans le cadre du Programme des pesticides à usage limité, nos scientifiques produisent des données utilisées par la Direction de la réglementation des pesticides pour évaluer les nouvelles utilisations de pesticides sur des cultures spécialisées, appelées cultures à usage limité.

Ce travail contribue à garantir aux agriculteurs canadiens l'accès à des outils essentiels de protection des cultures qui, autrement, ne seraient peut-être pas commercialisés ici au Canada. Ceci leur permet de rester productifs et compétitifs, tout en respectant les normes rigoureuses du Canada en matière de santé et de protection de l'environnement.

Un autre exemple de nos travaux dans le domaine des pesticides est la contribution récente d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à la promotion de l'application de pesticides à l'aide de drones. En produisant des données scientifiques essentielles, Agriculture et Agroalimentaire Canada a contribué à l'élaboration par la Direction de la réglementation des pesticides d'une nouvelle politique réglementaire qui autorise l'utilisation de drones pour l'application de produits homologués.

Agriculture et Agroalimentaire Canada reste déterminée à collaborer avec la Direction de la réglementation des pesticides, les provinces, les territoires, l'industrie et les producteurs afin de faciliter l'accès des agriculteurs aux produits de lutte antiparasitaire grâce à un cadre de réglementation moderne et souple qui allège le fardeau administratif inutile, tout en garantissant une protection rigoureuse de la santé et de l'environnement.

Bill C-31 also complements the National Food Security Strategy by reducing unnecessary regulatory burden, enabling more timely access to innovation and ensuring regulatory resources are focused where they can have the greatest impact.

Thank you, Mr. Deputy Chair. I'll leave it at that.

[*English*]

The Deputy Chair: Thank you for your presentations.

Senators, we will now proceed to questions. You have five minutes for your question or questions, and that includes the answer from the witness.

Senator Martin: Thank you for your testimony.

I almost wish we could first hear from stakeholders and then you in that, in my other committee, most of the stakeholders talked about a lack of consultation. It was important to hear from them before we spoke to officials. A few of my questions will relate to that, specifically on some correspondence that has been received.

This is for Health Canada. Mr. Jones, it's my understanding that Health Canada conducted broad consultation in 2022 on PMRA's transformation agenda, including the concept of continuous oversight and risk-based prioritization. However, a joint November 2025 letter signed by the National Farmers Union and a number of environmental, health and public interest organizations stated that although they had participated in those consultations, eliminating cyclical re-evaluations was never raised with them. That's my first question to you, regarding whether this specific legislative proposal that we now have in Division 13 was ever put to stakeholders for comment before it was announced in Budget 2025. If so, could you provide a list or talk about which stakeholders were consulted, when and what feedback you received before moving forward with this provision?

Mr. Jones: Thank you for your question.

We've had extensive engagement with stakeholders on a long list of issues on the topic of legislative and regulatory reform. There are a number of rigidities in the act that cause some inefficiency, and we've had conversations in the past on a number of topics.

On this specific amendment, it was tied to reductions associated with the Comprehensive Expenditure Review and the budget and was subject to budget secrecy, so it wasn't something on which we engaged in extensive consultations.

Le projet de loi C-31 vient compléter la Stratégie nationale de sécurité alimentaire en allégeant le fardeau réglementaire inutile, en permettant un accès plus rapide à l'innovation et en veillant à ce que les ressources réglementaires soient concentrées là où elles peuvent avoir la plus grande incidence.

Merci, monsieur le vice-président. Je vais en rester là.

[*Traduction*]

Le vice-président : Je vous remercie de vos exposés.

Sénateurs, nous allons maintenant passer aux questions. Vous disposez de cinq minutes pour vos interventions, et cela comprend le temps consacré à la réponse du témoin.

La sénatrice Martin : Nous vous remercions pour vos témoignages.

J'aurais presque souhaité que nous puissions d'abord entendre les parties prenantes, puis vous ensuite, puisque dans l'autre comité auquel je siège, la plupart des intervenants ont parlé d'un manque de consultation. Il était important de les entendre avant de parler aux représentants. Quelques-unes de mes questions porteront sur ce sujet, en particulier sur une lettre qui a été reçue.

Ma question s'adresse à Santé Canada. Monsieur Jones, je crois comprendre que Santé Canada a mené en 2022 une vaste consultation sur le programme de transformation de l'ARLA, y compris sur le concept de surveillance continue et d'établissement des priorités en fonction des risques. Cependant, une lettre conjointe de novembre 2025 signée par l'Union nationale des fermiers et un certain nombre d'organisations environnementales, de santé et d'intérêt public indiquait que, même si elles avaient participé à ces consultations, l'élimination des réévaluations cycliques n'avait jamais été abordée avec elles. C'est la première question que je vous pose, à savoir si cette proposition législative particulière qui se trouve maintenant dans la section 13 a déjà été soumise aux parties prenantes pour obtenir leurs commentaires avant d'être annoncée dans le budget de 2025. Si oui, pourriez-vous nous fournir une liste ou nous dire quels intervenants ont été consultés, à quel moment et quels commentaires vous avez reçus avant d'aller de l'avant avec cette disposition?

M. Jones : Je vous remercie de votre question.

Nous avons mené de vastes consultations auprès des intervenants sur une longue liste de questions liées à la réforme législative et réglementaire. Il y a un certain nombre de rigidités dans la loi qui entraîne une certaine inefficacité, et nous avons eu des conversations par le passé sur plusieurs sujets.

En ce qui concerne cet amendement précis, il était lié aux réductions associées à l'examen exhaustif des dépenses et au budget, et il était assujetti au secret budgétaire. Nous n'avons donc pas mené de vastes consultations à ce sujet.

Senator Martin: So, in other words, because of budget cuts you have to do as a department, this is one approach, but the stakeholders themselves did not realize that this would be in Budget 2025, per se, because it was an internal decision that you had made.

Mr. Jones: Yes. Part of the expenditure review exercise was to find efficiencies, and this was an efficiency that we had identified. As I said in my opening remarks, it sort of forces us to undertake a very extensive and involved process, sometimes on products for which we have no concerns, which delays our ability to focus on products for which there may be elevated risks or new information about risks.

Senator Martin: If this were to be adopted, in regard to international trade and competitiveness, Canadian farmers rely heavily on export markets that demand rigorous safety alignments. If Canada were to make this change, does it affect our standing with international trade partners like the EU or the United States? Are we risking any retaliatory trade barriers or export rejections if our regulatory threshold is seen as diverging from a baseline international standard that they follow?

Mr. Rosser: Mr. Chair, if I might, I would offer an initial reply to the senator's question. My top response would be, if anything, Bill C-31, by helping put more tools in more farmers' hands more quickly, will increase the competitiveness of Canadian agricultural producers.

It is true that other countries — notwithstanding that there are international bodies that provide science-based information to help guild the development of maximum residue limits — are free to set their own standards. It's important that Canadian exports meet the standards set by international trade partners, but I don't think, in and of itself, Bill C-31 effects that. My view would be that it will help to increase the competitive position of Canadian agricultural producers.

Frédéric Bissonnette, Director General, Pesticides Regulatory Directorate, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: I also want to point out that Europe, while it's just a proposal, also has a re-evaluation program like ours and is even looking at an omnibus bill to maybe remove the lower-risk products on the requirements to conduct a re-evaluation. Obviously, it's very controversial in Europe, but it is part of the measures that the commission is considering before Parliament.

La sénatrice Martin : Donc, en d'autres termes, c'est une approche que vous avez utilisée en raison des compressions budgétaires que vous devez faire en tant que ministère, mais les intervenants eux-mêmes ne savaient pas que ce serait dans le budget de 2025 parce que c'était une décision que vous aviez prise à l'interne.

M. Jones : Oui. Une partie de l'examen des dépenses visait à trouver des gains d'efficience, et l'élimination des réévaluations cycliques en était un. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, ces réévaluations nous obligent en quelque sorte à entreprendre un processus très exhaustif et complexe, parfois pour des produits qui ne nous préoccupent pas, ce qui retarde notre capacité à nous concentrer sur des produits pour lesquels les risques peuvent être élevés ou sur de nouveaux renseignements associés aux risques.

La sénatrice Martin : En ce qui concerne le commerce international et la compétitivité, les agriculteurs canadiens dépendent fortement des marchés d'exportation qui exigent une harmonisation rigoureuse en matière de sécurité. Si le Canada devait apporter ce changement, cela aurait-il une incidence sur notre position auprès de partenaires commerciaux internationaux comme l'Union européenne ou les États-Unis? Risquons-nous de voir des barrières commerciales en guise de représailles ou le rejet des exportations si notre seuil réglementaire est perçu comme s'écartant d'une norme internationale de base?

M. Rosser : Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais donner une première réponse à la question de la sénatrice : en aidant à mettre plus d'outils entre les mains d'un plus grand nombre d'agriculteurs plus rapidement, le projet de loi C-31 augmentera probablement la compétitivité des producteurs agricoles canadiens.

Il est vrai que les autres pays sont libres d'établir leurs propres normes, même s'il existe des organismes internationaux qui fournissent des renseignements scientifiques pour aider à orienter l'établissement de limites maximales de résidus. Il est important que les exportations canadiennes respectent les normes établies par les partenaires commerciaux internationaux, mais je ne pense pas que le projet de loi C-31 en soi ait une incidence à cet égard. À mon avis, il contribuera à améliorer la position concurrentielle des producteurs agricoles canadiens.

Frédéric Bissonnette, directeur général, Direction de la réglementation des pesticides, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada : Je tiens également à souligner que bien qu'il ne s'agisse que d'une proposition, l'Europe dispose également d'un programme de réévaluation comme le nôtre et envisage même un projet de loi omnibus pour retirer les produits à faible risque des exigences en matière de réévaluation. Évidemment, c'est très controversé en Europe, mais cela fait partie des mesures que la commission examine devant le Parlement.

Senator Martin: Do their stakeholders have input in terms of what they're putting forward?

Mr. Bissonnette: I believe so, yes.

Senator Martin: In the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, with respect to the division we're looking at, all the stakeholders said they were not consulted. It was concerning because it is important what's going to affect them. Thank you for that clarification.

Senator Muggli: We're in the same head space because I'm on that committee as well and was surprised to hear there had been no consultation with stakeholders.

If you had consulted with stakeholders, what do you think would be the top concerns that you would have heard about with this change in legislation? I'll start with you, Mr. Jones.

Mr. Jones: We have had conversations with stakeholders since the budget was announced, as recently as the past couple of weeks, including this week.

There are two amendments we're looking at here. One, which I focused on in my opening remarks, is around undertaking an assessment to determine if a re-evaluation is really needed. The other is a case where the legislation says if certain conditions are met, you must do a special review. If a product is banned in another OECD country, for example, you have to do a special review straightaway, but you also have to do a full re-evaluation every 15 years. If you happen to trigger both of those at the same time, you're running two processes that are very similar and for the same purpose, but separate at the same time, which is duplication.

On these matters, we have not heard of concerns about the latter. I think universally, we'll see what stakeholders say when they meet and as the bill makes its way through the process. So far, the view on the latter is that this is silly, as you don't need to be doing parallel processes at the same time.

On the move to an assessment prior to a determination of whether a re-evaluation is needed, I think there will be concern from environmental groups. They may see it as a potential weakening of the regime. We don't see it that way.

Senator Muggli: Can you explain why?

La sénatrice Martin : Les intervenants ont-ils leur mot à dire sur ce qui est présenté?

M. Bissonnette : Je crois que oui.

La sénatrice Martin : Au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, en ce qui concerne la section que nous examinons, tous les intervenants ont dit qu'ils n'avaient pas été consultés. C'était préoccupant, car il est important de savoir ce qui va les toucher. Je vous remercie de cette précision.

La sénatrice Muggli : Nous sommes sur la même longueur d'onde, car je siège également à ce comité et j'ai été surprise d'apprendre qu'il n'y avait pas eu de consultation avec les parties prenantes.

Si vous les aviez consultées, quelles seraient, selon vous, les principales préoccupations dont vous auriez entendu parler au sujet de cette modification de la loi? Je vais commencer par vous, monsieur Jones.

M. Jones : Nous avons eu des conversations avec les parties prenantes depuis l'annonce du budget au cours des dernières semaines, notamment cette semaine.

On examine deux amendements ici. Le premier, sur lequel j'ai mis l'accent dans ma déclaration préliminaire, consiste à déterminer si une réévaluation est vraiment nécessaire. Le deuxième porte sur les cas où la loi exige de procéder à un examen spécial si certaines conditions sont remplies. Si un produit est interdit dans un autre pays de l'OCDE, par exemple, il faut procéder immédiatement à un examen spécial, mais il faut aussi procéder à une réévaluation complète tous les 15 ans. Si vous déclenchez ces deux processus en même temps, vous réalisez deux processus qui sont très semblables et qui visent le même objectif, mais distincts en même temps, ce qui constitue un chevauchement.

Nous n'avons pas entendu de préoccupations sur ce dernier point. Nous verrons ce que les intervenants diront lorsqu'ils se réuniront et au fur et à mesure que le projet de loi franchira les étapes du processus. Jusqu'à présent, le point de vue sur ce deuxième point est que c'est ridicule, car il n'est pas nécessaire de mener des processus parallèles en même temps.

En ce qui concerne le passage à une évaluation avant de déterminer si une réévaluation est nécessaire, je pense que les groupes environnementaux seront préoccupés. Ils pourraient y voir un affaiblissement potentiel du régime. Nous ne voyons pas les choses de cette façon.

La sénatrice Muggli : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

Mr. Jones: There's still a 15-year trigger. You still have to go through all the existing literature, data and information. The legislation says if there's cause for concern, do a re-evaluation. It's really only if there isn't a cause for concern that you could not do it, but by not doing it, you can then move to the next thing in the backlog, and we have a substantial backlog of re-evaluations that have tripped the 15-year trigger and have not yet been processed. It really allows us to take a hard look at a product. It requires us to do that. If we conclude, based on all of our reviews and all the available information, that there's no real risk here — nothing has changed and there are no new studies suggesting that there's a new risk — we can then turn to the next one on the list for which there may be risk. We actually see it as a strengthening of the reality of our program.

Senator Muggli: Would you have an estimate of how many products are waiting in the bucket to be evaluated that are in the backlog?

Mr. Bissonnette: We have about 130 active ingredients, so if you have 10 products with active ingredients, there are probably more than 1,000 products in the backlog.

Senator Muggli: How many would come up on an annual basis?

Mr. Bissonnette: We initiate about 30 re-evaluations per year, but we can only complete 15.

Senator Muggli: We only have capacity in terms of workload to complete 15 evaluations per year? Has there been a proposal from your departments to say you need additional support to complete evaluations versus just saying there's too much of a backlog and we should change the legislation?

Mr. Bissonnette: In the past, we have had support from the departmental reserve. The CESD audit in 2015 did point out a capacity issue. It was brought up to the House Standing Committee on Environment and Sustainable Development back then, whether more resources should be provided, but resources are tight. That's kind of the fiscal reality we're in.

Senator Muggli: Thanks for your transparency.

I'm a little confused and looking for clarification. Mr. Rosser, you talked about the importance of innovation and being able to review intermittently instead of waiting for a review, but I thought I heard Mr. Jones say that there could be reviews at any time, if necessary.

Mr. Rosser: I'll try to respond briefly.

M. Jones : Il y a toujours un seuil de 15 ans. Il faut quand même passer en revue toute la documentation, les données et les informations existantes. La loi dit que s'il y a lieu de s'inquiéter, il faut procéder à une réévaluation. C'est seulement s'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter que l'on pourrait omettre la réévaluation. On pourrait ainsi passer au prochain dossier en attente, et nous avons un arriéré important de réévaluations qui ont franchi le seuil des 15 ans et qui n'ont pas encore été traitées. Cela nous permet d'examiner de près un produit au besoin. C'est ce qui est exigé. Si nous en venons à la conclusion, sur la base de tous nos examens et de toutes les informations disponibles, qu'il n'y a pas de risque réel — rien n'a changé et il n'y a pas de nouvelles études qui suggèrent qu'il y a un nouveau risque —, nous pourrons alors passer au suivant sur la liste pour lequel il pourrait y avoir un risque. Nous voyons cela comme un renforcement de la réalité de notre programme.

La sénatrice Muggli : Avez-vous une estimation du nombre de produits qui attendent d'être évalués et qui font partie de l'arriéré?

M. Bissonnette : Nous avons environ 130 ingrédients actifs, donc s'il y a 10 produits avec des ingrédients actifs, il y a probablement plus de 1 000 produits dans l'arriéré.

La sénatrice Muggli : Combien y en a-t-il par année?

M. Bissonnette : Nous lançons environ 30 réévaluations par année, mais nous ne pouvons en mener que 15 à terme.

La sénatrice Muggli : Nous pouvons réaliser 15 évaluations par année seulement? Y a-t-il eu une proposition de la part de vos ministères en vue d'obtenir un soutien supplémentaire pour mener à bien les évaluations, plutôt que de simplement dire qu'il y a trop d'arriérés et qu'il faut modifier la loi?

M. Bissonnette : Dans le passé, nous avons eu le soutien de la réserve ministérielle. L'audit de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2015 a mis en évidence un problème de capacité. La question a été soulevée au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre à l'époque, à savoir s'il fallait fournir plus de ressources, mais elles sont limitées. C'est un peu la réalité financière dans laquelle nous nous trouvons.

La sénatrice Muggli : Merci de votre transparence.

Je suis un peu perplexe et j'aimerais obtenir des précisions. Monsieur Rosser, vous avez parlé de l'importance de l'innovation et de la possibilité de procéder à un examen de façon intermittente au lieu d'attendre une évaluation, mais j'ai cru entendre M. Jones dire qu'il pourrait y avoir des évaluations à tout moment, au besoin.

M. Rosser : Je vais essayer de répondre brièvement.

The idea behind the bill, as I understand it, is to move beyond a mandatory 15-year review — whether a product's risk warrants it or not — such that PRD can better target its resources to those products where new scientific information or other developments suggest the risk is greatest.

It doesn't solve the resource issue facing PRD, but when faced with resource constraints, as all regulators are, it's best to target resources where risks are perceived to be the greatest. I think that's the intent here.

Mr. Jones: There is the second tool, which is a special review that can be triggered at any time.

If a study emerged tomorrow that an active ingredient seemed to be extremely carcinogenic — and this was new information — we could trigger a special review immediately, regardless of where it is in the re-evaluation cycle.

Senator Muggli: Thank you.

Senator Burey: Thank you for being here and for your expertise and the work you do.

I have a few questions, probably following on some of what my colleagues have asked. First, I would like to understand the continuous oversight approach you have instituted. What data did you find that will inform you going forward? If you could, please expand on that and let us know who else is doing that.

Mr. Jones: I'll start and then turn it over to my colleague Shannon Laforce, who has been leading this work for us.

The principle of continuous oversight and the reality of the program as implemented is — based on the legislation that says to do a review every 15 years — after 15 years, if you have the capacity, you launch a re-evaluation. However, it means poring over 15 years' worth of data.

I think the reality is the world moves a lot faster than that. If something concerning emerges in the literature, we want to know about it. We don't want to wait 15 years to start paying attention to that.

The continuous oversight policy was designed to monitor water monitoring data, academic literature and other things in order to be in a position to be alerted if there is new and relevant information available.

Ms. Laforce?

L'idée derrière le projet de loi, si je comprends bien, c'est d'aller au-delà d'un examen obligatoire après 15 ans — que le risque d'un produit le justifie ou non —, afin que la DRP puisse mieux cibler ses ressources vers les produits où de nouvelles données scientifiques ou d'autres développements suggèrent que le risque est le plus élevé.

Cela ne règle pas le problème de ressources auquel fait face la DRP, mais lorsque nous devons composer avec des contraintes en matière de ressources, comme tous les organismes de réglementation, il est préférable de cibler les ressources là où les risques sont perçus comme étant les plus importants. Je pense que c'est l'intention ici.

M. Jones : Il y a le deuxième outil, qui est un examen spécial qui peut être déclenché à tout moment.

Si une étude publiée demain évoquait la possibilité qu'un ingrédient actif soit extrêmement cancérogène — et qu'il s'agissait d'une nouvelle information —, on pourrait déclencher immédiatement un examen spécial, peu importe où l'on en est dans le cycle de réévaluation.

La sénatrice Muggli : Merci.

La sénatrice Burey : Nous vous remercions pour votre présence, votre expertise et le travail que vous faites.

J'ai quelques questions, qui font probablement suite à celles de mes collègues. Tout d'abord, j'aimerais comprendre l'approche de surveillance continue que vous avez mise en place. Quelles sont les données recueillies qui vous serviront à l'avenir? Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet et nous dire qui d'autre a adopté cette approche?

M. Jones : Je vais commencer, puis je céderai la parole à ma collègue Shannon Laforce, qui dirige ce travail pour nous.

Le principe de la surveillance continue et la réalité du programme tel qu'il est mis en œuvre — selon la loi qui prévoit un examen tous les 15 ans — font en sorte que l'on procède à une réévaluation après 15 ans, si la capacité le permet. Cependant, cela signifie qu'il faut revoir plus de 15 ans de données.

Je pense qu'en réalité, le monde évolue beaucoup plus vite. Si un élément inquiétant émerge dans la documentation, nous voulons le savoir. Nous ne voulons pas attendre 15 ans pour commencer à y prêter attention.

La politique de surveillance continue a été conçue pour suivre les données de surveillance de l'eau, les ouvrages universitaires et d'autres sources afin d'être alerté si de nouveaux renseignements pertinents sont disponibles.

Madame Laforce?

Shannon Laforce, Executive Director, Policy and Operations Bureau, Pesticides Regulatory Directorate, Healthy Environments and Consumer Safety Branch, Health Canada: Thank you for the question and the opportunity to answer and address the committee today.

The continuous oversight program is broad. Some of these things we were already doing, but we have strengthened our oversight.

As Mr. Jones had indicated, we have always done incident reporting and monitoring of incidents. We implemented a water monitoring program so we could have real-world evidence as to chemicals in the water and to be able to measure that, as well as chemistry verifications to make sure everything is as it needs to be and at the limits they need to be.

Most recently, we have implemented the proactive review of scientific literature. As Mr. Jones has indicated, it was always part of a re-evaluation, but we waited 15 years to do that.

Now we are proactively monitoring chemicals, so if there is new scientific evidence to suggest we need to initiate a special review or other action, it's usually very targeted to the new scientific evidence that comes out. But we are now much more proactively monitoring.

We have onboarded about 13 actives and monitored over 3,000 citations related to those actives. It is a more efficient way of being able to monitor literature going forward, and it will allow us to react more quickly.

Senator Burey: And have you instituted that in the past couple of years? Five years?

Ms. Laforce: We are still very new in the process. The policy was launched last December. This March we started onboarding chemicals. And after every major decision, we continue to onboard that chemical so we proactively monitor after a major decision going forward.

Senator Burey: My question would be this: Since it's such a new program, how are you going to make major legislative changes based on relatively new data?

Would Canadians think their health and safety would be at risk because it's so new and you haven't received feedback to see how good that program is? That was my concern.

Shannon Laforce, directrice générale, Bureau des politiques et des opérations, Direction de la réglementation des pesticides, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, Santé Canada : Je vous remercie de la question et de l'occasion de comparaître devant le Comité et de répondre à vos questions.

Le programme de surveillance continue est vaste. Nous mettions déjà en œuvre certaines de ces mesures, mais nous avons renforcé notre surveillance.

Comme M. Jones l'a mentionné, nous avons toujours déclaré et surveillé les incidents. Nous avons mis en place un programme de surveillance de l'eau afin d'avoir des données concrètes sur les substances chimiques présentes dans l'eau et de pouvoir les mesurer, ainsi que des analyses chimiques pour nous assurer que tout est conforme aux normes et respecte les limites requises.

Plus récemment, nous avons mis en place un examen proactif de la littérature scientifique. Comme M. Jones l'a mentionné, cela a toujours fait partie du processus de réévaluation, mais nous avons attendu 15 ans avant de le faire.

À l'heure actuelle, nous surveillons proactivement les substances chimiques. Donc, si de nouvelles données scientifiques révèlent que nous devons entreprendre un examen spécial ou prendre d'autres mesures, c'est habituellement très ciblé sur les nouvelles données scientifiques. Mais nous assurons désormais une surveillance beaucoup plus proactive.

Nous avons intégré environ 13 composés actifs et suivi plus de 3 000 citations connexes. C'est un moyen beaucoup plus efficace de suivre la littérature à l'avenir, et cela nous permettra de réagir plus rapidement.

La sénatrice Burey : Avez-vous mis cela en place au cours des deux dernières années? Au cours des cinq dernières années?

Mme Laforce : Nous n'en sommes qu'au début du processus. La politique a été mise en place en décembre dernier. En mars dernier, nous avons commencé à intégrer les substances chimiques. Et après chaque grande décision, nous continuons d'en intégrer afin d'assurer un suivi proactif à l'avenir, une fois la décision prise.

La sénatrice Burey : Ma question est la suivante : étant donné qu'il s'agit d'un nouveau programme, comment comptez-vous apporter d'importantes modifications législatives en vous appuyant sur des données relativement récentes?

Les Canadiens pourraient-ils penser que leur santé et leur sécurité seraient compromises parce que ce programme est si nouveau et que vous n'avez pas encore reçu de commentaires sur son efficacité? C'était mon inquiétude.

Ms. Laforce: The continuous oversight program on its own is not the only thing supporting re-evaluations. Even currently, under our re-evaluations, we do monitor scientific literature. So part of this legislation, again, will look to when we do an assessment; part of it will look at the literature we have and we're monitoring —

Mme Laforce : Le programme de surveillance continue n'est pas le seul élément qui sous-tend les réévaluations. Même à l'heure actuelle, dans le cadre de nos réévaluations, nous assurons un suivi de la littérature scientifique. Donc, une partie de cette mesure législative portera sur le moment où nous réalisons une évaluation et une autre partie portera sur la littérature scientifique dont nous disposons et que nous examinons...

Senator Burey: Sorry to interrupt you, but my time is running out. I did understand that bit of it. The follow-up question I will pass over because I want to ask another question.

La sénatrice Burey : Je suis désolée de vous interrompre, mais il me reste peu de temps. J'ai compris cette partie-là. Je vais passer la question complémentaire, car je veux poser une autre question.

The question would be this: What would you say is a significant risk now? That's not defined in the legislation. How would you define that for Canadians?

La question est la suivante : qu'est-ce qui constitue actuellement un risque important, selon vous? Ce n'est pas défini dans la loi. Comment définiriez-vous ce concept pour les Canadiens?

Mr. Jones: We're working right now to elaborate, with a bit more clarity, on the parameters attached to this policy, including the term "significant," but the intention was to draw a differentiation between zero and something that matters. If it's an infinitesimally small increase, we didn't want to trigger the re-evaluation with no purpose.

M. Jones : Nous nous employons actuellement à préciser un peu plus clairement les paramètres liés à cette politique, notamment la notion d'« important », mais l'intention était de faire la distinction entre ce qui est important et ce qui ne l'est pas. S'il s'agissait d'une augmentation minime, nous ne voulions pas déclencher une réévaluation sans motif valable.

I think we wanted to leave ourselves some room to exercise some judgment to say whether, based on the assessment of all the available information and data, something is of concern and has changed in a way that is meaningful.

Je pense que nous voulions nous laisser une certaine marge de manœuvre pour pouvoir déterminer, à partir de l'évaluation de toutes les informations et données disponibles, si une situation est préoccupante et a évolué de manière significative.

Senator Burey: Okay. Thank you.

La sénatrice Burey : D'accord. Merci.

Senator McBean: Sticking with definitions, you mentioned reasonable grounds in your opening remarks. How will Health Canada determine whether there are reasonable grounds — and define reasonable grounds — to believe a product's health or environmental risks have increased significantly?

La sénatrice McBean : Pour poursuivre avec les définitions, vous avez parlé de motifs raisonnables dans votre déclaration liminaire. Comment Santé Canada déterminera-t-il s'il existe des motifs raisonnables — et comment définira-t-il ces motifs — de croire que les risques pour la santé ou l'environnement que présente un produit ont considérablement augmenté?

Mr. Jones: I can start, but I'll turn to my colleagues who have more hands-on experience with the re-evaluation process.

M. Jones : Je peux commencer, mais je vais céder la parole à mes collègues qui ont une expérience plus concrète du processus de réévaluation.

Maybe building on my response to Senator Burey, the idea is, having looked at the data from water monitoring, the literature, all sources and compelling information from registrants, if needed, we want to be able to determine if anything has changed. Has it changed in a way that is of concern to us and to the scientific community within the directorate?

Pour faire suite à ma réponse à la sénatrice Burey, l'idée est la suivante. Après avoir examiné les données issues de la surveillance de l'eau, la littérature scientifique, toutes les sources disponibles et les informations pertinentes fournies par les déclarants, si nécessaire, nous voulons être en mesure de déterminer si quelque chose a changé. Ce changement nous préoccupe-t-il ou préoccupe-t-il la communauté scientifique au sein de la direction?

We have experience with determining things not perfectly defined in the legislation. For example, “acceptable risk” is what the legislation says. And the legislation says “. . . no harm to human health . . . or the environment . . .” So, based on that, we make decisions on re-evaluations and corrective actions if risk is elevated as part of the normal operating activities of the program.

But I don’t have a hard definition to provide you at this moment.

Senator McBean: I respect the idea of it, but when it comes to making a decision, if something is not defined, you’re trying to figure it out.

You’ve already said there is a backlog for getting through these things. If you have these increasingly risk thresholds and it’s up to someone to decide whether it’s hit the threshold of reasonable grounds, if reasonable grounds haven’t been triggered but you’re swamped, suddenly the threshold of reasonable grounds will go up. Where is the danger in that?

Mr. Jones: I think the current danger is there is a backlog of products up for re-evaluation that no work is happening on, more so than the potential hypothetical risks that will redefine reasonable grounds because of influence from our workload.

I think the scientific team, within the regulatory directorate, is quite rigorous. When they dig into a re-evaluation, they’re extremely thorough. They have a good working understanding of what the acceptable levels of risk are, both for health and the environment, which they’ve been applying for decades through this program.

I personally am not losing any sleep regarding the notion that we would loosen our standards in order to speed up the clearing up of the backlog, as much as I want to see the backlog cleared.

Mr. Bissonnette: I would add that we don’t start from scratch. We had a full registration. Pesticides are some of the most heavily regulated products out there. We have a lot of science to back it up.

Speaking about what reasonable grounds would be, if a chemical is already at the maximum you can eat over a lifetime, it’s more likely you’re going to get triggered for re-evaluation. If you’re only at 10% of what you need, there’s no toxicity data in the literature to suggest something has changed, and it’s unlikely to change the outcome.

Nous avons l’habitude de nous prononcer sur des points qui ne sont pas définis de manière précise dans la loi. Par exemple, la loi parle de « risque acceptable » et précise « [...] aucun dommage à la santé humaine [...] ou à l’environnement [...] ». C’est donc sur cette base que nous prenons des décisions concernant les réévaluations et les mesures correctives lorsque le risque s’avère élevé dans le cadre des activités normales du programme.

Mais je ne peux pas vous fournir une définition précise pour l’instant.

La sénatrice McBean : Je respecte le principe, mais quand il s’agit de prendre une décision, si quelque chose n’est pas défini, on essaie de s’en faire une idée.

Vous avez déjà dit qu’il y a un arriéré. S’il y a des seuils de risque de plus en plus élevés et qu’il revient à une personne de déterminer si le seuil des motifs raisonnables est atteint, si ces motifs n’ont pas été déclenchés mais que vous êtes débordés, le seuil des motifs raisonnables va soudainement augmenter. Quel danger cela représente-t-il?

M. Jones : Je pense que le danger actuel est la présence d’un arriéré de produits devant faire l’objet d’une réévaluation sur lesquels aucun travail n’est effectué, bien plus que les risques hypothétiques potentiels qui redéfiniraient les motifs raisonnables en raison de l’influence de notre charge de travail.

Je pense que l’équipe scientifique au sein de la direction de la réglementation fait preuve d’une grande rigueur. Lorsqu’elle procède à une réévaluation, elle est extrêmement consciencieuse. Elle possède une bonne compréhension des niveaux de risque acceptables, tant pour la santé que pour l’environnement, qu’elle applique depuis des décennies dans le cadre de ce programme.

Pour ma part, l’idée d’assouplir nos normes pour éliminer l’arriéré plus rapidement ne m’empêche pas de dormir, même si je souhaite vivement que ce retard soit rattrapé.

M. Bissonnette : J’ajouterais que nous ne partons pas de zéro. Nous disposions déjà d’une homologation complète. Les pesticides comptent parmi les produits les plus lourdement réglementés. Nous avons de nombreuses données scientifiques à l’appui.

Pour savoir ce que l’on entend par motifs raisonnables, si l’exposition à une substance chimique atteint déjà la dose maximale que l’on peut ingérer au cours d’une vie, il y a de fortes chances que cela déclenche une réévaluation. Si l’exposition n’atteint que 10 % de la dose nécessaire, aucune donnée toxicologique disponible dans la littérature scientifique ne suggère que quelque chose ait changé, ce qui ne devrait pas modifier le résultat.

But again, it's based on what we already know about the chemical and what is out there. We do scoping. The 15-year check is, essentially, regarding whether any regulator out there has made a decision different than ours.

Is there new literature? Is there something in the water we didn't see coming? Do we have incidents suggesting we missed something?

We have a lot of intelligence that we can absorb within the knowledge we already have and then make that decision.

Senator McBean: Thank you.

What coordination mechanisms will be needed between the CFIA and Health Canada to identify emerging risks associated with registered pest control products?

Ms. Soo: We already do a lot of coordination with Health Canada. We do not anticipate this bill will have any influence or make any difference in the ways we coordinate and work. We will continue to enforce this standard set by Health Canada, and we will work with them to share data as it necessary.

Senator Sorensen: My questions are mainly points of clarity.

First, on the timing, what the bill said was a registered pest control product within one year after the fifteenth anniversary of the most recent — I'm struggling to understand what the new language means, regarding health and environmental risks within 15 years after the most recent registration.

When will the assessments take place from a timing perspective?

Mr. Bissonnette: Once you hit 15 years since the last major decision, that's when you need to do that assessment, both in the past and the present. The difference is with one, you shall initiate a re-evaluation; whereas with the other, you shall check to see if you need to initiate a re-evaluation.

Senator Sorensen: It's still the same 15 years as the alarm bell.

Mr. Bissonnette: Yes.

Senator Sorensen: Great.

Là encore, cela repose sur ce que nous savons déjà de la substance chimique et sur les données disponibles. Nous procédons à une évaluation. Cette vérification sur 15 ans consiste essentiellement à vérifier si un organisme de réglementation a pris une décision différente de la nôtre.

Y a-t-il de nouvelles publications scientifiques? Y a-t-il une substance dans l'eau que nous n'avions pas prévue? Y a-t-il des incidents qui laissent entendre que quelque chose nous a échappé?

Nous disposons de nombreuses informations que nous pouvons intégrer à nos connaissances actuelles avant de prendre cette décision.

La sénatrice McBean : Merci.

Quels mécanismes de coordination seront nécessaires entre l'ACIA et Santé Canada pour cibler les risques émergents associés à des produits antiparasitaires homologués?

Mme Soo : Nous collaborons déjà étroitement avec Santé Canada. Nous ne pensons pas que ce projet de loi aura une quelconque incidence sur nos méthodes de coordination et de travail. Nous continuerons d'appliquer cette norme établie par Santé Canada et nous continuerons de travailler avec le ministère pour échanger des données, au besoin.

La sénatrice Sorensen : Mes questions visent principalement à clarifier certains points.

Premièrement, en ce qui concerne le délai, le projet de loi prévoyait qu'un produit antiparasitaire homologué devait faire l'objet d'une évaluation dans un délai d'un an à compter du quinzième anniversaire de la dernière homologation — j'ai du mal à comprendre le nouveau libellé concernant les risques pour la santé et l'environnement dans les 15 ans suivant la dernière homologation.

Quand les évaluations auront-elles lieu?

M. Bissonnette : Lorsque 15 années se sont écoulées depuis la dernière décision importante, vous devez procéder à l'évaluation, tant rétrospective que prospective. La différence, c'est que dans un cas, vous lancez une réévaluation, et dans l'autre, vous devez vérifier s'il est nécessaire d'entreprendre une réévaluation.

La sénatrice Sorensen : C'est toujours le même délai de 15 ans.

M. Bissonnette : Oui.

La sénatrice Sorensen : Excellent.

Historically, with all pesticides, we were attempting to go through a re-evaluation process; now, all pesticides, unless otherwise alerted, will go through the assessment process. Because we're continually monitoring, a special review could be activated if required. I understand.

Then, my question is this: Can someone explain to me the differences between a re-evaluation and an assessment?

Mr. Bissonnette: I can take a stab at it.

Senator Sorensen: At a kindergarten level, please.

Mr. Bissonnette: The scoping does not necessarily mean recalculating everything. It could be that we already know that, again, you're already at 10% only, for example. There is no new data out there, so we'll capture that there is no new data; therefore, we don't recalculate everything.

That is compared to the current legislative process. There are a lot of processes in the process part, not only in science, but you need to consult on everything. You need to consider the comments, and there is a notice of objection. Anybody can object to the decision.

So, there are entire mechanisms that would not be present with this process.

Mr. Jones: For the assessment.

Mr. Bissonnette: For the assessment part.

So, it's a lighter touch compared to a full re-evaluation — much lighter on the process side of things.

Mr. Jones: The assessment is to determine whether you need to do a re-evaluation. A re-evaluation is currently what we are supposed to do every 15 years. There is a separate mechanism called a special review, which is more flexible and can be triggered if we have cause to do that. There are specific triggers in the legislation that say we have to if, say, another OECD country bans that product.

There are triggers that can make you do a special review, and we can also decide to do a special review, whereas the re-evaluation is typically on this 15-year cycle.

Senator Sorensen: That was really helpful language.

So, the assessment is to determine whether we need to perform a re-evaluation. If only the bills were written in that way.

Mr. Jones: Yes.

Senator Sorensen: Thank you.

Historiquement, nous tentions de soumettre tous les pesticides à un processus de réévaluation. Désormais, tous les pesticides, sauf indication contraire, feront l'objet d'une évaluation. Comme nous assurons une surveillance continue, un examen spécial pourrait être lancé, au besoin. Je comprends.

Ma question est donc la suivante : quelqu'un pourrait-il m'expliquer les différences entre une réévaluation et une évaluation?

M. Bissonnette : Je peux tenter le coup.

La sénatrice Sorensen : Faites-le comme si vous vous adressiez à des écoliers de la maternelle, je vous prie.

M. Bissonnette : L'évaluation ne signifie pas nécessairement qu'il faille tout recalculer. Il se peut, par exemple, que nous sachions déjà que vous n'en êtes qu'à 10 %. Comme il n'y a pas de nouvelles données, nous indiquerons qu'il n'y en a pas et nous ne recalculerons pas tout.

C'est en comparaison avec le processus législatif actuel. Il comporte de nombreuses étapes, pas seulement sur le plan scientifique, mais il faut également mener des consultations sur tout. Il faut prendre en considération les commentaires, et il y a un avis d'opposition. N'importe qui peut s'opposer à la décision.

Il existe donc des mécanismes entiers qui ne seraient pas présents dans ce processus.

M. Jones : Pour l'évaluation.

M. Bissonnette : Pour l'évaluation.

C'est donc un processus moins contraignant qu'une réévaluation complète — bien moins contraignant.

M. Jones : L'évaluation vise à déterminer si une réévaluation est nécessaire. Nous sommes censés procéder à une réévaluation tous les 15 ans. Il existe un mécanisme distinct qu'on appelle un examen spécial, qui est plus flexible et qui peut être déclenché si nous avons des raisons de le faire. La loi prévoit des cas précis dans lesquels nous sommes tenus de le faire, notamment si un pays de l'OCDE interdit un produit.

Certains éléments peuvent vous amener à procéder à un examen spécial, et nous pouvons également décider d'en réaliser un, alors que la réévaluation s'inscrit généralement dans ce cycle de 15 ans.

La sénatrice Sorensen : C'était une explication très utile.

L'évaluation vise donc à déterminer si nous devons procéder à une réévaluation. Ce serait bien si les projets de loi étaient rédigés ainsi.

M. Jones : Oui.

La sénatrice Sorensen : Merci.

Senator Burey: I want to know how you are deploying AI in your work.

Mr. Jones: I'm happy to say that we're likely among the leaders in Health Canada, and maybe within the public service, regarding using AI in our evaluations because this is an extremely paper- and data-intensive process.

Shannon has been leading a lot of the work on AI.

Ms. Laforce: Coming back to the continuous oversight and scientific literature reviews, we have actually supported that process with the use of artificial intelligence. We call it our "AI screener." It takes an initial pass of our scientific citations, based upon criteria we agreed to, scientifically, across the organization. It's a very standardized process. Based on those criteria, it will do an initial pass to say whether it passes or fails. Then, there is a human in the loop when it says to validate, to say, "I agree or disagree."

That's where we have introduced AI into that process. There are several different levels of specific scientific review — is it in or out? Do we need to do more triage to see if we need to get a scientist involved, based upon certain parameters or the complexity of scientific review?

That is one area where we have dominated and are seeing huge efficiencies as a result of using technology.

We are also currently exploring full-text AI technology; it is the use of AI technology to do full-text search. That will allow us to help support re-evaluations in a broader context because it will allow you to get into the mounds of information that they review in order to support searching and getting the necessary information faster.

Those are two areas where we are —

Senator Burey: Thank you so much.

We're doing an AI study at the Social Affairs, Science and Technology Committee, so I wanted to follow up on that. Do you get external reviewers looking at the safety? You have done your own internal review saying how you're going to do it, so how do you check that you're doing it in a safe way? Can you explain that to me?

Ms. Laforce: The criteria that were used to develop the process for continuous oversight were supported and consulted upon by a scientific advisory committee that actually supported and validated our criteria throughout the entire process. So, we did have a third-party science community help us validate and challenge us with respect to the criteria that we laid out.

La sénatrice Burey : Je veux savoir comment vous utilisez l'IA dans votre travail.

M. Jones : Je suis ravi de pouvoir dire que nous figurons probablement parmi les chefs de file à Santé Canada, et peut-être au sein de la fonction publique, en matière d'utilisation de l'IA dans nos évaluations, car il s'agit d'un processus qui nécessite d'énormes quantités de documents et de données.

Mme Laforce dirige une grande partie des travaux sur l'IA.

Mme Laforce : Pour revenir à la surveillance continue et à l'examen de la littérature scientifique, nous avons appuyé ce processus grâce à l'utilisation de l'IA. Nous l'appelons notre « filtre IA ». Il effectue un premier tri dans nos citations scientifiques en s'appuyant sur des critères que nous avons définis scientifiquement et à l'échelle de l'organisation. C'est un processus très normalisé. En fonction de ces critères, il procède à un premier tri pour déterminer si c'est accepté ou rejeté. Ensuite, un humain intervient pour confirmer s'il est d'accord ou non.

C'est là que nous avons intégré l'IA à ce processus. Il y a plusieurs niveaux d'examen scientifique précis — faut-il inclure cet élément ou non? Faut-il affiner le triage pour déterminer s'il faut faire appel à un scientifique, en fonction de certains paramètres ou de la complexité de l'examen scientifique?

C'est un domaine que nous maîtrisons et où nous constatons une efficacité accrue grâce à l'utilisation de la technologie.

Nous étudions également la technologie de l'IA appliquée au texte intégral. On utilise la technologie de l'IA pour effectuer des recherches dans un texte intégral. Cela nous permettra de faciliter les réévaluations dans un contexte plus large, car nous pourrons explorer les tonnes d'informations que la technologie examine afin de faciliter la recherche et d'obtenir plus rapidement les informations nécessaires.

Ce sont deux domaines où nous...

La sénatrice Burey : Je vous remercie.

Nous menons une étude sur l'IA au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et je voulais donc revenir sur ce point. Faites-vous appel à des évaluateurs externes pour vérifier la sécurité? Vous avez réalisé votre propre examen interne pour définir votre façon de procéder, mais comment vous assurez-vous de le faire de manière sécuritaire? Pouvez-vous m'expliquer cela?

Mme Laforce : Les critères qui ont servi à élaborer le processus de surveillance continue ont été approuvés et ont fait l'objet de consultations au sein d'un comité consultatif scientifique qui a soutenu et validé nos critères tout au long du processus. Une communauté scientifique indépendante nous a aidés à valider les critères que nous avions établis et à les remettre en question.

Senator Burey: Thank you.

Senator Muggli: Following all of this, hopefully AI will help with the backlog, but I am interested in understanding how many people are involved in doing product re-evaluation. Are they contractors or internal people? With this new legislation, when do you anticipate the backlog to be cleared, if that is part of the case you're making for needing this legislation?

Mr. Bissonnette: In terms of the number of staff, I don't have the exact numbers. Maybe Shannon remembers. Probably around 120 are working on this. They are from all the science specialties, so you have environmental scientists, agricultural specialists, toxicologists — the whole gamut.

We don't know quite yet how quickly we will clear the backlog. We recently actually blitzed to get rid of some of the easy stuff. Now we have higher-risk products.

Once those are cleared, we are hopeful we can diminish it significantly, but we'll have to see how we actually adjust the system.

There is another policy called "proportional effort." We try to score which active ingredients have the higher risks that we could see. You can adjust it a bit, but I don't think it's going to go as high as 50%; it's the utmost limit of products that we may not need to do a re-evaluation on. That remains to be seen. We will have to run through the process and identify those characteristics.

Senator Muggli: Have there been no outside contractors who help with these evaluations? Is it all internal folks?

Mr. Bissonnette: For the most part; from time to time, for a very specific question, we may bring in academics, but in most cases, it is actually —

Senator Muggli: So it's not an issue trying to find people to do these evaluations.

Mr. Bissonnette: No, but when we do use a contractor, we always need to feed the system, which is sometimes an issue. Then we need to train them up. If we lose them, we have to start again, so that's why we usually rely upon internal people.

Senator Muggli: Maybe you can use AI to do predictive modelling to figure out when your backlog will be dealt with. Thanks.

La sénatrice Burey : Merci.

La sénatrice Muggli : J'espère que l'intelligence artificielle permettra de résorber l'arriéré, mais j'aimerais savoir combien de personnes participent à la réévaluation des produits. S'agit-il de sous-traitants ou de collaborateurs internes? Avec cette nouvelle mesure législative, quand prévoyez-vous éliminer l'arriéré, si cela fait partie des arguments que vous faites valoir pour justifier la nécessité de cette mesure législative?

M. Bissonnette : En ce qui concerne les effectifs, je n'ai pas les chiffres exacts. Mme Laforce s'en souvient peut-être. Il y a probablement 120 personnes qui travaillent sur ce projet. Ils proviennent de toutes les disciplines scientifiques. Il y a donc des spécialistes en environnement, des experts en agriculture, des toxicologues — toute la panoplie.

Nous ne savons pas encore exactement à quel rythme nous allons éliminer l'arriéré. Nous avons récemment mené une opération éclair pour venir à bout des dossiers simples. Nous devons maintenant évaluer les produits qui présentent un risque plus élevé.

Lorsque ce sera fait, nous espérons pouvoir réduire considérablement l'arriéré, mais nous devrons voir comment nous adapterons le système.

Il y a une autre politique qu'on appelle l'« effort proportionnel ». Nous essayons d'évaluer les ingrédients actifs qui présentent les risques les plus élevés que nous pouvons relever. On peut faire de légers ajustements, mais je ne pense pas que le pourcentage atteindra 50 %. C'est la limite maximale pour les produits qui ne nécessiteront peut-être pas de réévaluation. Cela reste à voir. Nous devrons mener à bien le processus et cerner ces caractéristiques.

La sénatrice Muggli : N'y a-t-il pas eu de sous-traitant externe pour contribuer à ces évaluations? Sont-elles toutes effectuées par du personnel interne?

M. Bissonnette : Il nous arrive de faire appel à des universitaires de temps à autre pour une question très précise, mais dans la plupart des cas, c'est en fait...

La sénatrice Muggli : Le problème n'est donc pas de trouver des gens pour réaliser ces évaluations.

M. Bissonnette : Non, mais lorsque nous faisons appel à un sous-traitant, nous devons toujours lui fournir les données nécessaires, ce qui est parfois problématique. Nous devons ensuite le former. Si nous le perdons, nous devons tout recommencer du début; c'est pourquoi nous faisons habituellement appel à du personnel interne.

La sénatrice Muggli : Vous pourriez peut-être utiliser l'IA pour réaliser une modélisation prédictive afin de déterminer quand vous réglerez la question de l'arriéré. Merci.

The Deputy Chair: I'm going to exercise my right and ask a question.

Mr. Jones, you talked about transparency. Can you give us more details on the transparency processes that have been put in place around the assessment process?

Mr. Jones: Yes, certainly. I'll turn to Fred in a moment.

We publish everything. We publish so many documents. In everything we do, we try to be as transparent as we possibly can, including with all our regulatory decisions but also with a lot of the information underlying those decisions.

Mr. Bissonnette: For example, for a regular re-evaluation, we will publish a consultation document, the final decision, and all the internal documents are available through something called the "reading room" or the public registry.

Some of this has protection around it because it could contain confidential business information. Nevertheless, most of this is available. You just need to go through a process where you sign an affidavit saying you won't use this to register a product elsewhere, that sort of thing.

We publish work plans as to what chemicals will be looked at next. The letters — data call-in when we ask for information — are also public. A lot of this is on our public registry. It is difficult to find, I will admit, but a lot of this is available.

The Deputy Chair: Thank you. Regarding the switch to the continuous oversight approach or model, are you all satisfied that it doesn't increase the risk to the health and safety of Canadians?

Mr. Jones: The legislative change or the use of the continuous oversight all the same?

The Deputy Chair: The legislative change.

Mr. Jones: Yes, I am. I personally feel good about this change. It's practical and allows us to get into the backlog of re-evaluations in a much more effective and timely way. I don't feel good about the existence of the backlog, and this is a reasonable and practical approach. I don't want the assessors to spend their time on something where there is no reason to believe anything has changed since the last time we re-evaluated it.

Le vice-président : Je vais exercer mon droit et poser une question.

Monsieur Jones, vous avez évoqué la transparence. Pouvez-vous me donner plus de détails sur les mesures de transparence qui ont été mises en place dans le cadre du processus d'évaluation?

M. Jones : Oui, certainement. Je vais m'adresser à M. Bissonnette dans un instant.

Nous publions tout. Nous publions un très grand nombre de documents. Dans tout ce que nous faisons, nous nous efforçons d'être aussi transparents que possible, tant en ce qui concerne nos décisions en matière de réglementation que les nombreuses informations qui sous-tendent ces décisions.

M. Bissonnette : Par exemple, pour une réévaluation régulière, nous publierons un document de consultation, la décision finale et tous les documents internes qui sont accessibles par ce qu'on appelle la « salle de lecture » ou le registre public.

Certaines de ces informations sont protégées, car elles pourraient contenir des données commerciales confidentielles. Néanmoins, la plupart d'entre elles sont disponibles. Il suffit de suivre un processus où l'on signe un affidavit dans lequel on s'engage à ne pas utiliser les informations pour homologuer un produit ailleurs, notamment.

Nous publions des plans de travail qui énumèrent les prochaines substances chimiques qui seront examinées. Les lettres — les demandes d'informations que nous adressons — sont également du domaine public. Tout figure dans notre registre public. Je reconnais que ces informations sont difficiles à trouver, mais une grande partie de ces données sont disponibles.

Le vice-président : Merci. En ce qui concerne la proposition de passer à une approche ou à un modèle qui repose sur la surveillance continue, êtes-vous tous convaincus que ce mécanisme n'augmente pas les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens?

M. Jones : Vous parlez des modifications législatives ou de l'adoption d'une approche de surveillance continue en général?

Le vice-président : Des modifications législatives.

M. Jones : Oui, j'en suis convaincu. En ce qui me concerne, je trouve ces modifications acceptables. C'est une approche pragmatique qui nous permet de remédier à l'arriéré de réévaluations de façon beaucoup plus efficace et rapide. Ce que je trouve inacceptable, c'est l'existence de cet arriéré, et l'approche proposée est raisonnable et pragmatique. Je ne veux pas que ceux qui effectuent les contrôles passent leur temps à examiner des produits même lorsque rien n'indique que la situation a changé depuis la dernière réévaluation.

The Deputy Chair: That's unanimous with the panel?

Mr. Bissonnette: Yes.

The Deputy Chair: I want to thank you all very much for your participation today. Your testimony and insight are very much appreciated.

For our second panel tonight, we have in the room with us and welcome, from CropLife Canada, Émilie Bergeron, Vice-President, Crop Protection; and Ian Affleck, Vice-President, Plant Biotechnology and Sustainability. Joining us by video conference, we welcome Ryder Lee, General Manager, Canadian Cattle Association; and Kate Sauser, Manager, Policy, Grain Growers of Canada. On behalf of the members of the committee, I thank you for being here today.

We will now hear your opening remarks. Ms. Bergeron, the floor is yours.

Émilie Bergeron, Vice-President, Crop Protection, CropLife Canada: Mr. Chair and honourable members of the committee, thank you for the opportunity to appear in front of you today on behalf of CropLife Canada.

My name is Émilie Bergeron, and I am CropLife Canada's Vice-President, Crop Protection. I am joined today by my colleague Ian Affleck, Vice-President, Plant Biotechnology and Sustainability.

CropLife Canada represents the developers, manufacturers and distributors of innovative crop protection products and plant biotechnology. Our members invest heavily in research and innovation to provide Canadian farmers with the tools they need to manage pests, protect crops and improve productivity.

We are here today to speak specifically to Division 13 of Part 4 of Bill C-31, which proposes important changes to the post-market framework for pest control products. CropLife Canada supports these amendments.

[*Translation*]

We believe they represent an important opportunity to modernize Canada's pesticide regulatory system by moving away from automatic, time-based re-evaluations and toward a more targeted, science- and risk-based approach.

Le vice-président : Cette réponse fait-elle l'unanimité au sein du groupe de témoins?

M. Bissonnette : Oui.

Le vice-président : Je tiens à vous remercier tous de votre participation aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de vos témoignages et de vos points de vue.

Pour notre deuxième groupe de témoins de ce soir, nous recevons des représentants de CropLife Canada : Mme Émilie Bergeron, vice-présidente responsable de la Protection des cultures, et M. Ian Affleck, vice-président responsable de la biotechnologie végétale. Nous accueillons également des témoins qui participent par vidéoconférence : M. Ryder Lee, directeur général de l'Association canadienne des bovins, et Mme Kate Sauser, gestionnaire responsable des politiques pour les Producteurs de grains du Canada. Au nom des membres du comité, je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

Nous allons maintenant entendre vos déclarations préliminaires. Madame Bergeron, vous avez la parole.

Émilie Bergeron, vice-présidente, Protection des cultures, CropLife Canada : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de CropLife Canada.

Je m'appelle Émilie Bergeron. Je suis vice-présidente responsable de la protection des cultures pour CropLife Canada. Je suis accompagnée aujourd'hui de mon collègue, Ian Affleck, vice-président responsable de la biotechnologie végétale.

CropLife Canada représente les concepteurs, les fabricants et les distributeurs de produits novateurs dans les domaines de la protection des cultures et de la biotechnologie végétale. Les membres de notre organisation investissent énormément dans la recherche et l'innovation afin de fournir aux agriculteurs canadiens les outils dont ils ont besoin pour lutter contre les ravageurs, protéger les cultures et accroître la productivité.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler plus précisément de la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, qui propose des modifications importantes au cadre de surveillance des produits antiparasitaires après la mise en marché. CropLife Canada est favorable à ces modifications.

[*Français*]

Nous estimons qu'ils constituent une occasion importante de moderniser le système canadien de réglementation des pesticides en abandonnant les réévaluations automatiques, fondées sur des délais fixes, au profit d'une approche plus ciblée, fondée sur la science et l'analyse des risques.

Under the current framework, registered pest control products are subject to a mandatory re-evaluation every 15 years, regardless of whether new scientific evidence indicates any changes in the health or environmental risks associated with a product.

In other words, the trigger is often the passage of time, rather than new science and evidence. This approach has contributed to growing backlogs, longer review timelines and significant demands on regulatory resources.

These challenges have persisted for many years and have constrained the program's ability to focus resources where new evidence indicates they are most needed.

Bill C-31 would change that approach.

[*English*]

Under the proposed amendments, no later than 15 years after the relevant previous decisions or assessment, the Pesticides Regulatory Directorate, or PRD, would review the available information and decide whether there are reasonable grounds to believe that the health or environmental risks associated with the product have increased significantly. Where that threshold is met, a re-evaluation will be initiated.

We believe this is a more proportionate and effective approach. It will allow regulatory resources to be directed toward products where new scientific evidence warrants further scrutiny rather than initiating reviews simply because a clock has expired. This does not mean that products will escape regulatory oversight. In fact, the legislation retains a requirement for the regulator to assess available evidence and initiate a re-evaluation when there are reasonable grounds to believe that risks have increased significantly.

The objective should not be more regulatory activity for its own sake. The objective should be effective regulatory oversight that is proportionate to the evidence and level of risk.

We also see value in the provisions that would allow the PRD to better coordinate re-evaluations with special reviews. These changes could improve both efficiency and predictability while also helping the government deliver on its National Food Security Strategy commitment to reduce regulatory approval timelines. Modernizing the re-evaluation framework will be

Dans le cadre actuel, les produits antiparasitaires homologués font l'objet d'une réévaluation obligatoire tous les 15 ans, que de nouvelles données scientifiques indiquent ou non des changements dans les risques pour la santé ou l'environnement associés à un produit.

En d'autres termes, c'est le temps qui déclenche la réévaluation, plutôt que de nouvelles données scientifiques. Cette approche a contribué à l'accumulation d'un arriéré croissant, à l'allongement des délais d'examen et à une pression considérable sur les ressources réglementaires.

Ces difficultés persistent depuis de nombreuses années et ont limité la capacité du programme à concentrer ses ressources là où de nouvelles données indiquent qu'elles sont le plus nécessaires.

Le projet de loi C-31 modifierait cette approche.

[*Traduction*]

Selon les modifications proposées, au plus tard 15 ans après la date de la décision ou de l'évaluation pertinente, la Direction de la réglementation des pesticides, ou DRP, examinerait l'information disponible pour déterminer s'il y a des motifs raisonnables de croire que les risques sanitaires ou environnementaux que présente le produit ont augmenté sensiblement. Si de tels motifs existent, une réévaluation sera effectuée.

Nous croyons qu'il s'agit d'une approche plus équilibrée et plus efficace. Elle permettra de consacrer les ressources réglementaires aux produits pour lesquels de nouvelles données scientifiques justifient un examen plus approfondi, au lieu de simplement obliger la tenue d'un examen au bout d'une période donnée. Cette approche ne signifie pas que des produits échapperont à la surveillance réglementaire. En fait, le projet de loi maintient l'obligation pour l'organisme de réglementation d'évaluer les données disponibles et de procéder à une réévaluation lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que les risques ont augmenté sensiblement.

Accroître les activités de réglementation ne devrait pas être un objectif en soi. Il faudrait plutôt veiller à exercer une surveillance réglementaire efficace et équilibrée en fonction des données probantes et du niveau de risque.

Nous voyons également l'utilité des dispositions qui permettraient à la DRP de mieux coordonner les réévaluations avec les examens spéciaux. Ces modifications pourraient accroître l'efficacité et la prévisibilité tout en aidant le gouvernement à respecter l'engagement qu'il a pris, dans le cadre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, de réduire

instrumental in achieving this objective by enabling regulatory resources to be focused where they are most needed. However, the success of this reform will ultimately depend on how it is implemented.

First, the PRD should establish clear and transparent criteria for determining when a significant increase in risk warrants a re-evaluation. These criteria should be risk-proportionate and consistently applied.

Second, Canada should make appropriate use of assessments and regulatory decisions from trusted peer jurisdictions. Where other leading regulatory authorities have reviewed a product, that information should form part of Canada's assessment of whether circumstances have materially changed.

Third, implementation of Bill C-31 should be considered alongside the important changes already made to PRD's mandate through Bill C-30. That legislation recognized that, while the protection of humans and the environment remains paramount, Canada's pesticide regulatory framework also has an important role to play in supporting national and regional economic security and national food security. We believe those considerations should inform the implementation of the post-market framework as well.

Ultimately, CropLife Canada believes that Canadians benefit from a regulatory system that is rigorous, science-based and protective of human health and the environment while also being efficient, predictable and responsive to new evidence. Bill C-31 is an important step in that direction.

We encourage the committee to support the proposed amendments and, equally importantly, ensure that their implementation delivers on their intended objectives: a modern, post-market regulatory system that is protective, risk-based and predictable.

Thank you, Mr. Chair. We look forward to your questions.

The Deputy Chair: Thank you.

Ryder Lee, General Manager, Canadian Cattle Association: Thank you, chair and members of the committee, for the opportunity to appear.

les délais d'approbation réglementaire. La modernisation du cadre de réévaluation contribuera de façon essentielle à l'atteinte de cet objectif en permettant de concentrer les ressources réglementaires là où elles sont le plus nécessaires. Cependant, le succès de cette réforme dépendra essentiellement de la façon dont elle sera mise en œuvre.

Premièrement, la DRP devrait établir des critères clairs et transparents pour déterminer si une augmentation importante du risque justifie une réévaluation. Ces critères devraient être proportionnels au risque et appliqués de manière uniforme.

Deuxièmement, le Canada devrait faire bon usage des évaluations et des décisions provenant d'organismes de réglementation homologues et dignes de confiance. Lorsque d'autres organismes de réglementation de premier plan ont déjà examiné un produit, le Canada devrait tenir compte de cette information au moment de déterminer si les circonstances ont considérablement changé.

Troisièmement, il faudrait mettre en œuvre le projet de loi C-31 en tenant compte des importantes modifications qui ont déjà été apportées au mandat de la DRP dans le cadre du projet de loi C-30 afin de reconnaître non seulement que la protection des humains et de l'environnement demeure primordiale, mais aussi que le cadre réglementaire canadien sur les pesticides peut contribuer de façon importante à assurer notre sécurité économique à l'échelle nationale et régionale ainsi que la sécurité alimentaire du pays. Nous croyons que ces aspects devraient également orienter la mise en œuvre du cadre de surveillance après la mise en marché.

Au bout du compte, CropLife Canada croit qu'il est bénéfique pour les Canadiens de mettre en œuvre un système de réglementation rigoureux et fondé sur la science qui protège la santé humaine et l'environnement au moyen de mesures efficaces, prévisibles et fondées sur les données probantes récentes. Le projet de loi C-31 est un pas important dans cette direction.

Nous encourageons le comité à appuyer les modifications proposées et à veiller à ce que leur application permette d'atteindre l'objectif tout aussi important de mettre en place un système moderne de réglementation après la mise en marché offrant des mesures de protection prévisibles et fondées sur les risques.

Merci, monsieur le président. Nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le vice-président : Merci.

Ryder Lee, directeur général, Association canadienne des bovins : Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous.

My name is Ryder Lee, and I am here on behalf of the Canadian Cattle Association, or CCA. Through our provincial members, CCA represents Canada's 60,000 beef farmers, ranchers and feeders across the country.

Division 13 of Bill C-31 touches on an issue that matters directly to producers: timely access to effective, science-based agricultural tools. Pest management products affect more than crop production. They influence feed production, forage systems and the resilience and competitiveness of the beef sector.

For cattle producers, regulatory decisions must continue to protect human health and the environment while giving farmers, ranchers and feeders confidence that safe and necessary products can move through the system in a timely way. When approvals are delayed or scarce regulatory resources are consumed by duplicative or low-risk reviews, producers face higher costs, fewer options and greater risk.

We support a regulatory framework that remains firmly science-based, risk-proportionate and transparent. In practical terms, that means focusing Pesticides Regulatory Directorate resources where they are most needed, maintaining rigorous health and environmental protections and ensuring Canadian producers are not left waiting for tools that have already been demonstrated to be safe and effective.

This also speaks to a broader point: Canada's food security depends on the competitiveness and resilience of the people who produce food. For the beef sector, that means ensuring policy choices help producers manage risk, build confidence and invest for the future.

As Bill C-31 is considered and Parliament looks ahead to Budget 2026, CCA's message is clear: Canada should use this moment to strengthen the foundations for domestic food production and international competitiveness.

First, Canada needs more equitable and effective business risk management programming for livestock producers. This will help our producers compete in Canada with crop producers and with our American counterparts. To put our ask into perspective, governments spend around $1 billion every year supporting crop

Je m'appelle Ryder Lee, et je suis ici pour représenter l'Association canadienne des bovins, ou ACB. Par l'entremise de ses membres provinciaux, l'ACB représente les 60 000 producteurs, éleveurs et engraisseurs de bovins de l'ensemble du pays.

La section 13 du projet de loi C-31 porte sur une question qui touche directement les producteurs : l'accès en temps opportun à des outils agricoles efficaces et fondés sur la science. Les produits antiparasitaires ne touchent pas seulement la production de cultures. Ils ont une incidence sur la production des aliments du bétail, sur les systèmes de production fourragère ainsi que sur la résilience et la compétitivité du secteur de la production bovine.

Pour les éleveurs de bovins, les décisions réglementaires doivent continuer de protéger la santé humaine et l'environnement tout en donnant aux producteurs, aux éleveurs et aux engraisseurs l'assurance que le système leur permettra d'avoir accès en temps opportun aux produits sûrs dont ils ont besoin. Lorsque les approbations sont retardées ou que les ressources réglementaires limitées sont consacrées à des examens qui sont redondants ou qui visent des produits à faible risque, les producteurs doivent faire face à des coûts plus élevés, à des options plus limitées et à des risques plus importants.

Nous sommes favorables à ce que le cadre réglementaire demeure profondément fondé sur la science, proportionnel aux risques et transparent. Concrètement, cette approche nécessite de concentrer les ressources de la Direction de la réglementation des pesticides là où elles sont le plus nécessaires, de maintenir des mesures de protection rigoureuses en matière de santé et d'environnement, et de veiller à ce que les producteurs canadiens n'aient pas à attendre avant de pouvoir se procurer des produits dont l'efficacité et l'innocuité ont déjà été démontrées.

Cette question nous amène également à souligner un aspect plus général : la sécurité alimentaire du Canada dépend de la compétitivité et de la résilience des gens qui produisent des aliments. Pour le secteur de la production bovine, cette réalité signifie qu'il faut faire des choix stratégiques afin d'aider les producteurs à gérer les risques, à renforcer la confiance et à investir pour l'avenir.

Pendant que le Parlement étudie le projet de loi C-31 et prépare le budget de 2026, l'ACB tient à dire clairement que le Canada devrait profiter de cette occasion pour renforcer les capacités de production alimentaire à l'échelle nationale et la compétitivité à l'échelle internationale.

Premièrement, le Canada a besoin de programmes de gestion des risques de l'entreprise plus équitables et plus efficaces pour les éleveurs de bétail. Ces programmes permettraient à nos producteurs de demeurer compétitifs au Canada, au même titre que les producteurs de cultures et que nos homologues

insurance premiums, while beef producers have to bear the full cost. Cost-shared Livestock Price Insurance premiums would be a fraction of that. We estimate it at $56 million to $95 million in a high year.

A cost-shared Livestock Price Insurance program, embedded within Canada's business risk management suite, would give producers a practical tool to manage price risk and make long-term decisions with greater confidence. That matters because herd rebuilding requires confidence. Producers will not retain heifers, expand operations or invest in the next generation if the policy environment does not help manage the risks they cannot control. Stronger risk management is not only about protecting individual farms; it is about strengthening Canada's food security and ensuring rural communities can continue to benefit from a productive and growing beef sector.

Second, Canada must be very cautious about trade outcomes that would undermine our food security and domestic beef production at the very moment we are asking producers to rebuild. In particular, the CCA remains concerned about additional beef access through a Mercosur trade agreement. Allowing even more beef into Canada from jurisdictions that already export ample amounts of beef to Canada would send the wrong signal to Canadian producers and could weaken the economics of herd rebuilding.

Third, Canada must continue to protect tariff-free trade in live cattle and beef with the United States. The cattle and beef sectors on both sides of the border operate as a deeply integrated North American market. Maintaining open, predictable and tariff-free trade is essential for producers, processors, consumers and the rural economies that depend on this supply chain.

Because our supply chain is so integrated with the United States, Canadian producers need access to the same kinds of safe, science-based tools available to our competitors in the U.S. and around the world. That is where Division 13 is relevant to competitiveness. A predictable, efficient and science-based review system for pest control products helps ensure

étatsuniens. Pour mettre notre demande en perspective, précisons que les gouvernements dépensent environ 1 milliard de dollars par année pour financer les primes d'assurance-récolte, tandis que les producteurs de bœuf doivent en assumer le coût total. Un programme d'assurance des prix du bétail à coûts partagés ne coûterait qu'une fraction de ce montant. Nous estimons qu'il coûterait entre 56 et 95 millions de dollars pour une année à fort coût.

En incluant un programme d'assurance des prix du bétail à coûts partagés dans l'ensemble des programmes de gestion des risques de l'entreprise du Canada, on offrirait aux producteurs un outil pratique pour gérer les risques liés aux prix et prendre des décisions à long terme avec plus de confiance. C'est important parce que la reconstitution du cheptel exige de la confiance. Les producteurs ne pourront pas garder leurs génisses, étendre leurs activités ou investir dans la prochaine génération s'il n'y a pas de mesures stratégiques pour les aider à gérer les risques qu'ils ne peuvent pas contrôler. Une meilleure gestion des risques permet non seulement de protéger des exploitations agricoles, mais aussi de renforcer la sécurité alimentaire du Canada et de veiller à ce que les collectivités rurales puissent continuer de bénéficier d'un secteur bovin productif et prospère.

Deuxièmement, le Canada doit faire très attention aux résultats commerciaux qui compromettraient notre sécurité alimentaire et notre production nationale de bœuf au moment même où les producteurs sont appelés à reconstruire leur cheptel. Par exemple, l'ACB demeure préoccupée par la possibilité d'élargir l'accès au marché du bœuf canadien dans le cadre d'un accord commercial avec le Mercosur. Élargir encore plus l'accès pour des pays qui exportent déjà de grandes quantités de bœuf au Canada enverrait un mauvais signal aux producteurs canadiens et pourrait miner les conditions économiques nécessaires au rétablissement du cheptel.

Troisièmement, le Canada doit continuer de protéger les échanges commerciaux libres de droits de douane avec les États-Unis pour les bovins sur pied et le bœuf. Des deux côtés de la frontière, les secteurs de l'élevage bovin et du bœuf évoluent dans un marché nord-américain profondément intégré. Le maintien d'un environnement commercial ouvert, prévisible et libre de droits de douane est essentiel pour les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et les économies rurales qui sont tributaires de cette chaîne d'approvisionnement.

Étant donné que notre chaîne d'approvisionnement est fortement intégrée à celle des États-Unis, les producteurs canadiens doivent avoir accès aux mêmes types d'outils sûrs et fondés sur la science que ceux offerts à nos concurrents aux États-Unis et ailleurs dans le monde. C'est à ce chapitre que la section 13 peut avoir une incidence sur la compétitivité. Un

producers are not disadvantaged by unnecessary delays while still maintaining the health and environmental protections Canadians expect.

This should address questions like this: If we can import food from those countries and they can use those tools, then why can't we use those same tools without a long, barrier-filled road to their approval?

As the government prepares Budget 2026, we urge supportive policies that help grow Canada's competitiveness and protect the trade relationships that underpin our sector.

Thank you. I would be happy to answer any questions.

Kate Sauser, Manager, Policy, Grain Growers of Canada: Thank you, chair. My name is Kate Sauser, and I am the Policy Manager with Grain Growers of Canada, or GGC, as well as being a grain farmer from Churchbridge, Saskatchewan.

Grain Growers of Canada represents over 100,000 producers through our national, provincial and regional grower organizations. Together, our members steward more than 120 million acres of farmland.

I appreciate the opportunity to appear today to discuss Bill C-31 and the proposed amendments to the Pest Control Products Act.

For grain farmers, access to safe and effective crop protection products is fundamental to managing resistance, protecting yields and also remaining competitive.

At the same time, farmers depend on Canadians having confidence in our regulatory system. Decisions must remain grounded in science and the protection of human health and the environment. We believe those objectives are entirely compatible with a more efficient, risk-based regulatory system. GGC supports the direction of the post-market reforms that are contained in Bill C-31.

Currently, registered pest control products are subject to a mandatory re-evaluation every 15 years. Bill C-31 would instead require an assessment at that 15-year point. Where there are reasonable grounds to believe health or environmental risks have increased significantly, then a full re-evaluation would be initiated. We see that as a very important modernization.

système d'examen prévisible, efficace et fondé sur la science pour les produits antiparasitaires aide à faire en sorte que les producteurs ne soient pas désavantagés par des retards inutiles tout en maintenant les protections sanitaires et environnementales attendues des Canadiens.

À cet égard, nous devrions nous poser la question suivante. Si nous pouvons importer des aliments de ces pays, et si ces pays peuvent utiliser ces outils, pourquoi ne pouvons-nous employer ces mêmes outils sans avoir à passer par un long processus d'approbation parsemé d'obstacles?

Alors que le gouvernement prépare son budget de 2026, nous l'exhortons à adopter des politiques de soutien qui contribuent à accroître la compétitivité du Canada et à protéger les relations commerciales desquelles notre secteur dépend.

Merci. Je serai ravi de répondre à vos questions.

Kate Sauser, gestionnaire, Politiques, Producteurs de grains du Canada : Merci, monsieur le président. Je m'appelle Kate Sauser. Je suis gestionnaire responsable des politiques pour les Producteurs de grains du Canada, ou PGC, et céréalicultrice à Churchbridge, en Saskatchewan.

Les Producteurs de grains du Canada représentent plus de 100 000 producteurs par nos associations nationales, provinciales et régionales de producteurs agricoles. L'ensemble de nos membres gèrent plus de 120 millions d'acres de terres agricoles.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant votre comité aujourd'hui afin de discuter du projet de loi C-31 et des modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires.

L'accès à des produits de protection des cultures sûrs et efficaces est essentiel pour aider les producteurs de grains à gérer la résistance, à protéger les rendements et à demeurer compétitifs.

Par ailleurs, les agriculteurs comptent sur la confiance des Canadiens dans notre système de réglementation. Il faut continuer de prendre des décisions fondées sur la science et sur la protection de la santé humaine et de l'environnement. Nous croyons que ces objectifs sont tout à fait compatibles avec un système de réglementation plus efficace et fondé sur les risques. Les PGC sont favorables à l'orientation des réformes du système de surveillance après la mise en marché qui sont proposées dans le projet de loi C-31.

À l'heure actuelle, les produits antiparasitaires homologués font l'objet d'une réévaluation obligatoire tous les 15 ans. Selon le projet de loi C-31, un contrôle serait effectué après 15 ans, et une réévaluation complète ne serait effectuée que lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire que les risques sanitaires ou environnementaux ont augmenté sensiblement. Nous considérons qu'il s'agit d'une modernisation très importante.

The challenge with the current system is not post-market oversight. Strong oversight is essential. The challenge is ensuring limited regulatory resources are being used effectively.

When every product automatically triggers a full re-evaluation based on the passage of time, scientific capacity can be directed toward products where the evidence does not necessarily indicate a meaningful change in risk. For farmers, that matters.

We need a regulator with the capacity to respond quickly when new science or emerging risks arise, while also efficiently reviewing new products and technologies that can provide farmers with additional tools to provide extra food security for our nation.

Importantly, Bill C-31 does not mean products simply go unchecked after registration. The legislation maintains that 15-year assessment. Health Canada also conducts ongoing post-market monitoring, and special reviews can be initiated when new information raises concerns about health or environmental risks.

In our view at GGC, regulatory resources should be focused where the evidence tells us they are needed. If new science identifies a significant change in risk, investigate it.

If the evidence indicates that a product continues to meet Canada's health and environmental standards, resources should be directed toward higher-priority risks rather than undertaking a full review simply because the calendar says that it's time. The effectiveness of this approach will depend on the implementation.

GGC encourages the government and Health Canada to establish clear and transparent criteria for determining when risks have increased significantly.

We also encourage meaningful engagement with farmers, registrants and other stakeholders during this process. Producers are able to provide important real-world information about how products are used, what alternatives exist and the consequences of regulatory decisions. Better data collection should also be a part of that process.

Ce qui pose un défi dans le système actuel, ce n'est pas la surveillance après la mise en marché. Une surveillance rigoureuse est essentielle. Le défi consiste à veiller à ce que les ressources réglementaires limitées soient utilisées efficacement.

Lorsque chaque produit fait automatiquement l'objet d'une réévaluation complète au bout d'un certain temps, des ressources scientifiques peuvent être consacrées à des produits pour lesquels les données probantes n'indiquent pas nécessairement de changement considérable sur le plan des risques. Pour les agriculteurs, c'est un aspect important.

Il nous faut un organisme de réglementation qui est en mesure de s'adapter rapidement en fonction des plus récentes données scientifiques ou des risques émergents et d'examiner efficacement les nouveaux produits et les nouvelles technologies qui peuvent fournir aux agriculteurs des outils supplémentaires pour renforcer la sécurité alimentaire de notre pays.

Il est important de souligner que le projet de loi C-31 ne ferait pas en sorte que des produits ne soient soumis à aucun contrôle après l'homologation. Il maintient l'exigence d'effectuer un contrôle après 15 ans. Santé Canada exerce également une surveillance après la mise en marché, et des examens spéciaux peuvent être effectués lorsque de nouveaux renseignements soulèvent des préoccupations quant aux risques pour la santé ou l'environnement.

Au sein des PGC, nous sommes d'avis que les ressources réglementaires devraient être concentrées là où les données probantes indiquent qu'elles sont nécessaires. Si de nouvelles données scientifiques révèlent un changement important sur le plan des risques, il faut alors mener une enquête.

Si les données probantes indiquent qu'un produit respecte encore les normes canadiennes en matière de santé et d'environnement, alors il faut consacrer les ressources à des mesures d'atténuation des risques plus prioritaires au lieu d'effectuer un examen complet simplement parce que c'est inscrit au calendrier. L'efficacité de cette approche dépendra de sa mise en œuvre.

Les PGC encouragent le gouvernement et Santé Canada à établir des critères clairs et transparents pour déterminer si les risques ont augmenté considérablement.

De plus, nous encourageons la tenue d'une véritable consultation auprès des agriculteurs, des titulaires et d'autres intervenants au cours de ce processus. Les producteurs sont en mesure de fournir des renseignements importants et concrets sur la façon dont les produits sont utilisés, les solutions de rechange qui existent et les conséquences des décisions réglementaires. Une meilleure collecte de données devrait également faire partie de ce processus.

Finally, we encourage the committee to view these amendments as part of the broader regulatory modernization. Canadian grain farmers compete with producers around the world. Greater cooperation with trusted regulatory jurisdictions, including the United States and Australia, can reduce unnecessary duplication while maintaining Canada's own health and environmental standards.

Farmers need access to the full crop protection toolbox, but they also need confidence that the regulatory system governing these tools is science-based, predictable and also responsive.

The consequences of regulatory decisions are felt directly on farms. Losing access to a product can affect resistance management, production costs, crop quality and, ultimately, a farm's competitiveness on the global market.

Bill C-31 provides an opportunity to better direct scientific expertise toward areas of greater risk. For Grain Growers of Canada, the objective is straightforward, which is strong oversight, clear science, predictable decisions and efficient use of regulatory resources where they are most needed. We believe a well-designed risk-based post-market system can help deliver that.

Thank you. I would be pleased to answer any questions.

The Deputy Chair: Thank you, witnesses, for your opening statements.

Colleagues, as usual, because of the time available to us, we'll start the first round with each senator being allowed five minutes, including questions and answers.

Senator Black: For CropLife Canada, some would say that the legislation proposes to weaken key environmental standards under the Species at Risk Act and the Impact Assessment Act. This is concerning for some industries. Do you have concerns with the proposal?

Ms. Bergeron: No, we don't. We think that the proposal is actually going to strengthen the regulatory system, the post-market program, which has been dealing with a major backlog. I think PRD officials talked about that during previous testimony over the past couple of years. There are many products that are currently not being reviewed by PRD in a timely and predictable fashion, as they should.

Enfin, nous encourageons le comité à considérer ces modifications comme faisant partie d'un plus vaste processus de modernisation de la réglementation. Les producteurs de grains canadiens sont en concurrence avec des producteurs du monde entier. Une coopération accrue avec des organismes de réglementation de confiance, y compris ceux des États-Unis et de l'Australie, peut aider le Canada à réduire les chevauchements inutiles tout en veillant au respect de ses propres normes en matière de santé et d'environnement.

Les agriculteurs doivent avoir accès à l'ensemble des outils de protection des cultures, mais ils doivent également avoir l'assurance que le système de réglementation de ces outils est fondé sur la science, prévisible et souple.

Les décisions réglementaires ont des répercussions directes sur les exploitations agricoles. Le fait de perdre l'accès à un produit peut avoir une incidence sur la gestion de la résistance, sur les coûts de production, sur la qualité des récoltes et, enfin, sur la compétitivité d'une exploitation agricole sur le marché mondial.

Le projet de loi C-31 offre la possibilité de mieux orienter l'expertise scientifique vers les domaines à plus haut risque. Pour Les Producteurs de grains du Canada, l'objectif est simple : mettre en œuvre un processus efficace de surveillance fondé sur des données scientifiques claires, des décisions prévisibles et une utilisation efficace des ressources réglementaires là où elles sont le plus nécessaires. Nous croyons qu'un système de surveillance après la mise en marché bien conçu et axé sur les risques peut aider à y parvenir.

Merci. Je serai ravie de répondre à vos questions.

Le vice-président : Je remercie les témoins de leurs déclarations préliminaires.

Chers collègues, comme d'habitude, compte tenu du temps dont nous disposons, nous allons commencer par un premier tour pendant lequel chaque sénateur disposera de cinq minutes, questions et réponses comprises.

Le sénateur Black : Ma question s'adresse aux représentants de CropLife Canada. Certains diraient que le projet de loi vise à affaiblir des normes environnementales clés qui sont prévues dans la Loi sur les espèces en péril et dans la Loi sur l'évaluation d'impact. C'est préoccupant pour certaines industries. La proposition suscite-t-elle des inquiétudes chez vous?

Mme Bergeron : Non. Nous pensons que la proposition va en fait renforcer le système de réglementation, le programme post-commercialisation, qui accuse un arriéré important. Je pense que les représentants de la Direction de la réglementation des pesticides en ont parlé dans leurs témoignages au cours des deux dernières années. À l'heure actuelle, de nombreux produits ne sont pas examinés par la direction en temps opportun et de manière prévisible, comme ils devraient l'être.

With the change being brought in front of you today, what they're asking is not to change the re-evaluation process; it's to allow them more flexibility to assess whether a re-evaluation needs to be initiated based on risk and evidence. That is in conjunction with everything else they're doing to control the risk of these products through many other outlets that they have.

We don't think it's going to weaken things. We think it is going to strengthen the regulatory process.

Senator Black: Thank you. For Grain Growers of Canada, Ms. Sauser, Bill C-31 proposes moving from an automatic 15-year pesticide re-evaluation toward a more targeted, risk-based approach, as you mentioned.

From the perspective of grain farmers, why is this change appropriate and important? How can Canada improve regulatory efficiency while continuing to maintain strong protections for human health and the environment?

Ms. Sauser: Yes, from our perspective as grain farmers, it's fundamentally about making sure that Canada's regulatory resources are focused on where the evidence tells us they're needed the most.

Farmers need the regulatory system that would protect human health and the environment, and nothing about moving toward a more risk-based approach should compromise that.

From the farmers' perspective, we would rather see these resources directed toward areas where new science or evidence indicates that risk has changed, while also ensuring that the regulator has the capacity to assess new products and technologies when appropriate.

The key here will be implementation with clear, strong criteria.

Senator Black: Mr. Lee, from the Canadian Cattle Association's perspective, are you confident that the changes proposed are safe and appropriate?

Mr. Lee: Yes. We can't take away the reputation and the record we have for safety in Canada. We trade with as many countries as we export to. It's not just us keeping an eye on things; it's all those countries as well. This is about focusing resources where they need to and where the science points rather than by the calendar, as many have said.

The confidence is there, absolutely. Thanks, senator.

Senator Black: Thank you.

Ce qu'ils demandent avec ce changement, ce n'est pas de modifier le processus de réévaluation, mais de leur donner plus de souplesse pour analyser si une réévaluation doit être entreprise à la lumière des risques et des données probantes. Cela se fait en parallèle avec tout ce qu'ils font déjà pour contrôler les risques liés à ces produits grâce à de nombreux autres moyens à leur disposition.

Nous ne pensons pas que cela va affaiblir le système de réglementation, mais au contraire, cela va le renforcer.

Le sénateur Black : Merci. Madame Sauser, de Producteurs de grains du Canada, le projet de loi C-31 propose de passer d'une réévaluation automatique des pesticides au bout de 15 ans à une approche plus ciblée et fondée sur le risque, comme vous l'avez mentionné.

Pour les producteurs de grains, pourquoi ce changement est-il approprié et important? Comment le Canada peut-il améliorer l'efficacité réglementaire tout en maintenant de solides protections pour la santé humaine et l'environnement?

Mme Sauser : Oui, du point de vue des producteurs de grains, il s'agit essentiellement de veiller à ce que les ressources réglementaires du Canada soient concentrées là où les données probantes nous indiquent qu'elles sont le plus nécessaires.

Les agriculteurs ont besoin d'un système de réglementation qui protège la santé humaine et l'environnement, et rien dans l'adoption d'une approche plus axée sur le risque ne devrait compromettre cela.

Les agriculteurs préfèrent que ces ressources soient affectées à des domaines où de nouvelles données scientifiques ou probantes indiquent que le risque a changé, tout en veillant à ce que l'organisme de réglementation ait la capacité d'évaluer les nouveaux produits et les nouvelles technologies en temps opportun.

La clé ici reposera sur la mise en œuvre; elle doit être assortie de critères clairs et solides.

Le sénateur Black : Monsieur Lee, est-ce que l'Association canadienne des bovins est convaincue que les changements proposés sont sûrs et appropriés?

M. Lee : Oui. Il ne faut pas nuire à la réputation et au bilan du Canada en matière de sécurité. Nous entretenons des relations commerciales avec tous les pays vers lesquels nous exportons. Nous ne sommes pas les seuls à surveiller la situation; tous ces pays le font également. Il s'agit de concentrer les ressources là où elles sont nécessaires et là où la science l'indique, plutôt qu'en fonction d'un calendrier, comme beaucoup l'ont souligné.

La confiance est là, absolument. Merci, sénateur.

Le sénateur Black : Merci.

Senator Martin: Thank you all for your testimony. It sounds as if you are all supporting this modernization. However, you also said that it will depend on effective implementation. That's where I will go.

Ms. Sauser, you talked about the need for better data collection going forward. I'm trying to understand the status of our ability to collect data now. Can you expand on what you would like to see with better data collection from your point of view and from that of the Grain Growers of Canada?

Ms. Sauser: In terms of what's being done on data collection right now, I'm not entirely in tune with what's going on.

But I think where we want to see this going is that you're talking to the stakeholders, farmers, people who are using these products and registrants who are making these products so there is better data available from the ground level as well. That is what we would like to see.

Senator Martin: So what you and others are saying is that, in the implementation process, you definitely wish to be consulted. Do you expect to be part of that process?

Ms. Sauser: We hope to be. It would be great to see some implementation of that being introduced to stakeholders, to producers and to registrants as well.

Senator Martin: I think, Ms. Bergeron, you listed what would be ideal in modernizing: that it should be efficient, predictable and responsive to new evidence.

This is what we hope will happen, but I know there's the backlog. There are issues and a lot of red tape. Would you expand further, in going forward with this modernization, regarding how can we address all of these key elements to ensure it's implemented really well?

Ms. Bergeron: We see Bill C-31 as the starting point of that reform, that modernization of the post-market program that has been needed for a long time. We're in a situation with a big backlog and not enough resources to tackle the workload. We've been in that place for a long time.

As an industry, we've been asking for reform and modernization of the post-market program. First, in terms of the implementation of Bill C-31, it will be very important to properly define the trigger for action. What we need from Bill C-31 is more predictability. We don't want to be in a state where we are in perpetual re-evaluation and we don't know when products will be re-evaluated. We don't need that. The trigger will be very important. That should be developed in coordination and consultation with the sector. That's very important.

La sénatrice Martin : Merci à tous pour vos témoignages. Il semble que vous soyez tous en faveur de cette modernisation. Cependant, vous avez aussi dit que cela dépendra de l'efficacité de la mise en œuvre. C'est donc le point que je veux aborder.

Madame Sauser, vous avez parlé de la nécessité d'améliorer la collecte de données. J'essaie de comprendre quelle est notre capacité de collecte de données à l'heure actuelle. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que vous aimeriez voir améliorer dans la collecte de données? J'aimerais avoir votre point de vue et celui des Producteurs de grains du Canada.

Mme Sauser : En fait, je ne suis pas vraiment au courant de ce qui se fait actuellement en matière de collectes de données.

Ce que nous voudrions toutefois, c'est qu'on consulte les parties prenantes, les agriculteurs, les personnes qui utilisent les produits et les titulaires d'homologation qui les fabriquent, afin de recueillir de meilleures données sur le terrain. C'est ce que nous aimerions voir.

La sénatrice Martin : Donc, ce que vous et d'autres dites, c'est que vous souhaitez absolument être consultés dans le cadre du processus de mise en œuvre. Vous attendez-vous à en faire partie?

Mme Sauser : C'est ce que nous espérons. Ce serait formidable que les parties prenantes, les producteurs et les titulaires d'homologation participent au processus.

La sénatrice Martin : Madame Bergeron, je pense que vous avez énuméré ce qui serait idéal dans le cadre de la modernisation : l'efficacité, la prévisibilité et la prise en compte des nouvelles données probantes en temps opportun.

C'est ce qu'on espère, mais je sais qu'il y a un arriéré. Il y a des problèmes et beaucoup de bureaucratie. Pourriez-vous nous en dire plus sur la manière de nous attaquer à tous ces éléments importants pour avoir une mise en œuvre réussie?

Mme Bergeron : Nous considérons le projet de loi C-31 comme le point de départ de cette réforme, de cette modernisation du programme post-commercialisation qui est nécessaire depuis longtemps. On se trouve dans une situation où l'arriéré est important et où les ressources sont insuffisantes pour faire face à la charge de travail. C'est le cas depuis longtemps.

En tant qu'industrie, nous réclamons la réforme et la modernisation du programme post-commercialisation. Premièrement, en ce qui concerne la mise en œuvre du projet de loi C-31, il sera très important de bien définir l'élément déclencheur. Le projet de loi C-31 doit nous apporter une plus grande prévisibilité. Nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où la réévaluation est perpétuelle et où nous ne savons pas quand les produits seront réévalués. Nous n'avons pas besoin de cela. L'élément déclencheur sera donc très

What is also extremely important — and we've been asking the PRD for these reforms for a long time — is earlier and more meaningful engagement with registrants and impacted stakeholders, as the Grain Growers of Canada representative just said. I think it's important to have timely information in order to make timely decisions, having the information early in the process so they can inform the evidence they need to decide whether a re-evaluation will be needed — and when a re-evaluation is conducted, to make sure they have the right information from the get-go so they don't need to do all the work toward the end of the process. That will bring a lot of efficiency going forward.

Senator Martin: My question is for Mr. Lee, as defining the trigger for action will be so important for your producers. What source of information should PRD be required to consider in identifying such a risk for livestock products? You must have a very specific list of what would trigger such a review.

Mr. Lee: It's new information. It's risk oriented. I think the people from the government and all the departments have touched on several of them before. It's the opposite of a time-based trigger. Is it what comes to their table that has them say, "Hold on for a second. We need to have a look at this." There are several things that can be, for example, as time goes by, some triggering incidents featuring these products, where there's something that needs to be looked at, maybe dismissed or dug into more. It is not just that 15 years have gone by indicating that they had better fire it up again.

Senator Martin: Planning it would be very important for all the groups. Thank you very much.

Senator Muggli: Thank you for being here today. I have a question that perhaps each of you might have a response to.

I'm wondering if you might be able to provide an example where the assessment of, say, a new product in your respective industries took too long and hindered implementation or innovation — or maybe where other jurisdictions or countries have had an advantage over Canada due to our regulatory system. I will start online with my fellow Saskatchewanian Kate Sauser.

Ms. Sauser: Thank you so much, Senator Muggli.

I, unfortunately, don't have any specific examples of when it has taken too long, but I do often hear farmers complain that these products are left unavailable to them when they are

important, et il devrait être établi en collaboration avec le secteur. C'est très important.

Ce qui est également extrêmement important — et nous demandons ces réformes à la Direction de la réglementation des pesticides depuis longtemps —, c'est une participation plus précoce et plus significative des titulaires d'homologation et des parties prenantes concernées, comme vient de le dire la représentante des Producteurs de grains du Canada. Je pense qu'il est important de disposer d'informations en temps opportun afin de prendre des décisions en temps opportun, d'avoir les informations tôt dans le processus afin d'avoir les données probantes nécessaires en main pour décider si une réévaluation sera nécessaire — et lorsqu'une réévaluation est effectuée, de s'assurer que les responsables ont les bonnes informations dès le départ afin de ne pas avoir à faire tout le travail à la fin du processus. Cela améliorera grandement l'efficacité du processus.

La sénatrice Martin : Ma question s'adresse à M. Lee, car la définition de l'élément déclencheur sera très importante pour vos producteurs. Quelle source d'information la Direction de la réglementation des pesticides devrait-elle prendre en considération afin de déterminer le risque pour les produits d'élevage? Vous devez avoir une liste très précise de ce qui déclencherait un tel examen.

M. Lee : Ce sont les nouvelles informations. C'est axé sur le risque. Je pense que les gens du gouvernement et de tous les ministères en ont déjà abordé plusieurs. C'est le contraire d'un élément déclencheur temporel. C'est l'élément qui leur fait dire tout à coup : « Attendez un instant. Nous devons nous pencher sur cela. » Les éléments déclencheurs peuvent varier au fil du temps pour les produits et nécessiter un examen pour approfondir la question. Il ne s'agit pas pour eux de se dire simplement que 15 ans se sont écoulés et que c'est le signal pour relancer le processus.

La sénatrice Martin : La planification serait donc très importante pour tous les groupes. Merci beaucoup.

La sénatrice Muggli : Merci d'être avec nous aujourd'hui. J'ai une question à laquelle chacun d'entre vous pourrait sans doute répondre.

Je me demande si vous pourriez nous donner un exemple de cas où l'évaluation, disons, d'un nouveau produit dans vos industries respectives a pris trop de temps et a entravé l'adoption ou l'innovation, ou peut-être de cas où d'autres administrations ou pays ont eu un avantage sur le Canada en raison de notre système de réglementation. Je vais commencer en ligne par ma compatriote saskatchewanaise Kate Sauser.

Mme Sauser : Merci beaucoup, sénatrice Muggli.

Malheureusement, je n'ai pas d'exemples précis de cas où cela a pris trop de temps, mais j'entends souvent des agriculteurs se plaindre du fait que les agriculteurs américains ont accès à ces

available to farmers in the U.S. Especially with our farm being so close to the U.S. — within a couple hours of striking distance to North Dakota — we do have a lot of conversations with farmers there who have much more availability of products that are lagged in our regulatory system. We know that is something that our farmers wish we had more access to through a more timely and efficient process so we can stay competitive and have more optionality with our products as well, because when it comes to pest control products, we are hoping to have more options for actual use on our farms as well.

Senator Muggli: Thank you. Let's go to the Canadian Cattle Association.

Mr. Lee: Thank you. I think a good example, from our point of view, is providing more options. Sometimes you'll have that one product, that initial piece, and after the patent expires, you get some competitors coming onto the market. But if your regulator is busy over here assessing things based on the calendar, they don't have the resources to address these competitive products. So the Canadian price stays up here. Meanwhile, the U.S. has four or five options, which drives their prices down, and our competition's footing is impacted by that.

Part of the win here is being able to allocate resources over the regulator better than they're required to now.

Senator Muggli: Ms. Bergeron?

Ms. Bergeron: There are no legislative timelines for re-evaluation as there are in the pre-market for new products. We think that, in general, on average, a re-evaluation should take between three and four years, depending on the nature of the products, the risk and the number of uses. We have products — I'm not going to say their names — that have been in the re-evaluation system for more than 10 years. So there are products that have been there for a long time. The impact it has is on the predictability of the system. The message that is sent regards this question: Is Canada the right place to bring our investment for our members, the companies that we represent? What they're looking for is a system that will be predictable and deliver timely decisions. When that is not there, that's where they ask this question: Is Canada still that place? We believe it is, and it has the potential, with Bill C-31 as a starting point, to really reform the post-market program to make it more predictable and timely.

Senator Muggli: Ms. Sauser, you made a comment, and I'll quote you. You said, "We need a regulator with the capacity to respond quickly." Of course, there is the speed of science and new products and different discoveries being made at a rapid pace. What I'm curious about, if you were listening to the last panel with officials and their backlog and how they're trying

produits auxquels ils n'ont pas encore accès. Étant donné que nos fermes sont très proches des États-Unis — à quelques heures dans le Dakota du Nord —, nous discutons souvent avec des agriculteurs là-bas qui ont accès à beaucoup de produits qui, au Canada, tardent à être approuvés. Nous savons que nos agriculteurs aimeraient avoir un processus plus rapide et plus efficace, afin de pouvoir demeurer concurrentiels, et d'avoir aussi plus d'options de produits parasitaires à utiliser dans leurs fermes.

La sénatrice Muggli : Merci. Passons à l'Association canadienne des bovins.

M. Lee : Merci. Je pense qu'un bon exemple, de notre point de vue, c'est d'offrir plus d'options. On a parfois un produit, le produit initial, et après l'expiration du brevet, des concurrents arrivent sur le marché. Toutefois, si l'organisme de réglementation est occupé à évaluer des produits en fonction du calendrier, il n'a pas les ressources nécessaires pour examiner les produits des concurrents. Le prix au Canada reste donc élevé. Pendant ce temps, les producteurs aux États-Unis ont quatre ou cinq options, ce qui fait baisser les prix. Cela nuit donc à notre compétitivité.

Une partie de la solution consiste donc à donner à l'organisme de réglementation le pouvoir de mieux affecter ses ressources.

La sénatrice Muggli : Madame Bergeron?

Mme Bergeron : Il n'y a pas d'échéancier législatif pour la réévaluation comme pour la précommercialisation des nouveaux produits. Nous pensons qu'en général, une réévaluation devrait prendre, en moyenne, entre trois et quatre ans, selon la nature des produits, le risque et le nombre d'utilisations. Nous avons des produits — je ne vais pas les nommer — qui sont dans le système de réévaluation depuis plus de 10 ans. Il y a donc des produits qui sont là depuis longtemps. Cela a une incidence sur la prévisibilité du système. Le message qui est envoyé est le suivant : le Canada est-il le bon endroit pour investir pour nos membres, les entreprises que nous représentons? Ce qu'ils recherchent, c'est un système qui sera prévisible et qui permettra de prendre des décisions en temps opportun. Lorsque ce n'est pas le cas, ils se posent la question suivante : le Canada est-il toujours le bon endroit pour investir? Nous croyons que oui, et il a le potentiel, avec le projet de loi C-31 comme point de départ, de vraiment réformer le programme post-commercialisation pour le rendre plus prévisible et plus opportun.

La sénatrice Muggli : Madame Sauser, vous avez fait un commentaire, et je vais vous citer. Vous avez dit : « Il nous faut un organisme de réglementation qui est en mesure de s'adapter rapidement. » Bien sûr, il y a la vitesse à laquelle progresse la science, les nouveaux produits et les différentes découvertes. Si vous avez écouté les fonctionnaires dans le dernier groupe

to address it, and workload and inability to, I guess, add capacity to their department because of budget restraints, are you confident this legislation will actually solve the problem?

Ms. Sauser: I think, since it is a post-market re-evaluation, that actually allocating resources more efficiently if there is a huge discovery or new science available — instead of just re-evaluating to re-evaluate — will save a bunch of resources.

Senator Muggli: I compare it to this: I used to be a hospital administrator, and we had to triage people when they came into the hospital and figure out who needs support first, second, third and fourth. I think that's what they're trying to do here. I'm just not sure I'm convinced that, given the resources they have, this will make a meaningful difference to achieve the goals that you're hoping to.

Mr. Lee, then Ms. Bergeron, do you want to comment on that?

Mr. Lee: I don't think I have anything to add there.

Senator Muggli: Okay. Ms. Bergeron?

Ms. Bergeron: I want to acknowledge that it is a very challenging time for PRD in terms of resources. With the workforce adjustments and with all the changes those bring, obviously, it is difficult. We think that Bill C-31 is a starting point. It's not an end in itself. It will help in bringing efficiencies in which they will target the products that need to be reviewed over those that might not need to be reviewed. Sometimes they spend time reviewing eggs, for example, or garlic oil — products we all have in our kitchen. In that sense, it's going to help, but it's not the end in itself. Other reforms need to be made to bring more efficiencies to the system.

Senator Muggli: Thank you.

Senator McBean: That works as a nice lead-in. Ms. Bergeron, are there other international jurisdictions that use similar approaches to those being suggested in Bill C-31? If so, what lessons can Canada learn from them?

Ms. Bergeron: I think Australia has a similar system to what PRD is currently proposing with this regulatory change, where they don't have an automatic trigger for re-evaluation. It's more based on evidence. It's a very different system, but there are a couple things we can learn from them.

de témoins parler de l'arriéré, de leurs tentatives pour le réduire, ainsi que de leur charge de travail et de l'impossibilité pour le ministère, je suppose, d'avoir plus de personnel en raison des contraintes budgétaires, je me demande si vous êtes convaincue que ce projet de loi résoudra réellement le problème.

Mme Sauser : Comme il s'agit d'une réévaluation après la mise en marché, je pense que le fait de pouvoir affecter les ressources plus efficacement lors d'une découverte majeure ou de nouvelles données scientifiques disponibles — au lieu de simplement réévaluer pour réévaluer — permettra d'économiser beaucoup de ressources.

La sénatrice Muggli : Je compare cela à ce qui suit : j'ai déjà été administratrice dans un hôpital, et nous devions trier les patients à leur arrivée et établir les priorités. Je pense que c'est ce qu'ils essaient de faire ici. Toutefois, je ne suis pas certaine d'être convaincue que, compte tenu des ressources dont ils disposent, cela fera une différence significative pour atteindre les objectifs qu'on espère atteindre.

Monsieur Lee, puis madame Bergeron, avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Lee : Je n'ai rien à ajouter.

La sénatrice Muggli : D'accord. Madame Bergeron?

Mme Bergeron : Je tiens à souligner que c'est une période très difficile pour la Direction de la réglementation des pesticides sur le plan des ressources. En raison du réaménagement des effectifs et de tous les changements qui en découlent, c'est évidemment difficile. Nous pensons que le projet de loi C-31 est un point de départ. Ce n'est pas une fin en soi. Cela permettra de réaliser des gains d'efficacité en ciblant et en priorisant les produits qui doivent être soumis à un examen. Parfois, ils passent du temps à examiner des œufs, par exemple, ou de l'huile d'ail — des produits que nous avons tous dans notre cuisine. Cela va donc aider, mais ce n'est pas une fin en soi. D'autres réformes doivent être apportées pour rendre le système plus efficace.

La sénatrice Muggli : Merci.

La sénatrice McBean : C'est une belle entrée en matière. Madame Bergeron, y a-t-il d'autres pays qui utilisent des approches semblables à celles proposées dans le projet de loi C-31? Si oui, quelles leçons le Canada peut-il en tirer?

Mme Bergeron : Je pense que l'Australie a un système semblable à celui que la Direction de la réglementation des pesticides propose actuellement d'adopter avec ce changement réglementaire, où il n'y a pas de déclencheur automatique de réévaluation. Il est davantage fondé sur des données probantes. C'est un système très différent, mais il y a deux ou trois choses que nous pouvons apprendre d'eux.

This system has helped them manage the workload. They don't have as much of a backlog as we have in Canada. This is one of the goals: to address that backlog to make sure that PRD gets to the products that really need to be re-evaluated in a timely fashion.

I would also add that the EU — as an official from PRD referenced — is also looking into that because they have the same regulatory requirements, and they are also struggling with the lack of resources to tackle that growing number of products that will need to be re-evaluated in the coming years.

Senator McBean: Thank you. For Grain Growers of Canada and the Canadian Cattle Association, what safeguards would you want to see included in a risk-based re-evaluation system? I'll start with Ms. Sauser.

Ms. Sauser: Thank you so much, senator. What we would want to see for the safeguards would be a clear definition of what "increased significantly" means to PRD. They should publish transparent criteria explaining what evidence would trigger that full re-evaluation, which could include many different factors, so we can actually have that written out and know what is going to happen when it does trigger a re-evaluation.

Also, just continuous post-market surveillance between assessments as well. Obviously, in that calendar timeline, the regulator shouldn't wait for that year 15. Health Canada already does monitor instant reports, water data, scientific literature and regulatory developments, so those streams should be explicitly incorporated into this risk-based system.

Senator McBean: Mr. Lee?

Mr. Lee: The transparency piece that I was talking about in my comments is exactly what Kate was mentioning. It's knowing what the ditches are and what could happen versus stakeholders just raising a hue and cry. That's not the science-based, risk-oriented outcome that we're looking for. That's the transparency meaning in this one.

Senator McBean: Thank you.

Senator Burey: I want to follow up on what Senator Muggli was saying about this legislation. You said, Ms. Bergeron, it is a first step. Is it not actually saying that when new products come on, we're going to get to them faster?

Ce système les a aidés à gérer la charge de travail. Leur arriéré n'est pas aussi important que le nôtre. C'est l'un des objectifs : réduire l'arriéré pour faire en sorte que la Direction de la réglementation des pesticides parvienne aux produits qui doivent vraiment être réévalués en temps opportun.

J'ajouterais également que l'Union européenne — comme l'a mentionné un représentant de la Direction de la réglementation des pesticides — se penche aussi sur la question, car elle a les mêmes exigences réglementaires, et elle est également aux prises avec un manque de ressources pour s'attaquer au nombre croissant de produits qui devront être réévalués dans les années à venir.

La sénatrice McBean : Merci. Je m'adresse aux représentants des Producteurs de grains du Canada et de l'Association canadienne des bovins. Quelles mesures de protection souhaiteriez-vous voir incluses dans un système de réévaluation fondé sur le risque? Je vais commencer par Mme Sauser.

Mme Sauser : Merci beaucoup, sénatrice. Ce que nous aimerions voir comme mesures de sauvegarde, c'est une définition claire de ce que signifie pour la Direction de la réglementation des pesticides « augmenté sensiblement ». Elle devrait publier des critères transparents expliquant quels éléments de preuve déclencheraient une réévaluation complète. Il pourrait y avoir de nombreux facteurs différents. Nous pourrions ainsi savoir ce qui se passera lorsqu'une réévaluation sera déclenchée.

Il faut également assurer une surveillance post-commercialisation continue entre les évaluations. De toute évidence, dans le calendrier, l'organisme de réglementation ne devrait pas attendre la 15 e année. Santé Canada surveille déjà les rapports instantanés, les données sur l'eau, la littérature scientifique et l'évolution de la réglementation, de sorte que ces éléments devraient être explicitement intégrés dans ce système fondé sur le risque.

La sénatrice McBean : Monsieur Lee?

M. Lee : La transparence dont j'ai parlé dans mes commentaires correspond exactement à ce que Mme Sauser a mentionné. Il s'agit de savoir quels sont les éléments et ce qui pourrait se passer, et non pas s'en remettre seulement aux hauts cris des parties prenantes. Ce n'est pas là le résultat fondé sur la science et axé sur le risque que nous recherchons. C'est ce qu'on entend par transparence dans ce cas-ci.

La sénatrice McBean : Merci.

La sénatrice Burey : J'aimerais revenir sur ce que la sénatrice Muggli disait au sujet de cette mesure législative. Vous avez parlé, madame Bergeron, d'une première étape. Cela ne signifie-t-il pas en fait que lorsque de nouveaux produits seront mis au point, nous les obtiendrons plus rapidement?

Ms. Bergeron: It's going to help to prioritize which products need to be reviewed. Obviously, the review —

Senator Burey: Yes, the review in terms of what you have. But you're talking about the U.S. and Australia having new products, drone projects and so on, but is that going to increase the likelihood that those products will get to the market, which is what I'm hearing from producers? They feel that's going to increase their productivity. Is this bill doing anything for that?

Ms. Bergeron: It will certainly help in terms of resources that won't be allocated to work on those reviews that don't need to be done. It could be —

Senator Burey: But it doesn't itself address that issue, that regulatory framework to bring things in quite quickly.

Ms. Bergeron: This is post-market.

Senator Burey: Yes.

Ms. Bergeron: But, for sure, when PRD manages the resources well on the post-market, it provides some resources that can go toward the pre-market, which are those new products. So, eventually, yes.

Senator Burey: Eventually, yes. Okay. That's what we're trying to get at.

We had some information that the European Union is setting some objectives in their vision for agriculture and food, mostly about some hazardous pesticides being banned in the EU. A recent article published in *The Western Producer* stated that more than $1 billion in Canadian agricultural exports could be in jeopardy if the European Union proceeds with proposed pesticide bans. That gets back to the issue of what a significant risk is and having that definition. What is your take on this?

Ms. Bergeron: We're really concerned about what is going on in Europe. Obviously, they are planning to reduce the maximum residue limit to a level of protection that will make market access for Canadian products really difficult. It will remove all predictability we have with respect to access the EU market.

This proposal that we have in front of us, Bill C-31, is not going to change the risk profile or the safety of the products that are used by Canadians. It's not going to have any impact on trade. If there is something, it will confirm the safety of the products that are used by Canadian growers. But it's not going to have an impact on trade. What it's going to do, though, is provide more products to growers to sustain or support their competitiveness globally to access markets around the world.

Mme Bergeron : Cela aidera à établir l'ordre de priorité des produits qui doivent être examinés. Évidemment, l'examen...

La sénatrice Burey : Oui, l'examen de ce que l'on a. Vous avez parlé des États-Unis et de l'Australie qui ont de nouveaux produits, des projets de drones, etc., alors cela augmentera-t-il la probabilité que ces produits arrivent sur le marché? C'est ce que j'entends de la part des producteurs. Ils estiment que cela va augmenter leur productivité. Est-ce que c'est ce que fera le projet de loi?

Mme Bergeron : Cela aidera certainement du côté des ressources, qui n'auront pas à travailler sur des examens qui n'ont pas lieu d'être. Ce pourrait être...

La sénatrice Burey : Mais il ne règle pas ce problème en soi, le fait d'avoir un cadre réglementaire qui permettrait d'accélérer le processus.

Mme Bergeron : C'est après la mise en marché.

La sénatrice Burey : Oui.

Mme Bergeron : Lorsque la Direction de la réglementation des pesticides gère bien les ressources après la mise en marché, cela libère assurément des ressources qui peuvent être consacrées à la précommercialisation, c'est-à-dire aux nouveaux produits. Donc, finalement, oui.

La sénatrice Burey : Ce sera le cas un jour, d'accord. C'est là où nous voulons en venir.

Nous avons appris que l'Union européenne, dans sa vision de l'agriculture et de l'agroalimentaire, se fixe quelques objectifs principalement en ce qui concerne l'interdiction de certains pesticides dangereux. Selon un article publié récemment dans le *Western Producer*, plus d'un milliard de dollars d'exportations agricoles canadiennes pourraient être menacés si l'Union européenne allait de l'avant avec les interdictions de pesticides proposées. Cela nous ramène à la question de savoir ce qu'est un risque important et d'en avoir la définition. Qu'en pensez-vous?

Mme Bergeron : Nous sommes vraiment préoccupés par ce qui se passe en Europe. Vous le savez, l'Union européenne prévoit réduire la limite maximale de résidus à un niveau de protection qui rendra l'accès au marché très difficile pour les produits canadiens. Cela nous privera de toute prévisibilité quant à l'accès au marché de l'Union européenne.

La proposition dont nous sommes saisis, le projet de loi C-31, ne changera en rien le profil de risque ni l'innocuité des produits utilisés par les Canadiens. Elle n'aura aucune incidence sur le commerce. À la limite, elle ne fera que confirmer l'innocuité des produits utilisés par les producteurs canadiens, mais elle n'aura pas d'incidence sur le commerce. Cependant, cela permettra d'offrir plus de produits aux producteurs afin de maintenir ou de renforcer leur compétitivité à l'échelle mondiale pour accéder aux marchés du monde entier.

Senator Burey: That's the hope, but I think I'm getting mixed messages from what you said.

Does anyone else want to jump in on that?

Ms. Sauser: Yes, I can jump in here for a little bit. Obviously, we're very concerned with the direction the EU is taking on pesticide MRLs, particularly where those decisions are moving away from a science- and risk-based approach. Knowing that Canadian farmers operate under Canada's regulatory system — that a product registered in Canada has undergone that Canadian health and environmental risk assessment already and Canadian production conditions, pest pressures and needs are not necessarily the same as those in Europe — it is kind of concerning. Applying those European production standards to imports could effectively restrict crop protection tools that Canadian farmers may use because of that export market.

Again, we're concerned about the EU. We're hopeful that this new system under Bill C-31 would help with post-market efficiency and to make sure there will still be a science- and risk-based approach to make sure those products stay in the market.

Senator Burey: Thank you.

Senator Black: My office has been contacted a number of times by stakeholders who have said they can't get a clear picture on what an assessment process will look like. I, unfortunately, wasn't able to ask this question of our previous witnesses. But from your perspectives, each of you, what would you prefer that assessment process to look like going forward under a revised bill?

Ms. Bergeron: Thank you for the question. We believe the assessment needs to be risk-based and evidence-based. As the proposed legislation says, we're talking about a significant change in the risk profile of a product.

How do you define that terminology from PRD? What we would like to see is a consultative process put in place by PRD where stakeholders have their say or could provide input to PRD as the best way to do that going forward.

Do we have the full picture right now at this moment? That will require a little bit more discussion. But at this point, it absolutely needs to be grounded in sound science and based on evidence that the PRD will receive through continuous oversight and all the other backstops they have to see new evidence and information.

La sénatrice Burey : C'est ce que nous espérons, mais je pense que vos propos envoient des messages contradictoires.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir à ce sujet?

Mme Sauser : Oui, je peux intervenir brièvement. Évidemment, nous sommes très inquiets de l'orientation prise par l'Union européenne en ce qui concerne les limites maximales de résidus de pesticides, surtout que ses décisions l'éloignent des recommandations scientifiques et de l'évaluation des risques. Étant donné que les agriculteurs canadiens sont assujettis au régime réglementaire canadien, de sorte qu'un produit homologué au Canada a déjà fait l'objet d'une évaluation canadienne des risques pour la santé et l'environnement et que les conditions de production, les risques parasitaires et les besoins ne sont pas nécessairement les mêmes au Canada qu'en Europe, c'est assez préoccupant. L'application des normes de production européennes aux importations pourrait effectivement restreindre les outils de protection des cultures que les agriculteurs canadiens peuvent utiliser en raison de ce marché d'exportation.

Encore une fois, nous nous inquiétons des décisions prises par l'Union européenne. Nous espérons que le nouveau régime prévu dans le projet de loi C-31 contribuera à faciliter la post-commercialisation et à garantir l'utilisation d'une approche fondée sur la science et les risques pour que ces produits restent sur le marché.

La sénatrice Burey : Merci.

Le sénateur Black : De nombreuses personnes ont communiqué avec mon bureau pour dire qu'ils n'arrivaient pas à avoir une idée claire de ce à quoi ressemblerait le processus d'évaluation. Malheureusement, je n'ai pas pu poser cette question à nos témoins précédents. Mais de votre point de vue, chacun d'entre vous, à quoi devrait ressembler le processus d'évaluation aux termes du projet de loi révisé?

Mme Bergeron : Je vous remercie de cette question. Nous croyons que l'évaluation doit se fonder sur les risques et les données probantes. Comme l'expose le projet de loi, cela changerait beaucoup le profil de risque d'un produit.

Quelle est la définition de ce terme de la Direction de la réglementation des pesticides? Nous aimerions que la DRP mette en place un processus consultatif afin que les parties touchées aient leur mot à dire et puissent donner leur avis sur la meilleure façon de procéder.

Avons-nous une idée complète de ce qui se dessinera en ce moment? Il faudrait en discuter un peu plus. Mais à ce stade, il faut absolument que la démarche se fonde sur des données scientifiques solides, notamment celles que la DRP recevra grâce à sa surveillance continue et à toutes les autres mesures de sécurité à sa disposition pour prendre connaissance de toute nouvelle information.

Senator Black: Mr. Lee?

Mr. Lee: The thing that we're looking for is clear triggers. That's the opposite of the time-based trigger that we're at now. As mentioned, when that assessment comes, you have that opening, the consultation window to Canadians, as the government is to have to be transparent, but also being driven by real-life triggers, incidents or whatnot that add to the science or the risk, where we need to step into a full review, versus just time or noise.

Senator Black: Thank you. Ms. Sauser?

Ms. Sauser: Ms. Bergeron and Mr. Lee said it quite well. We need more transparency and better timelines because that 15-year calendar period is what holds a lot of things at stake right now too. So we want to see that greater clarity from Health Canada, and we support moving that to a risk-based assessment.

Senator Black: I'm hearing from all of you that there is a discussion part of that. There needs to be consultation with you folks being involved. Am I right? Thank you.

Senator Muggli: I'm not sure I have a question anymore. Things have been answered. But I'll open up the floor if anyone wants to offer any further thoughts on or concerns around the terminology "increased significantly," because that still bothers me. Reviewing if concerns have "increased significantly," I don't know what that means, but if you have anything else you want to offer around concerns or thoughts you have on that terminology, that would be great.

We can start in the room here if Ms. Bergeron has anything to say.

Ms. Bergeron: I think the terminology is quite important for us. That means there is a change in the risk profile and that is what we think would help really target the resources where they are needed. If there is no change in risk, then why do the full re-evaluation? Right now, the PRD does complete re-evaluations, looking at health and the environment, even if there is no change in risk in one or the other.

That will allow us to make more targeted re-evaluations. If the change in risk is only in the environment, then they will focus their evaluation on the environment. We think that is very important in order to direct the resources where they are needed.

Le sénateur Black : Monsieur Lee, qu'en pensez-vous?

M. Lee : Ce que nous voulons, ce sont des déclencheurs clairs. C'est le contraire du déclencheur temporel qui s'applique actuellement. Comme je l'ai mentionné, quand l'évaluation est réalisée, il y a une ouverture, une fenêtre de consultation pour les Canadiens, car le gouvernement doit être transparent, mais il doit aussi être motivé par des déclencheurs réels, des incidents ou je ne sais quoi d'autre qui s'ajoute aux données scientifiques ou aux risques et qui justifie d'entreprendre un examen complet. Ce ne doit pas être qu'une question de temps ou de bruit.

Le sénateur Black : Merci. Madame Sauser?

Mme Sauser : Mme Bergeron et M. Lee ont très bien expliqué la situation. Nous avons besoin de plus de transparence et d'un meilleur échéancier, car beaucoup de choses se fondent sur la période civile de 15 ans en ce moment. Nous voulons donc plus de clarté de la part de Santé Canada, et nous sommes favorables à l'adoption d'une évaluation fondée sur le risque.

Le sénateur Black : Je vous entends tous dire qu'il faut en discuter. Il faut vous consulter, vous qui êtes concernés. Est-ce que je comprends bien? Merci.

La sénatrice Muggli : Je ne suis plus sûre d'avoir encore une question. Vous avez déjà pas mal répondu à mes questions. Mais je vais donner la parole à quiconque souhaite ajouter des réflexions ou des commentaires sur l'expression « augmenté sensiblement », parce qu'elle continue de me déranger. Je ne sais pas ce que signifie d'évaluer si les préoccupations ont « augmenté sensiblement », mais si vous avez quelque chose d'autre à dire au sujet des préoccupations ou des réflexions à exprimer sur cette terminologie, ce serait bien.

Nous pouvons commencer par les gens dans la salle si Mme Bergeron a quelque chose à dire.

Mme Bergeron : Je pense que la terminologie est très importante pour nous. Cela signifie qu'il y a un changement dans le profil de risque et c'est ce qui, selon nous, devrait vraiment nous guider pour déterminer où investir des ressources. S'il n'y a pas de changement dans le profil de risque, pourquoi procéder à une réévaluation complète? À l'heure actuelle, la Direction de la réglementation des pesticides effectue des réévaluations complètes, du point de vue de la santé et de l'environnement, même s'il n'y a pas de changement dans le profil de risque, ni d'un côté ni de l'autre.

Cela nous permettra de mieux cibler les réévaluations. Si le changement de risque ne concerne que l'environnement, les analystes vont axer leur évaluation sur l'environnement. Nous pensons que c'est très important pour orienter les ressources vers les réels besoins.

Senator Muggli: Do you think right now that enough clear criteria exist to determine significant changes? Do you think there is a good tool that exists right now?

Ms. Bergeron: No. We will need to discuss that with them. I think they should do that similarly to the trigger; then discussing that in consultation with the sector will be extremely important. We need clarity, transparency and consistency of application.

Senator Muggli: Right.

Ian Affleck, Vice-President, Plant Biotechnology and Sustainability, Grain Growers of Canada: If I can add to that, this was one of the important parts about seeing this legislation move forward. As was mentioned earlier by Senator Burey, the first time the idea of continuous oversight was discussed was in 2022.

We're now in 2026. The government is looking to give the PMRA the backstop legislation to really start investigating that, to build the model and to work with experts and academics about the right threshold for significance. Senator Colin Deacon wrote a great report on where we are with regulation in Canada, and we're not doing very well. I think the number was 28 out of 36 or 32. To get there, we are going to have to move with pace, seeing that it's already four years later and we're just getting to sit down to have the legislation so we can have a discussion about how to build that. I think when a department can find ways to create efficiency within its existing budget, and we see support of the agricultural sector, we move that forward so we can get on to the next piece in that broader model, as you mentioned. What is going to get to that new product being assessed faster? There are so many wheels within these departments that they need to work on. We need to help them get this one over with so we can get to the next.

CFIA and PMRA were established in 1995 and 1996, so these regulatory models, in some cases, are quite old. As you can imagine, considering the computers we had at our desks in 1995 versus the AI and access to information that the scientists within our government have now, it's an opportune time to find those efficiencies within departments.

Senator Muggli: Are there any comments from our online witnesses? No. Okay, thank you.

The Deputy Chair: Thank you. To our witnesses tonight, I want to thank you all for taking the time to appear before us. This was an informative session. We really appreciate your contribution to our study.

La sénatrice Muggli : Pensez-vous qu'à l'heure actuelle, les critères sont suffisamment clairs pour déterminer s'il y a des changements importants? Pensez-vous qu'il existe un bon outil pour cela actuellement?

Mme Bergeron : Non. Nous devrons en discuter avec eux. Je pense que c'est la même chose pour l'élément déclencheur; ensuite, il sera extrêmement important de consulter les gens du secteur pour en discuter. Nous avons besoin de clarté, de transparence et d'uniformité dans l'application.

La sénatrice Muggli : D'accord.

Ian Affleck, vice-président, Biotechnologie végétale, CropLife Canada : Si je peux me permettre d'ajouter quelque chose, c'était l'un des éléments importants pour faire avancer ce projet de loi. Comme l'a mentionné plus tôt la sénatrice Burey, la première fois où on a lancé l'idée d'une surveillance continue, c'était en 2022.

Nous sommes rendus en 2026. Le gouvernement cherche à donner à l'ARLA le cadre législatif nécessaire pour commencer à examiner tout cela, concevoir le modèle et travailler avec les experts et les chercheurs afin de fixer un seuil approprié pour déterminer si le risque a augmenté sensiblement. Le sénateur Colin Deacon a rédigé un excellent rapport sur l'état de la réglementation au Canada, et cela ne va pas très bien. Je crois que nous en sommes à 28 sur 36 ou 32. Nous allons devoir accélérer le rythme si nous voulons arriver à quelque chose, puisque déjà quatre ans plus tard, nous commençons à peine à envisager un projet de loi afin de pouvoir discuter de la façon de procéder. Je pense que quand un ministère peut trouver des moyens de réaliser des gains en efficience avec son budget actuel et que nous constatons qu'il a l'appui du secteur agricole, il faut aller de l'avant afin de pouvoir passer à la prochaine étape dans ce modèle plus large, comme vous l'avez mentionné. Qu'est-ce qui permettra d'évaluer un nouveau produit plus rapidement? Il y a tellement de rouages au sein des ministères qu'il faudrait améliorer. Nous devons aider les fonctionnaires à régler ce dossier pour pouvoir passer au suivant.

L'ACIA et l'ARLA ont été créées en 1995 et 1996, de sorte que ces modèles réglementaires sont parfois assez obsolètes. Comme vous pouvez l'imaginer, si l'on pense aux ordinateurs que nous avions en 1995 par rapport à l'intelligence artificielle et à l'accès à l'information dont disposent aujourd'hui les scientifiques de notre gouvernement, il est temps de trouver comment les ministères pourraient gagner en efficacité.

La sénatrice Muggli : Nos témoins en ligne ont-ils des commentaires à faire? Non. D'accord, merci.

Le vice-président : Merci. Je tiens à remercier nos témoins de ce soir d'avoir pris le temps de comparaître devant nous. Cette séance a été très instructive. Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution à notre étude.

We now turn to our third and final panel. Joining us in person tonight, we welcome Scott Ross, Executive Director of the Canadian Federation of Agriculture. Joining us by video conference, we also welcome Stephen Heckbert, Executive Director of the Fruit and Vegetable Growers of Canada, as well as Andy Kuyvenhoven, Professional Farmer Floriculture; and Cary Gates, Pest Management Director, both from Flowers Canada Growers. Thank you for being here today.

Mr. Ross, you have the floor.

Scott Ross, Executive Director, Canadian Federation of Agriculture: Thank you, chair and members of the committee, for the opportunity to appear before you today.

My name is Scott Ross, and I am the Executive Director of the Canadian Federation of Agriculture, or CFA. The CFA is Canada's largest general farm organization, representing more than 190,000 farmers and farm families across the country.

For Canadian farmers, an effective pesticide regulatory system must achieve two objectives at the same time: It must continue to protect human health and the environment, and it must provide producers with timely and predictable access to the tools they need to operate safely, sustainably and competitively.

These objectives are not mutually exclusive. A modern regulatory system should be able to deliver both.

It is from that perspective that I'd like to speak on the amendments to the Pest Control Products Act proposed through Bill C-31.

CFA supports the direction of the proposed changes, which represent an important shift toward more risk-based post-market oversight and allow regulatory resources to be focused where the evidence indicates they are most needed.

This matters directly to farmers. Producers rely on access to effective crop protection tools to manage pests; protect yields and quality; and respond to changing agronomic conditions.

When regulatory resources are tied up in lengthy reviews that are not proportionate to the level of risk involved, it can contribute to delays and uncertainty elsewhere in the system.

Nous passons maintenant à notre troisième et dernier groupe de témoins. Nous accueillons ce soir, en personne, Scott Ross, directeur exécutif de la Fédération canadienne de l'agriculture. Nous accueillons également, par vidéoconférence, Stephen Heckbert, directeur général des Producteurs de fruits et légumes du Canada, ainsi qu'Andy Kuyvenhoven, producteur horticole professionnel, et Cary Gates, directeur de la Gestion des organismes nuisibles, tous deux des Flowers Canada Growers. Merci d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Ross, vous avez la parole.

Scott Ross, directeur exécutif, Fédération canadienne de l'agriculture : Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Scott Ross et je suis directeur exécutif de la Fédération canadienne de l'agriculture, ou FCA. La FCA est la plus grande organisation agricole générale du Canada, elle représente plus de 190 000 agriculteurs et familles agricoles répartis à travers le pays.

Selon les agriculteurs canadiens, pour qu'un régime de réglementation des pesticides soit efficace, il doit atteindre deux objectifs à la fois : il doit continuer de protéger la santé humaine et l'environnement, et il doit fournir aux producteurs un accès rapide et prévisible aux outils dont ils ont besoin pour mener leurs activités de manière sûre, durable et concurrentielle.

Ces objectifs ne sont pas mutuellement exclusifs. Un régime de réglementation moderne devrait être en mesure de faire les deux.

C'est dans cette optique que j'aimerais parler des modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires dans le projet de loi C-31.

La FCA appuie l'esprit des changements proposés, qui représentent un virage important vers une surveillance post-commercialisation davantage axée sur les risques et permettent de concentrer les ressources réglementaires là où les données probantes indiquent qu'elles sont le plus nécessaires.

C'est une question qui touche directement les agriculteurs. Les producteurs dépendent de l'accès à des outils de protection des cultures efficaces pour gérer les parasites, protéger les rendements et la qualité et réagir à l'évolution des conditions agronomiques.

Lorsque les ressources réglementaires sont accaparées par de longs examens non représentatifs du niveau de risque, cela peut contribuer à des lenteurs et à de l'incertitude ailleurs dans le système.

Those delays have real consequences at the farm level. They can create uncertainty around continued access to important crop protection tools, make it more difficult for producers to respond to emerging pest pressures and ultimately affect productivity and competitiveness.

Farmers are already operating in an environment of significant cost pressures, changing pest pressures and intense international competition. They need a regulatory system that can respond quickly to emerging risks and reach timely, predictable decisions where risks are well understood.

For CFA, the success of these changes will depend on maintaining science-based, risk-proportionate decision making. The objective should not be to lower safety standards. It should be to make sure the regulatory effort applied is proportionate to the risk being assessed.

An overly broad or unnecessarily resource-intensive review can create uncertainty and delay without necessarily improving health or environmental outcomes.

Conversely, where new scientific evidence identifies a potential concern, producers need confidence that regulators have the capacity to respond quickly and appropriately.

Implementation will be critical. Bill C-31 has the potential to improve the post-market system, but legislation alone will not resolve its challenges. Success will depend on clear and consistent criteria for decision making; effective collection and use of relevant scientific and real-world information; and appropriate alignment with trusted international regulatory partners. It will also require meaningful engagement with farmers and the broader agricultural sector so regulators understand how products are used in practice and the potential consequences of regulatory decisions at the farm level.

We also need to ensure that these changes result in greater efficiency, rather than simply moving regulatory bottlenecks from one part of the system to another, and adequate regulatory capacity will remain essential. A more risk-based system can make better use of available resources, but it cannot substitute for having the scientific expertise and capacity needed to deliver timely decisions.

Ces lenteurs ont des conséquences tangibles à la ferme. Elles peuvent créer de l'incertitude quant au maintien de l'accès à d'importants outils de protection des cultures, faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les producteurs de réagir aux menaces parasitaires émergentes et, finalement, nuire à la productivité et à la compétitivité.

Les agriculteurs naviguent déjà dans un environnement caractérisé par d'importantes pressions financières en raison des coûts, de l'évolution des risques parasitaires et d'une concurrence internationale intense. Ils ont besoin d'un cadre réglementaire permettant de s'adapter rapidement aux risques émergents et de prendre des décisions opportunes et prévisibles pour lesquelles les risques sont bien compris.

Pour la FCA, le succès de ces changements dépendra de la question de savoir si on pourra toujours prendre des décisions fondées sur la science et proportionnelles aux risques. L'objectif ne doit pas être d'abaisser les normes de sécurité. Il doit être de s'assurer que l'effort réglementaire appliqué est proportionnel au risque évalué.

Un examen trop général ou accaparant inutilement trop de ressources peut créer de l'incertitude et des lenteurs sans forcément améliorer les résultats pour la santé ou l'environnement.

À l'inverse, lorsque de nouvelles données scientifiques émergent sur un risque potentiel, les producteurs doivent avoir confiance que les organismes de réglementation seront en mesure de réagir rapidement et de manière appropriée.

La mise en œuvre sera déterminante. Le projet de loi C-31 a le potentiel d'améliorer le système post-commercialisation, mais la loi ne résoudra pas les problèmes à elle seule. Pour cela, il faudra des critères clairs et cohérents pour éclairer la prise de décisions; il faudra recueillir et utiliser efficacement des renseignements scientifiques pertinents et concrets, et il faudra une bonne harmonisation avec des partenaires réglementaires internationaux de confiance. Il faudra aussi réellement consulter les agriculteurs et le secteur agricole dans son ensemble afin que les organismes de réglementation comprennent comment les produits sont utilisés dans la pratique et quelles sont les conséquences potentielles des décisions réglementaires à la ferme.

Il faut également veiller à ce que ces changements se traduisent par une plus grande efficacité, plutôt que de simplement déplacer les goulots d'étranglement réglementaires d'une partie du système à une autre, et il demeurera essentiel de prévoir des ressources réglementaires adéquates. Un régime davantage axé sur les risques pourrait nous permettre de mieux utiliser les ressources disponibles, mais il ne peut pas se substituer à l'expertise et aux compétences scientifiques nécessaires pour prendre des décisions rapidement.

In closing, CFA supports the direction of Bill C-31 and its move toward a more risk-based approach to post-market oversight.

For farmers, the real measure of success will be whether these changes lead to more timely, predictable and risk-proportionate decisions with science-based protections for human health and the environment firmly maintained.

That will require clear implementation, adequate regulatory capacity and meaningful engagement with the agricultural sector to ensure farmers have timely access to the tools they need to remain productive, competitive and resilient.

Thank you again for the opportunity to appear before the committee. I look forward to your questions.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Ross.

Mr. Heckbert, you have five minutes for your opening remarks.

Stephen Heckbert, Executive Director, Fruit and Vegetable Growers of Canada: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for inviting me to appear tonight.

My name is Stephen Heckbert, and I am the new Executive Director of the Fruit and Vegetable Growers of Canada, or FVGC.

Our members grow the fruits and vegetables Canadians put on their tables every day. Our members are facing pressures we can't control, including higher diesel and fertilizer prices and extreme weather and trade relations with the U.S. I am here this evening to speak in support of Bill C-31 and of the proposed changes to pest control product reviews. This is something the federal government can control that will provide immediate assistance to producers and growers.

The problem is straightforward. Health Canada has limited people and time to review products, yet the current law requires it to start re-evaluating a registered product every 15 years, even when there is no indication the product has become riskier. That means review work can be driven by a date on a calendar while decisions that matter to growers wait in line.

Those decisions include assessing new crop protection tools and responding when new evidence raises a genuine concern about a product already in use.

En conclusion, la FCA appuie l'esprit du projet de loi C-31 et le fait qu'il favorise une approche plus axée sur les risques en matière de surveillance post-commercialisation.

Pour les agriculteurs, la véritable mesure du succès sera de savoir si ces changements mènent à des décisions plus diligentes, prévisibles et proportionnelles aux risques, ainsi qu'au maintien ferme d'outils de protection de la santé humaine et de l'environnement éprouvés scientifiquement.

Cela nécessitera une mise en œuvre claire, des ressources réglementaires adéquates et une réelle consultation du secteur agricole afin de garantir que les agriculteurs aient accès en temps opportun aux outils dont ils ont besoin pour rester productifs, concurrentiels et résilients.

Je vous remercie encore une fois de m'offrir l'occasion de comparaître devant le comité. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur Ross.

Monsieur Heckbert, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Stephen Heckbert, directeur général, Producteurs de fruits et légumes du Canada : Merci, monsieur le président, merci mesdames et messieurs, de m'avoir invité à comparaître ce soir.

Je m'appelle Stephen Heckbert et je suis le nouveau directeur général des Producteurs de fruits et légumes du Canada, ou PFLC.

Nos membres cultivent les fruits et légumes que les Canadiens mettent sur la table chaque jour. Ils font face à diverses pressions hors de leur contrôle, comme la hausse des prix du diésel et des engrais, les phénomènes météorologiques extrêmes et les tensions commerciales avec les États-Unis. Je suis ici ce soir pour appuyer le projet de loi C-31 et les modifications proposées à l'examen des produits antiparasitaires. Voilà une chose que le gouvernement fédéral peut contrôler et qui viendrait immédiatement alléger le fardeau des producteurs.

Le problème est simple. Santé Canada dispose d'effectifs limités et de temps limité pour analyser les produits, alors que la loi actuelle exige que le ministère entreprenne de réévaluer les produits homologués tous les 15 ans, même si rien n'indique qu'un produit présente un risque accru. Cela signifie que le calendrier d'examen peut reposer beaucoup sur des dates préétablies tandis que des décisions importantes pour les producteurs se font attendre.

Il peut s'agir de l'évaluation de nouveaux outils de protection des cultures ou de la prise de mesures lorsque de nouvelles informations suscitent de réelles inquiétudes sur un produit déjà utilisé.

For a fruit or vegetable grower, a delayed decision has real consequences. Pests and plant diseases do not wait for a regulatory backlog to clear. Without an effective tool at the right time, a grower can lose part of a crop, face higher costs or have fewer Canadian-grown products to sell. These pressures affect our ability to produce food here at home that Canadians rely on.

So what should the government do? FVGC asks the committee to support the Bill C-31 amendments. They would replace the automatic 15-year re-evaluation with an assessment that leads to a full re-evaluation when there are reasonable grounds to believe a product's health or environmental risks have increased significantly. That would allow Health Canada to concentrate its full reviews where the evidence points to a problem.

This is about using regulatory resources wisely. It does not change the scientific standards applied in a review. Growers want strong protection for human health and the environment, but they also need timely decisions they can count on.

In June of this year, FVGC told the Senate National Finance Committee, during its study of Bill C-30, that federal regulators should consider how their decisions affect Canada's ability to produce food. We also said clearly that a food security lens must go hand in hand with science-based protection. That same principle applies here.

Canada's proposed National Food Security Strategy must address what it takes to keep producing food in Canada, including reliable access to effective crop protection tools, especially those already available in other jurisdictions.

A strategy cannot increase domestic fruit and vegetable production if growers lose crops to pests and disease while useful tools are held up in a review backlog. Regulatory capacity is, therefore, part of food security. Government must use it where the risks and needs are greatest.

Bill C-31 gives Health Canada an opportunity to spend more time on the decisions that matter most to public health, the environment and Canadian food production.

Thank you. I welcome your questions.

Pendant qu'on tarde à prendre une décision, les conséquences sont bien réelles pour les producteurs de fruits ou de légumes. Les parasites et les maladies des plantes n'attendent pas qu'un arriéré réglementaire se résorbe. Sans outil efficace au bon moment, un producteur peut perdre une partie de sa récolte, devoir absorber des coûts élevés ou avoir moins de produits cultivés au Canada à vendre. Ces difficultés nuisent à notre aptitude à produire ici, chez nous, les aliments sur lesquels comptent les Canadiens.

Alors, que devrait faire le gouvernement? Les PFLC demandent au comité d'appuyer les modifications contenues dans le projet de loi C-31. Elles viendraient remplacer l'obligation de réévaluation automatique après 15 ans par une évaluation qui mène à une réévaluation complète lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que les risques que présente un produit pour la santé ou l'environnement ont considérablement augmenté. Cela permettrait à Santé Canada de concentrer ses examens complets sur les cas où les données probantes pointent vers un problème.

Le but est d'utiliser judicieusement les ressources réglementaires. Les normes scientifiques qui s'appliquent dans le cadre d'un examen resteront les mêmes. Les producteurs veulent de solides protections pour la santé humaine et l'environnement, mais ils ont également besoin d'avoir confiance que des décisions seront prises rapidement en cas de besoin.

En juin dernier, les PFLC ont dit au Comité sénatorial des finances nationales, pendant son étude du projet de loi C-30, que les organismes de réglementation fédéraux devraient tenir compte de l'incidence de leurs décisions sur la capacité du Canada à produire des aliments. Nous avons également dit clairement qu'une approche axée sur la sécurité alimentaire doit aller de pair avec des protections fondées sur la science. Le même principe s'applique ici.

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire proposée par le Canada doit prévoir ce qu'il faut pour continuer à produire des aliments au Canada, ce qui comprend l'accès fiable à des outils efficaces de protection des cultures, surtout ceux qui sont déjà accessibles dans d'autres pays.

La stratégie ne réussira pas à faire augmenter la production nationale de fruits et légumes si les producteurs perdent leurs récoltes à cause de parasites et de maladies, faute d'accès aux outils pertinents en raison d'un arriéré d'examen. La capacité réglementaire fait donc partie de la sécurité alimentaire. Le gouvernement doit l'utiliser là où les risques et les besoins sont les plus grands.

Le projet de loi C-31 donne à Santé Canada l'occasion de consacrer plus de temps aux décisions qui comptent le plus pour la santé publique, l'environnement et la production alimentaire canadienne.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Heckbert.

Mr. Kuyvenhoven, you have the floor for five minutes.

Andy Kuyvenhoven, Professional Farmer Floriculture, Flowers Canada Growers: Thank you. It is our privilege to appear before the committee tonight to speak to the items of great importance to ornamental farmers across Canada.

Let me first start by thanking the Senate for the tributes you made earlier today for our late friend Todd Lewis. Thank you very much for the time you spent there.

My name is Andy Kuyvenhoven, and I am a greenhouse farmer based in southern Ontario, growing ornamental products that are distributed across North America. I am joined by Mr. Cary Gates, who works with our trade association, Flowers Canada Growers Inc., as Pest Management Director.

I'll be making the presentation but leave the technical questions to Mr. Gates.

Flowers Canada Growers Inc. is a trade association that represents farmers of floriculture and ornamental crops across Canada. Our growers typically grow their crops in greenhouses but also produce items like planters and cut flowers and garden mums in outdoor fields. Our farmgate was approximately $2.44 billion in 2025, the seventh-largest crop farmgate in Canadian agriculture.

With regard to crop protection and the pesticide regulatory environment in Canada, we have been pleased to work in partnership with Health Canada's Pesticide Regulatory Directorate, or PRD, for many years. We value the PRD's eagerness to gauge the thoughts of our sector on policy adjustments, including on the topics to be discussed tonight, and we are eager to see this continue.

With regard to Division 13 of Part 4 of Bill C-31, we feel, when considered in their entirety, the proposed changes are positive.

As a sector that relies on Health Canada to approve new crop protection tools, maintain those that are registered and ensure human and environmental safety are protected, it is encouraging to see refinements to the processes that influence access to those tools for farmers. We have been pleased to see the PRD initiate these refinement efforts.

Le vice-président : Merci, monsieur Heckbert.

Monsieur Kuyvenhoven, vous avez la parole pour cinq minutes.

Andy Kuyvenhoven, producteur horticole professionnel, Flowers Canada Growers : Merci. C'est pour nous un privilège de comparaître ce soir devant le comité afin d'aborder des questions d'une grande importance pour les producteurs de plantes ornementales de tout le Canada.

Je tiens tout d'abord à remercier le Sénat pour les hommages rendus plus tôt dans la journée à notre défunt ami Todd Lewis. Merci beaucoup pour le temps que vous avez consacré à cet égard.

Je m'appelle Andy Kuyvenhoven et je suis horticulteur en serre dans le sud de l'Ontario. Je cultive des plantes ornementales qui sont distribuées dans toute l'Amérique du Nord. Je suis accompagné de M. Cary Gates, qui occupe le poste de directeur de la gestion des organismes nuisibles au sein de notre association professionnelle, Flowers Canada Growers Inc.

C'est moi qui ferai l'exposé, mais je laisserai M. Gates répondre aux questions techniques.

Flowers Canada Growers Inc. est une association professionnelle qui représente les producteurs de fleurs et de plantes ornementales de tout le Canada. Nos producteurs cultivent généralement leurs plantes en serre, mais produisent également des plantes en pot, des fleurs coupées et des chrysanthèmes en plein champ. En 2025, notre chiffre d'affaires à la production s'élevait à environ 2,44 milliards de dollars, ce qui en fait le septième secteur agricole en importance au Canada pour ce qui est du chiffre d'affaires à la production.

En ce qui concerne la protection des cultures et le cadre réglementaire relatif aux pesticides au Canada, nous avons le plaisir de travailler en partenariat avec la Direction de la réglementation des pesticides, ou DRP, de Santé Canada depuis de nombreuses années. Nous apprécions la volonté de la DRP de recueillir les avis de notre secteur sur les modifications à apporter aux politiques, notamment sur les sujets qui seront abordés ce soir, et nous espérons vivement que cette collaboration se poursuivra.

En ce qui concerne la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31, nous estimons que, considérées dans leur ensemble, les modifications proposées sont positives.

En tant que secteur qui compte sur Santé Canada pour approuver les nouveaux outils de protection des cultures, maintenir ceux qui sont déjà homologués et assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement, il est encourageant de constater que les processus qui déterminent l'accès des agriculteurs à ces outils font l'objet d'améliorations. Nous nous

Specifically, we feel the proposal within Bill C-31 to move away from mandated cyclical re-evaluations and initiate evaluations only when necessary demonstrates progress toward greater efficiency. We feel increased efficiency can yield more opportunity to improve internal benchmarks, mitigate or prevent the loss of critical pest control tools, foster review timeline flexibility and permit augmented focus on issues of priority to Canadians. For farmers, like ornamental growers, these changes will have a positive impact.

Like many growers of smaller-acreage commodities, our sector struggles to access new crop protection tools. As a result, we frequently rely on processes that allow stakeholders to add new uses to existing registered pesticides with support from registrants. This is always time-consuming, and we are short on time, so the new regulatory changes will create more efficiencies.

Currently, when pesticides are under review, new uses can't be added to labels. We have encountered a number of circumstances where we could not add uses to existing products until the conclusion of the re-evaluation. We feel the proposed changes to the Pest Control Products Act may improve this issue.

Furthermore, the controlled agriculture sector, including greenhouse ornamental crops, often relies on novel tools that are low-risk and quite effective in closed environments. Biological pesticides are an example.

Limiting or reducing non-essential re-evaluation processes for low-risk products could encourage greater use of these tools among farmers and possibly augment the management of existing or new invasive pests.

Flowers Canada Growers have always placed great importance on the value of science-based decision making and feel the proposed legislation will further allow Health Canada to pursue this pathway for regulatory decision making.

We have confidence the proposed changes will have a positive impact on Canadian agriculture, and we remain eager to work with everyone and anyone as additional reforms are being considered and developed. We are very interested in consultation and open discussion.

réjouissons de voir que la DRP a pris l'initiative de ces efforts d'amélioration.

Plus précisément, nous estimons que la proposition contenue dans le projet de loi C-31 visant à abandonner les réévaluations cycliques obligatoires et à ne procéder à des évaluations qu'en cas de nécessité constitue un pas en avant vers une plus grande efficacité. Nous pensons qu'une efficacité accrue peut offrir davantage d'occasions d'améliorer les données de référence internes, d'atténuer ou de prévenir la perte d'outils essentiels de lutte antiparasitaire, de favoriser la souplesse des délais d'examen et de permettre de se concentrer davantage sur les questions prioritaires pour les Canadiens. Pour les agriculteurs, comme pour les producteurs de plantes ornementales, ces changements auront un impact positif.

À l'instar de nombreux producteurs de cultures sur de petites superficies, notre secteur peine à avoir accès à de nouveaux outils de protection des cultures. Par conséquent, nous avons souvent recours à des processus permettant aux parties prenantes d'ajouter de nouvelles utilisations aux pesticides déjà homologués, avec le soutien des titulaires d'homologation. Ces démarches prennent toujours beaucoup de temps, et comme nous manquons de temps, les nouvelles modifications réglementaires permettront de gagner en efficacité.

À l'heure actuelle, lorsque des pesticides font l'objet d'un réexamen, aucune nouvelle utilisation ne peut être ajoutée sur les étiquettes. Il y a eu plusieurs cas où nous n'avons pas pu ajouter de nouvelles utilisations à des produits existants avant la fin de ce réexamen. Nous estimons que les modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires pourraient permettre d'améliorer cette situation.

Par ailleurs, le secteur de l'agriculture en environnement contrôlé, notamment celui des cultures ornementales en serre, s'appuie souvent sur des outils innovants qui présentent peu de risques et s'avèrent très efficaces dans des environnements clos. Les pesticides biologiques en sont un exemple.

Limiter ou réduire les processus de réévaluation non essentiels pour les produits à faible risque pourrait encourager un recours accru à ces outils chez les agriculteurs et, éventuellement, améliorer la lutte contre les ravageurs envahissants, qu'ils soient existants ou nouveaux.

Flowers Canada Growers a toujours accordé une grande importance à la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et estime que le projet de loi permettra à Santé Canada de poursuivre dans cette voie en matière de prise de décisions réglementaires.

Nous sommes convaincus que les changements proposés auront un impact positif sur l'agriculture canadienne, et nous sommes impatients de collaborer avec tous les acteurs concernés à mesure que de nouvelles réformes sont envisagées et élaborées. Nous sommes très ouverts à la consultation et à la discussion.

We will be pleased to answer any of your questions. Thank you for your time and blessings.

The Deputy Chair: Thank you to our witnesses for your presentations. We will now proceed to questions from senators.

Senator Martin: Thank you very much for your testimony this evening. Each of you mentioned the regulatory bottleneck, that useful tools are held up in a backlog, that you wished you had greater access to the use of tools, et cetera.

Would you explain to me how Bill C-31 will improve or be able to address the backlog issue? How will it improve your access to tools you want to have for your members?

Mr. Ross, you could start, and then the others can add to your answer.

Mr. Ross: Thank you, senator.

In the simplest terms, it allows for ensuring resources are dedicated where they are proportionate to risk, which is very much aligned with Health Canada's broader risk-proportionate policy. It's a policy they adopt across their entire regulatory regime. In a nutshell, it allows us to ensure regulatory resources and scientific expertise are being focused in those areas where there is a defined need or a perceived, clear, science-driven risk assessment rather than requiring, on a 15-year cycle, that every single product go through re-evaluation, regardless of whether the scientific evidence suggests there's any rationale for doing so.

In essence, that allows more products to move through the system with the appropriate level of regulatory rigour and the assessment to occur without unduly tying up resources for re-evaluations that aren't grounded in any perceived or evidence-based assessments — that there is actually an increase in the risk profile.

Senator Martin: Mr. Heckbert, did you want to add anything to that response?

Mr. Heckbert: I have just one thing to add.

The reason backlogs happen is because, if we're looking at reviewing existing products, on top of any new technologies, you can imagine that immediately doubles the workload. If we can really be realistic about how much has changed from existing products, it will simply make it a lot easier for us to introduce those new products. Couple that with the notion of having some

Nous serons ravis de répondre à toutes vos questions. Je vous suis reconnaissant d'avoir pris le temps de m'écouter.

Le vice-président : Merci à nos témoins pour leurs déclarations. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

La sénatrice Martin : Merci beaucoup pour vos témoignages ce soir. Chacun d'entre vous a évoqué les goulots d'étranglement réglementaires, le fait que des outils utiles sont bloqués en raison de l'arriéré, votre souhait d'avoir davantage accès à ces outils, etc.

Pourriez-vous m'expliquer comment le projet de loi C-31 permettra d'améliorer la situation ou de résoudre le problème de l'arriéré? Comment ce projet de loi améliorera-t-il votre accès aux outils dont vous souhaitez disposer pour vos membres?

Monsieur Ross, vous pourriez commencer, puis les autres pourront compléter votre réponse.

M. Ross : Merci, sénatrice.

En termes simples, il permet de s'assurer que les ressources sont affectées en fonction du risque, ce qui s'inscrit parfaitement dans la politique générale proportionnelle aux risques de Santé Canada. Il s'agit d'une politique que le ministère applique à l'ensemble de son régime réglementaire. En résumé, cela nous permet de veiller à ce que les ressources réglementaires et l'expertise scientifique soient concentrées sur les domaines où il existe un besoin avéré ou une évaluation des risques claire, fondée sur des données scientifiques, plutôt que d'exiger, selon un cycle de 15 ans, que chaque produit fasse l'objet d'une réévaluation, que les données scientifiques justifient ou non une telle démarche.

En substance, cela permet à un plus grand nombre de produits de progresser dans le système tout en garantissant un niveau de rigueur réglementaire approprié, et de mener à bien l'évaluation sans mobiliser indûment des ressources pour des réévaluations qui ne reposent sur aucune analyse, qu'elle soit subjective ou fondée sur des preuves, démontrant une augmentation effective du risque.

La sénatrice Martin : Monsieur Heckbert, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Heckbert : Je n'ai qu'une seule chose à ajouter.

La raison pour laquelle il y a un arriéré, c'est que, si l'on doit examiner les produits existants en plus des nouvelles technologies, on imagine bien que cela double immédiatement la charge de travail. Si nous parvenons à évaluer de manière réaliste l'ampleur des changements par rapport aux produits existants, cela facilitera grandement la mise sur le marché de

trusted regulators around the world where we will also speed up the review process, then I think we can really increase efficiency for our overall process without putting the safety of Canadian food at risk.

With some of the changes that Health Canada has been able to make with pharmaceutical products already in terms of using the reviews of trusted partners — in combination with eliminating this mandatory 15-year review — I think we would be looking at creating a much faster process without doing anything to put Canadians' health and/or food safety at risk.

Senator Martin: So Bill C-31, in and of itself — this provision — will reduce red tape for all of your organizations. Okay.

I don't know if Mr. Kuyvenhoven would like to add anything — unless you feel that's complete — because I do have another specific question to the Fruit and Vegetable Growers of Canada. Did you want to add anything further?

Mr. Kuyvenhoven: No. I think the topic has been covered quite well.

Senator Martin: Okay, thank you.

Mr. Heckbert, it's my understanding that specialty crop growers can face severe pest pressure with relatively few registered alternatives. If a re-evaluation is initiated and a use is ultimately removed, what are the operational and economic consequences where no equivalent product is available?

I am not in this sector, so I'm not 100% certain, but the specialty crop growers and the alternatives they may need to find — is this a concern for you at all?

Mr. Heckbert: Absolutely. The effectiveness of some of these products is diminishing over time in any case, so one of the challenges is that existing products are becoming less effective over time. Obviously, you see some changes from either disease or the pest pressures. Therefore, we're seeing some of the existing products becoming less effective over time. Couple that with a regulatory backlog for new products and add in the review of a product that is becoming less effective over time and you can imagine that our specialty crop growers are pulling their hair out. They are saying that competitors south of the border or around the world have access to these new products, and specialty crop growers, in some specialty crop cases, may have

ces nouveaux produits. Si l'on ajoute à cela l'idée de pouvoir compter sur des organismes de réglementation fiables partout dans le monde, ce qui nous permettra également d'accélérer le processus d'examen, je pense alors que nous pourrons réellement améliorer l'efficacité de l'ensemble de notre processus sans compromettre la sécurité des produits alimentaires canadiens.

Compte tenu des changements que Santé Canada a déjà pu apporter concernant les produits pharmaceutiques, notamment en s'appuyant sur les évaluations de partenaires de confiance — parallèlement à la suppression de l'examen obligatoire tous les 15 ans —, je pense que nous pourrions envisager de mettre en place un processus beaucoup plus rapide sans pour autant compromettre la santé des Canadiens ni l'innocuité des aliments.

La sénatrice Martin : Le projet de loi C-31 en soi — cette disposition — permettra donc de réduire les formalités administratives pour toutes vos organisations. D'accord.

Je ne sais pas si M. Kuyvenhoven souhaiterait ajouter quelque chose — à moins que vous ne jugiez que les réponses sont complètes —, car j'ai une autre question précise à poser au représentant des Producteurs de fruits et légumes du Canada. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

M. Kuyvenhoven : Non. Je pense qu'on a assez bien fait le tour de la question.

La sénatrice Martin : D'accord. Merci.

Monsieur Heckbert, j'ai cru comprendre que les producteurs de cultures spéciales peuvent être confrontés à de fortes pressions exercées par les ravageurs alors qu'ils disposent de relativement peu de solutions homologuées. Si une réévaluation est lancée et qu'une autorisation d'utilisation est finalement retirée, quelles en seraient les conséquences opérationnelles et économiques en l'absence d'un produit équivalent?

Je ne travaille pas dans ce secteur, donc je n'en suis pas entièrement sûre, mais les producteurs de cultures spéciales et les solutions de remplacement qu'ils pourraient devoir trouver… Est-ce que cela vous préoccupe d'une manière ou d'une autre?

M. Heckbert : Tout à fait. L'efficacité de certains de ces produits diminue de toute façon avec le temps. L'un des défis réside donc dans le fait que les produits existants perdent de leur efficacité au fil du temps. Bien entendu, on observe certains changements, qu'ils soient attribuables aux maladies ou aux pressions exercées par les ravageurs. Par conséquent, nous constatons que certains produits existants perdent de leur efficacité au fil du temps. Ajoutez à cela un arriéré en matière de réglementation concernant les nouveaux produits, ainsi que l'évaluation d'un produit dont l'efficacité diminue avec le temps, et vous pouvez imaginer que nos producteurs de cultures spéciales s'arrachent les cheveux. Ils affirment que leurs

a higher-margin product, but because they're being handcuffed by their regulator, they don't have access to the same kinds of products they would if they were where they are right now, 20 kilometres to the south of us.

It really does put us at an unfair disadvantage.

Worse, we then have approval for some of those specialty products coming into Canada that use the very crop protection products that we're not licensing.

Mr. Kuyvenhoven: I'd like to speak to that, because I can speak to this as a personal issue on my farm. We never had the chance to re-evaluate a pesticide that we lost because the registrant right away said, "No, I'm not going into the process. The process didn't give us enough of a heads-up." As a result of losing that pesticide, I am spraying twice as much pesticide in my greenhouse, at higher rates, in order to manage the pests that were managed quite efficiently with that previous product.

It was a massive economic cost to me, a massive increase in risk for my staff and an increase in costs all the way around. Thank you.

Senator Black: Carrying on with Mr. Kuyvenhoven, how will this bill allow the Government of Canada to use resources more effectively? I know you've all touched upon that, but can you be specific?

Mr. Kuyvenhoven: I'll hand that over to Mr. Gates.

Cary Gates, Pest Management Director, Flowers Canada Growers: Thank you, senator.

The opportunity for Health Canada to reallocate human resources away from these cyclical re-evaluators, who might have an opportunity to, then, evaluate new registrations, for example, or to potentially bypass evaluations on products that are not of concern, like biological pesticides that are very favourable and very effective, frees up resources. We heard earlier from representatives from Health Canada, indicating they had this tremendous backlog; 30 new active ingredients are being re-evaluated annually currently, with only 15 being completed annually. We're just compounding that problem.

concurrents au sud de la frontière ou ailleurs dans le monde ont accès à ces nouveaux produits et, dans certains cas, disposent peut-être de produits à marge plus élevée, mais comme ils sont entravés par leur organisme de réglementation, ils n'ont pas accès aux mêmes types de produits que s'ils se trouvaient à 20 kilomètres au sud de chez nous.

Cela nous place vraiment dans une situation désavantageuse.

Pire encore, nous autorisons ensuite l'importation au Canada de certaines de ces cultures spéciales sur lesquelles sont utilisés justement les produits de protection des cultures que nous n'autorisons pas.

M. Kuyvenhoven : J'aimerais aborder ce sujet, car je peux en parler du point de vue d'une situation personnelle touchant mon exploitation agricole. Nous n'avons jamais eu l'occasion de faire réévaluer un pesticide dont nous avons été privés, car le titulaire de l'homologation a d'emblée déclaré : « Non, je ne m'engagerai pas dans cette procédure. Je n'ai pas reçu un préavis suffisant. » Du fait de la perte de ce pesticide, je pulvérise deux fois plus de produit dans ma serre, à des doses plus élevées, afin de lutter contre les ravageurs qui étaient maîtrisés de manière assez efficace avec le produit précédent.

Cela m'a coûté très cher sur le plan économique, a considérablement accru les risques pour mon personnel et a entraîné une augmentation générale des coûts. Merci.

Le sénateur Black : Je vais moi aussi m'adresser à M. Kuyvenhoven. Comment ce projet de loi permettra-t-il au gouvernement du Canada d'utiliser ses ressources plus efficacement? Je sais que vous avez tous abordé ce sujet, mais pourriez-vous être plus précis?

M. Kuyvenhoven : Je vais laisser M. Gates répondre à cette question.

Cary Gates, directeur, Gestion des organismes nuisibles, Flowers Canada Growers : Merci, sénateur.

La possibilité pour Santé Canada de réaffecter des ressources humaines à d'autres tâches que ces réévaluations cycliques ferait en sorte que les agents pourraient évaluer, par exemple, de nouveaux produits, ou éventuellement ne pas procéder à l'évaluation de produits qui ne sont pas préoccupants, comme les pesticides biologiques, qui sont très bénéfiques et très efficaces. Cela libérerait des ressources. Nous avons entendu tout à l'heure des représentants de Santé Canada mentionner qu'il y a un important arriéré. À l'heure actuelle, 30 nouvelles substances actives font l'objet d'une réévaluation chaque année, mais seules 15 réévaluations sont menées à bien chaque année. Nous ne faisons qu'aggraver le problème.

Being able to eliminate that and refocus those resources elsewhere is a major win for the ministry and for farmers and other users of pest control products, generally.

Senator Black: Thank you very much.

Mr. Heckbert, welcome to your new role. Congratulations.

Mr. Heckbert: Thank you, senator.

Senator Black: Can you be clear on what problems the system in use right now creates for fruit and vegetable growers?

Mr. Heckbert: It creates several problems.

The real challenge is that there are a lot of new developments happening in other markets. The proponents of those new developments are sometimes looking to Canada and saying that the market is not of interest; it's too cumbersome a regulatory process for us to even participate. Add on top of that, as Andy just explained, a review process where some of the existing products they, then, say they're also out on, and you can see that any delay in that decision making makes Canada a less appealing country in which to provide services and these products. Therefore, it immediately puts our growers at a disadvantage. Again, that is counter to other producers in a place like the state of Washington.

So, we really need to understand that Canada's nimbleness is being tested by this. We think this is an opportunity for Canada to become much more nimble and effective at getting these timely decisions and predictable sets of tools to protect our crops.

Senator Black: Mr. Ross, what would a successful implementation look like from a producer perspective?

Mr. Ross: A successful implementation of this looks like transparency and predictability. The same comment that was just made by the other witnesses around regulatory uncertainty has a very clear bearing on the outcomes of producers at the grassroots.

The reality is that it leads to fewer opportunities for access to new products. Increased uncertainties during a re-evaluation process can really constrain the ability to make decisions for the long term in terms of your pest management approach.

At the same time, you run the risk, as Mr. Kuyvenhoven alluded to earlier, of limiting the ability to articulate or identify new uses for these products in the current system.

Le fait de pouvoir éliminer ce problème et de réaffecter les ressources à d'autres fins est très avantageux pour le ministère, ainsi que pour les agriculteurs et les autres utilisateurs de produits antiparasitaires en général.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

Monsieur Heckbert, bienvenue dans vos nouvelles fonctions. Félicitations.

M. Heckbert : Merci, sénateur.

Le sénateur Black : Pourriez-vous préciser quels problèmes le système actuel cause aux producteurs de fruits et légumes?

M. Heckbert : Il cause plusieurs problèmes.

Le véritable défi réside dans le fait que de nombreuses innovations voient le jour sur d'autres marchés. Les promoteurs de ces innovations se tournent parfois vers le Canada et affirment que le marché ne présente aucun intérêt. Le processus réglementaire est trop lourd pour qu'ils puissent même y participer. Ajoutez à cela, comme M. Kuyvenhoven vient de l'expliquer, un processus d'examen dans le cadre duquel certains des produits existants sont également évalués, et vous comprendrez que la lenteur de la prise de décisions rend le Canada moins attrayant pour la prestation de services et la vente de ces produits. Cela place donc d'emblée nos producteurs dans une situation désavantageuse. Je le répète, cette situation est contraire à celle des producteurs d'un État comme celui de Washington.

Nous devons donc bien comprendre que la capacité du Canada à agir rapidement est mise à l'épreuve par cette situation. Nous pensons que c'est l'occasion pour le Canada de faire en sorte qu'il puisse agir plus rapidement et efficacement, afin de prendre ces décisions en temps opportun, et de mettre en place un ensemble d'outils prévisibles pour protéger nos cultures.

Le sénateur Black : Monsieur Ross, à quoi ressemblerait une mise en œuvre réussie du point de vue des producteurs?

M. Ross : Une mise en œuvre réussie de cette mesure se traduit par la transparence et la prévisibilité. Les autres témoins viennent de souligner que l'incertitude réglementaire a une incidence très nette sur les résultats des producteurs sur le terrain.

La réalité, c'est que cela contribue à réduire les possibilités d'accès à de nouveaux produits. Les incertitudes accrues qui accompagnent un processus de réévaluation peuvent réellement limiter la capacité à prendre des décisions à long terme concernant sa propre stratégie de lutte antiparasitaire.

Par ailleurs, comme l'a laissé entendre M. Kuyvenhoven tout à l'heure, on court le risque de limiter la capacité à définir ou à déterminer de nouvelles utilisations pour ces produits dans le système actuel.

Success will look like transparency around decision making; a clear evidentiary and science-based process with clear definitions that allow registrants and others to understand the criteria and standards they're being held to; and, ultimately, that we're seeing scientific expertise and regulatory capacity proportionate to the risk that is there.

What that allows us to do is access new products, address bottlenecks — on both the pre-market and post-market sides — and ensure Canadian producers have access to the tools they need to remain resilient, competitive and sustainable at pace with their major international competitors. As you can all see, right now, global competitiveness is a critical issue for Canadian agriculture, as it is for much of the Canadian economy.

Senator Black: Thank you.

Senator Muggli: Thank you. I have a couple of questions. I'll start with you, Mr. Ross.

Do you have any concerns that we could risk a decline in export opportunities if cyclical re-evaluation peers are removed?

Mr. Ross: I do not, largely because the rigour of our regulatory system is essential to our international competitiveness. Canada's brand for agri-food products globally is grounded in our strong regulatory system. We as producer groups would not be here advocating for these changes if we thought anything about them threatened the rigour of our system.

In practice, this amounts to allowing us to free up resources to be focused on areas where there is a defined risk. It's in the interest of producers to see a responsive regulatory regime where a risk has emerged due to new evidence and new science, so the regulator has the capacity to be responsive to that. It does not simply address the bottlenecks to the backlog; it also allows regulators to be more on top of and efficient in responding to emerging risks.

Senator Muggli: Do you believe that's how Europe will perceive this?

Mr. Ross: I was listening in on the last panel, and I think the issue with Europe's regulatory regime is much greater than what we're talking about here today. The implications of Bill C-31 should, from my perspective, have no bearing on that. There's a larger discussion about the consistency of regulatory regimes and the degree to which they are ratcheting down on maximum

Le succès se traduira par une transparence en ce qui concerne la prise de décisions, par un processus clair, fondé sur des preuves et des données scientifiques, assorti de définitions précises permettant aux titulaires d'homologation et aux autres parties prenantes de comprendre les critères et les normes auxquels ils doivent se conformer, et, en fin de compte, par la mise en place d'une expertise scientifique et d'une capacité réglementaire proportionnées au risque encouru.

Cela nous permet d'accéder à de nouveaux produits, de remédier aux goulots d'étranglement — tant en amont qu'en aval de la mise sur le marché — et de veiller à ce que les producteurs canadiens disposent des outils nécessaires pour rester résilients, compétitifs et viables, au même titre que leurs principaux concurrents internationaux. Comme vous pouvez tous le constater, la compétitivité mondiale est actuellement un enjeu crucial pour l'agriculture canadienne, tout comme pour une grande partie de l'économie canadienne.

Le sénateur Black : Merci.

La sénatrice Muggli : Merci. J'ai quelques questions à poser. Je vais d'abord m'adresser à vous, monsieur Ross.

Craignez-vous que nous risquions de voir nos débouchés d'exportation diminuer si les réévaluations cycliques sont éliminées?

M. Ross : Je ne le pense pas, principalement parce que la rigueur de notre système réglementaire est essentielle à notre compétitivité internationale. La réputation dont jouissent les produits agroalimentaires canadiens à l'échelle mondiale repose sur notre système réglementaire solide. En tant que groupements de producteurs, nous ne serions pas ici à plaider en faveur de ces changements si nous pensions qu'ils risquent de compromettre la rigueur de notre système.

Concrètement, ils nous permettront de libérer des ressources afin de les concentrer sur les produits présentant un risque avéré. Il est dans l'intérêt des producteurs que le régime réglementaire soit réactif lorsqu'un risque apparaît à la lumière de nouvelles données scientifiques, afin que l'organisme de réglementation ait la capacité d'y répondre. Les changements ne permettront pas seulement de remédier aux goulots d'étranglement liés à l'arriéré, ils permettront aussi aux organismes de réglementation de rester davantage à l'affût des risques émergents et d'y répondre plus efficacement.

La sénatrice Muggli : Pensez-vous que c'est ainsi que l'Europe percevra cela?

M. Ross : J'ai écouté le dernier groupe de témoins, et je pense que la question du régime réglementaire européen va bien au-delà de ce dont nous parlons ici aujourd'hui. Ce que va entraîner le projet de loi C-31 ne devrait, à mon sens, avoir aucune incidence sur cela. Il y a un débat plus large sur la cohérence des régimes réglementaires et sur la mesure dans laquelle ils

residue limits, which creates problems that speak to a much bigger issue. Bill C-31 in itself won't make a difference in that conversation. If anything, it allows our scientific expertise and regulatory capacity to be more focused on those issues where we do see a defined risk presence.

Senator Muggli: While you have your voice warmed up, we really are talking about workload and triaging here, trying to figure out what to do first, which, in theory, should get us to the assessment of new products faster. There's this interdependency there.

I'm wondering if you and other panellists can give examples where the assessment of a new product took too long and hindered implementation or innovation. I've heard stories from producers over the past many months that sometimes there are products implemented in the United States that might take two years there and six years here.

I'm also wondering if you know of examples where a product that would have been better for the environment was not evaluated in a timely manner. I think we heard about that from the flower growers just a minute ago, but I'd love to hear if you have any examples.

Mr. Ross: One example I'd cite right off the bat is glufosinate-ammonium, which is the active ingredient in Liberty Herbicide. The target for a review of this kind is 2 to 4 years, and it took almost 10 years to get through. Mr. Kuyvenhoven mentioned earlier that the challenge this presents is that while a product is in re-evaluation, new uses and novel traits that relate to that use cannot be put online. An example we've seen as a result is InVigor Gold canola. That product is going to be released in the United States in 2027, and because of the delays in our regulatory system, Canadian farmers won't have that until 2030. There's a clear three-year gap in our ability to have cutting-edge technology in this space.

Senator Muggli: Can you explain the advantages of that product?

Mr. Ross: I'm not an expert in that. I can't really speak to the agronomic implications of it, but I can tell you that this is a very sought-after product by Canadian producers, for which they've been waiting for quite some time. It provides herbicide resistance in canola that allows us to be much more effective in managing pests and addressing pest pressures so we can produce more with less, in a nutshell.

Senator Muggli: Mr. Heckbert, do you have an example?

resserrent les limites maximales de résidus, ce qui soulève des problèmes qui renvoient à une question bien plus vaste. Le projet de loi C-31, en soi, n'aura pas d'incidence sur ce débat. Tout au plus, il permettra à notre expertise scientifique et à nos ressources réglementaires de se concentrer davantage sur les produits présentant un risque avéré.

La sénatrice Muggli : Je vais poursuivre avec vous. Nous parlons en fait de charge de travail et de triage pour tenter de déterminer par quoi commencer, ce qui, en théorie, devrait nous permettre d'évaluer plus rapidement les nouveaux produits. Il y a une interdépendance.

Je me demandais si vous et les autres témoins pouviez donner des exemples de situations où l'évaluation d'un nouveau produit a pris trop de temps et a freiné la mise en marché ou l'innovation. J'ai entendu des producteurs raconter, au cours des derniers mois, qu'il arrive parfois que des produits soient mis sur le marché aux États-Unis en deux ans, alors qu'ici, cela peut prendre six ans.

Je me demande également si vous êtes au courant de situations où un produit qui aurait été plus respectueux de l'environnement n'a pas été évalué en temps voulu. Je crois que les horticulteurs nous en ont parlé tout à l'heure, mais j'aimerais beaucoup savoir si vous avez des exemples à citer.

M. Ross : Un exemple que je donnerais d'entrée de jeu est celui du glufosinate d'ammonium, soit l'ingrédient actif dans le produit de Liberty Herbicide. La cible pour ce genre d'étude est de 2 à 4 années, et il a fallu presque 10 ans pour en venir à bout. M. Kuyvenhoven a mentionné plus tôt que le problème que cela pose, c'est que lorsqu'un produit fait l'objet d'une réévaluation, les nouvelles utilisations et les caractères nouveaux liés à cette utilisation ne peuvent pas être mis en ligne. Un exemple que nous avons vu en conséquence est celui du canola InVigor Gold. Ce produit sera commercialisé aux États-Unis en 2027, et à cause des retards dans notre système réglementaire, les agriculteurs canadiens n'y auront pas accès avant 2030. C'est un écart manifeste de trois ans dans notre capacité à avoir une technologie de pointe dans ce milieu.

La sénatrice Muggli : Pouvez-vous expliquer les avantages de ce produit?

M. Ross : Je ne suis pas un expert dans ce domaine. Je ne peux pas vraiment parler des conséquences agronomiques, mais je peux vous dire que c'est un produit très convoité de la part des producteurs canadiens. Ils l'attendent depuis longtemps. Il donne au canola une résistance aux herbicides qui nous permet de gérer beaucoup plus efficacement les ravageurs et les pressions qu'ils exercent, ce qui nous permet de produire plus avec moins, en gros.

La sénatrice Muggli : Monsieur Heckbert, avez-vous un exemple?

Mr. Heckbert: Unfortunately, I've only been in this role for four weeks. I'm sure producers will give me a current example as soon as I finish this presentation.

I have to congratulate Scott for being able to say glufosinate-ammonium or whatever that was. Sorry, Scott.

From what producers have told me, they talk to their American counterparts and their counterparts in Australia, and they talk about some of the products available there. I think it really is a gap being created, where they say they have a certain product and are competing in the same blueberry or strawberry market, and they can't access that product that's going to help with pest management. Then, suddenly, they're being counted on to provide increased food security and, more importantly, food affordability for Canadians.

In my new role with Fruit and Vegetable Growers of Canada, I'm also mindful that the health of Canadians and providing access to healthier foods in the fruit and vegetable space are important government objectives. Anything we do that delays us producing more and healthier food for Canadians on a consistent basis is a drawback to our food security and our food affordability.

Senator Muggli: Thanks.

Senator McBean: Mr. Ross, I was going to ask about potential benefits and risks, but we've heard consistently about the benefits, which are decreased backlogs and faster access to new tools. What is the Canadian Federation of Agriculture's assessment on potential risks associated with eliminating mandatory pesticide re-evaluations?

Mr. Ross: Frankly, we don't see any meaningful risks. The requirement of a mandatory re-assessment on a cycle of, at most, 15 years means there is still going to be an assessment process. If I perceive a risk in any of this, it's in ensuring implementation of this legislation effectively provides definitional clarity in terms of what a "significant increase in risk" means and what the evidentiary standard for achieving that is. The risk regards effective implementation in terms of being able to deliver on the potential of what we see in this legislation. I do not see an apparent or evident risk in terms of the ability of the regulatory regime to maintain public safety and health.

Senator McBean: Thank you.

M. Heckbert : Malheureusement, je n'occupe mes fonctions que depuis quatre semaines. Je suis certain que les producteurs me donneront un exemple actuel dès que j'aurai fini cet exposé.

Je dois féliciter M. Ross de réussir à dire glufosinate d'ammonium ou peu importe ce que c'est. Désolé, monsieur Ross.

Les producteurs m'ont dit qu'ils parlent avec leurs homologues américains et australiens, et ils discutent de certains produits disponibles là-bas. Je pense vraiment qu'on crée un écart lorsqu'ils disent qu'ils ont un certain produit et qu'ils se livrent concurrence sur le même marché du bleuet ou de la fraise, et qu'ils n'ont pas accès à ce produit qui sera utile dans la lutte parasitaire. Puis, soudainement, on compte sur eux pour offrir aux Canadiens une sécurité alimentaire et, ce qui est plus important, des aliments abordables.

Dans mon nouveau rôle à Producteurs de fruits et légumes du Canada, je suis également conscient que la santé des Canadiens et l'accès à des aliments plus sains dans le domaine des fruits et légumes sont des objectifs importants pour le gouvernement. Chaque fois que nous faisons quelque chose qui retarde la production régulière d'une plus grande quantité d'aliments et d'aliments plus sains pour les Canadiens, nous faisons obstacle à notre sécurité alimentaire et à l'abordabilité de nos aliments.

La sénatrice Muggli : Merci.

La sénatrice McBean : Monsieur Ross, j'allais vous poser une question sur les avantages potentiels et les risques, mais nous entendons constamment parler des avantages, à savoir une diminution de l'arriéré et un accès plus rapide à de nouveaux outils. Comment la Fédération canadienne de l'agriculture évalue-t-elle les risques associés à l'élimination des réévaluations obligatoires des pesticides?

M. Ross : Honnêtement, nous ne voyons pas de risques importants. L'obligation de procéder à une réévaluation tous les, au maximum, 15 ans signifie qu'il y aura encore un processus d'évaluation. Si je perçois le moindre risque, c'est au moment de veiller à ce que la mise en œuvre de ce projet de loi offre effectivement une définition claire de ce que signifie une « augmentation marquée des risques » et de ce qui constitue la norme de preuve pour y parvenir. Le risque porte sur une mise en œuvre efficace pour pouvoir concrétiser le potentiel de ce que nous voyons dans ce projet de loi. Je ne vois pas de risque apparent ou évident quant à la capacité du régime réglementaire à assurer la sécurité et la santé publiques.

La sénatrice McBean : Merci.

Mr. Kuyvenhoven, you were saying that one of the things you're hoping for is the ability to add new uses faster. However, if there was no review triggered in a re-evaluation, would it be possible that it would have the opposite reaction and that it would take longer or you would have less availability to add new uses to a product?

Mr. Kuyvenhoven: The problem with the new uses was that when a product was in the stage of re-evaluation, that would last three to five years. That basically locked our product out of having additional uses put to it. Now, if it is assessed that it doesn't need to be reviewed, we have direct access to that chemistry to go ahead and apply for additional minor uses for it. Our entire system, for the majority of our pest management products, runs under the minor use program. We're heavily reliant on it, and we're heavily reliant on tagging on chemistry that is available to broader agriculture. We then approach it with a minor use to add to it to say, "Now you can use it on floriculture products."

Senator McBean: Thank you.

Mr. Heckbert, as I'm listening, I'm not sure if Canada is so backlogged and so slowed down that we're just trying to play catch-up to other nations. What measures are needed to ensure the proposed amendments don't create trade risks or misalignment with international residue and pesticide standards?

I suppose I'm asking this question: Are we just so behind that this will help us catch up?

Mr. Heckbert: I think we are so far behind that this will just help us catch up. I don't think this change puts us at any risk that suddenly we will be on the forefront or the avant-garde of approving products that haven't already been tested, approved, brought online and made available to producers around the world, except for in Canada. This is really — I am hesitant to use the term "common sense," but it's really a very forward-looking approach to solving a problem that we have created for ourselves, where we have simply sort of forced ourselves into doubling efforts, in many cases, and triple-checking work that other people have already triple-checked.

I understand the caution, and I understand this is something we have been careful about, but it's important for us to recognize that our overly cautious nature in this case has put us at a disadvantage, and it's put our growers at a disadvantage.

Monsieur Kuyvenhoven, vous avez dit qu'une des choses que vous espérez voir, c'est la possibilité d'ajouter plus rapidement de nouvelles utilisations. Cependant, si aucun examen n'est déclenché dans une réévaluation, serait-il possible d'obtenir la réaction opposée et qu'il faille plus de temps ou qu'il soit plus difficile d'ajouter de nouvelles utilisations à un produit?

M. Kuyvenhoven : Le problème avec les nouvelles utilisations, c'est que lorsqu'un produit faisait l'objet d'une réévaluation, celle-ci durait de trois à cinq ans. Cela revenait essentiellement à empêcher l'ajout d'utilisation pour notre produit. Maintenant, si on estime qu'il n'a pas besoin de faire l'objet d'un examen, nous avons directement accès à ce composé chimique pour aller de l'avant et présenter des demandes pour d'autres usages limités. Tout notre système, pour la majorité de nos produits antiparasitaires, passe par le programme de pesticides à usages limités. Nous en dépendons fortement, et nous dépendons fortement du recours à des composés chimiques qui sont disponibles pour l'agriculture au sens large. Notre approche consiste ensuite à ajouter un usage limité et de pouvoir dire : « On peut dorénavant s'en servir dans des produits floricoles. »

La sénatrice McBean : Merci.

Monsieur Heckbert, à mesure que j'écoute, je me demande si le Canada est dépassé et lent au point où nous essayons juste de rattraper d'autres pays. Quelles sont les mesures nécessaires pour faire en sorte que les modifications proposées ne créent pas de risques commerciaux ou de décalage par rapport aux normes internationales sur les résidus et les pesticides?

Je suppose que je pose la question suivante : sommes-nous en retard au point où cette mesure nous aidera à rattraper les autres?

M. Heckbert : Je pense que nous sommes tellement en retard que cela ne fera que nous aider à faire du rattrapage. Je ne crois pas que ce changement risque de nous mettre dans une situation où nous allons soudainement être les premiers au Canada à approuver des produits qui n'ont pas encore été testés, approuvés, mis en ligne et rendus disponibles pour les producteurs du monde entier. Il s'agit vraiment — j'hésite à utiliser le terme « gros bon sens » — d'une approche très prospective pour résoudre un problème que nous avons créé nous-mêmes, alors que nous nous sommes simplement, en quelque sorte, forcés à travailler deux fois plus fort, dans bien des cas, et à vérifier une troisième fois ce que d'autres personnes ont déjà vérifié trois fois.

Je comprends que nous soyons prudents, et je comprends que nous devons faire preuve de prudence, mais il est important pour nous de reconnaître que notre nature trop prudente dans ce cas-ci nous désavantage, et elle a mis nos producteurs dans une situation désavantageuse.

The catch-up will help us restabilize our position on some of these things with international pest companies, with the pest management community, so we'll be bringing ourselves in line with best practices in other trusted regimes. That's going to be important for us as well.

Senator McBean: So turning our headwind into a tailwind. I understand. Thank you very much.

Senator Sorensen: My question has been quite diluted, but it regards a point of clarity. I appreciated the comment on the fact that where the current system has been in place and a re-evaluation is taking place, you can't use the products for new uses. That's interesting information. But can you continue to use it as you were historically? I have Mr. Ross here, and probably just one of you needs to answer.

Mr. Ross: Yes, you can.

Senator Sorensen: So you can keep using it the way you were, but you can't use it for any —

Mr. Ross: Yes, although it has an implication for long-term decision making regarding procuring more of it if there is uncertainty about its future availability.

Senator Sorensen: Fair enough. That's a good comment. Thank you.

Senator Martin: My question is a follow-up to the answers you gave me regarding how this modernization will be very important to accessing the tools you need, but then, when it comes to specialty crop growers, there are challenges. Will Bill C-31 be a real meaningful step forward to regulatory reform to support growers? As you said, Mr. Ross, there is the alignment with trusted global partners and how important that will be. Do we need to do more than Bill C-31? Will you be consulted?

We have been asking officials. They are not here anymore, but it will be very important for them to know what other steps regarding regulatory reform will be needed. Maybe, Mr. Ross, you can answer, since you are in front of me. Others may also wish to answer that.

Mr. Ross: This is an important step but by no means sufficient in and of itself. There is much more systemic change that still needs to take place in terms of freeing up the regulatory capacity to ensure that we're being efficient and timely.

Le rattrapage nous aidera, par rapport à certaines de ces choses, à restabiliser notre position auprès des entreprises internationales de lutte antiparasitaire, du milieu de la lutte antiparasitaire, et nous allons donc nous conformer aux pratiques exemplaires d'autres régimes de confiance. Ce sera également important pour nous.

La sénatrice McBean : Nous allons faire de notre vent de proue un vent de poupe. Je comprends. Merci beaucoup.

La sénatrice Sorensen : Ma question a été pas mal diluée, mais elle porte sur une précision. Je comprends le commentaire sur le fait que lorsqu'une réévaluation a lieu dans le système en place, on ne peut pas utiliser les produits pour d'autres usages. C'est une information intéressante. Peut-on toutefois continuer à l'utiliser comme on l'a toujours fait? J'ai M. Ross ici, et je crois que seulement l'un de vous a besoin de répondre.

M. Ross : Oui, on peut.

La sénatrice Sorensen : On peut donc continuer de l'utiliser comme avant, mais on ne peut pas l'utiliser pour...

M. Ross : Oui, même s'il y a des répercussions sur les décisions à long terme quant à savoir s'il faut s'en procurer davantage lorsque la disponibilité future est incertaine.

La sénatrice Sorensen : Très bien. C'est une bonne observation. Merci.

La sénatrice Martin : Ma question donne suite aux réponses que vous m'avez données quant à la façon dont cette modernisation sera très importante pour avoir accès aux outils dont vous avez besoin, mais il y a ensuite des problèmes concernant les producteurs de cultures spéciales. Le projet de loi C-31 représentera-t-il un véritable pas important vers une réforme réglementaire pour appuyer les cultivateurs? Comme vous l'avez dit, monsieur Ross, il y a l'harmonisation avec des partenaires mondiaux de confiance et la mesure dans laquelle ce sera important. Devons-nous en faire plus que le projet de loi C-31? Serez-vous consultés?

Nous avons posé la question aux fonctionnaires. Ils ne sont plus ici, mais il sera très important qu'ils soient au courant des autres étapes nécessaires à une réforme réglementaire. Vous pouvez peut-être répondre, monsieur Ross, puisque vous êtes devant moi. Les autres souhaitent peut-être également répondre.

M. Ross : C'est une étape importante, mais ce n'est pas suffisant en soi. Beaucoup d'autres changements systémiques doivent encore être apportés afin de dégager la capacité réglementaire nécessaire pour être efficaces et rapides.

There is more work to be done on alignment with trusted jurisdictions. Mr. Heckbert alluded to some measures that have been employed with veterinary health products, through Reliance Orders, which is one measure that we have seen introduced that allows us to have a little more alignment with trusted jurisdictions. That is just one product line of many that our regulators look at.

We need to see more of that alignment pursued, recognizing that the intention of this is not to simply cede the decision-making authority to other jurisdictions, but rather to make sure that Canada is, to Mr. Heckbert's last comments, keeping pace and ensuring that we are not falling behind, because the size of the Canadian market and our current regulatory uncertainty, to Mr. Kuyvenhoven's earlier comment, do create that dynamic where you see registrants pull out of our market altogether. That is where we really start to lose significant ground.

Senator Martin: Thank you.

Mr. Kuyvenhoven: Can I comment on that too, please?

Senator Martin: Yes.

Mr. Kuyvenhoven: The idea that you are actually getting change started is, in my world, monumental. So what Bill C-30 and Bill C-31 have done is created some momentum in the industry, for the producers and the registrants and the PRD, to start collaborating and moving forward to an effective reform.

One of the underlying thoughts or questions I have seen is about safety. I'm going to suggest that the continuous re-evaluation potential actually skyrockets the safety factor, because if something, a year after re-evaluation of a product, is found that now makes it a high-risk product, you can initiate a re-evaluation right away. You don't have to wait 14 years for it.

So the flexibility of looking at the products all the time and saying, "If a new risk really comes out, we can deal with it right away," makes it, in my world, a safer process than the existing one. Thank you.

Senator Martin: Very good.

The Deputy Chair: If there are no other questions, on behalf of the committee, I want to thank the witnesses for taking the time to appear before us today. This was a very informative session for us, and we appreciate your contribution to our study.

I also want to thank the committee members for your active participation and thoughtful questions.

Il y a plus de travail à faire pour nous aligner sur des pays de confiance. M. Heckbert a fait allusion à certaines mesures utilisées avec des produits de santé vétérinaire, au moyen d'arrêté sur le recours, ce qui est une mesure adoptée qui nous permet de nous aligner un peu plus sur des pays de confiance. Il ne s'agit que d'une gamme de produits parmi beaucoup d'autres que nos organismes de réglementation examinent.

Nous avons besoin de voir plus d'efforts pour réaliser ce genre d'harmonisation, en reconnaissant que l'intention n'est pas simplement de céder ce pouvoir décisionnel à d'autres pays, mais plutôt de faire en sorte que le Canada, comme l'a dit M. Heckbert dans ses dernières observations, suit le rythme et que nous ne prenons pas de retard, car la taille du marché canadien et notre incertitude réglementaire actuelle, comme l'a mentionné plus tôt M. Kuyvenhoven, créent une dynamique où des inscrits se retirent complètement de notre marché. C'est là que nous commençons vraiment à perdre beaucoup de terrain.

La sénatrice Martin : Merci.

M. Kuyvenhoven : Puis-je également me prononcer à ce sujet, s'il vous plaît?

La sénatrice Martin : Oui.

M. Kuyvenhoven : Le fait que vous commenciez à apporter des changements est, dans mon monde, monumental. Donc, ce que les projets de loi C-30 et C-31 font, c'est créer un certain mouvement dans l'industrie, pour les producteurs, les inscrits et la Direction de la réglementation des pesticides, afin d'entamer une collaboration et une réforme efficace.

L'une des réflexions ou des questions sous-jacentes que j'ai vues porte sur la sécurité. Je dirais que la possibilité constante d'une réévaluation décuple l'importance de la place accordée à la sécurité, car si quelque chose, un an après la réévaluation d'un produit, est découvert et fait en sorte qu'il est maintenant considéré comme très risqué, on peut entamer sur-le-champ une réévaluation. Il n'est pas nécessaire d'attendre 14 ans.

Par conséquent, la latitude qui permet d'examiner le produit à tout moment et de se pencher tout de suite sur la présence d'un nouveau risque rend selon moi le processus plus sécuritaire que celui qui existe actuellement. Merci.

La sénatrice Martin : Très bien.

Le vice-président : S'il n'y a pas d'autres questions, au nom du comité, je veux remercier les témoins d'avoir pris le temps de comparaître devant nous aujourd'hui. Ce fut une séance très instructive pour nous, et nous vous sommes reconnaissants de votre contribution à notre étude.

Je veux également remercier les membres du comité de leur participation active et de leurs questions réfléchies.

Finally, I would like to thank our interpreters, the Debates team transcribing this meeting, the committee room attendant, the multimedia services technician, the broadcasting team, the Recording Centre, ISD, our page, our clerk and our library analyst.

(The committee adjourned.)

Enfin, je veux aussi remercier nos interprètes, l'équipe des débats qui transcrit cette réunion, le préposé à la salle de comité, le technicien des services multimédias, l'équipe de télédiffusion, le Centre d'enregistrement, la Direction des services d'information, notre page, notre greffière et notre analyste de la bibliothèque.

(La séance est levée.)